



Assemblée nationale  
Québec

# journal des Débats

Sixième session - 31e Législature

Le mercredi 26 novembre 1980

Vol. 23 - No 11

Président: M. Claude Vaillancourt

Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 26 novembre 1980

Table des matières

Reprise du débat sur le message inaugural et les deux motions de censure	
M. Yvon Picotte	375
M. Bertrand Goulet	379
M. Patrice Laplante	384
M. Adrien Ouellette	387
M. Fernand Lalonde	392
Présentation des députés élus le 17 novembre	
M. Claude Ryan	397
M. René Lévesque	399
M. Pierre-J. Paradis	400
M. Camille Picard	401
M. Fabien Bélanger	402
M. Pierre-C. Fortier	403
Dépôt de documents	
Rapport annuel de la Commission des services juridiques	403
Rapport de la Corporation professionnelle des diététistes	403
Rapports annuels de l'Ordre des architectes et de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés	403
État des remises de droits, peines et pénalités en vertu de la Loi du ministère du Revenu	403
Rapport annuel de REXFOR	403
Rapport annuel de la Régie de l'assurance-récolte	404
Liste des Centres d'accueil en voie de construction	404
Rapports du greffier en loi sur les projets de loi nos 220, 206 et 256	404
Projets de loi au nom du gouvernement	
Projet de loi no 6 - Loi modifiant la Loi sur le crédit forestier	
Première lecture	
M. Yves Bérubé	404
Projet de loi no 8 - Loi modifiant la Loi sur le supplément au revenu de travail	
Première lecture	
M. Michel Clair	405
Projet de loi no 7 - Loi modifiant la Loi sur le remboursement d'impôts fonciers	
Première lecture	
M. Michel Clair	405
Projets de loi au nom des députés	
Projet de loi no 220 - Loi concernant la ville de Black Lake	
Première lecture	405
Projet de loi no 206 - Loi concernant la ville de Lemoyne	
Première lecture	406
Projet de loi no 256 - Loi concernant la ville d'Acton Vale	
Première lecture	406
Renvoi à la commission des affaires municipales	406
Projet de loi no 190 - Loi sur la commune de la seigneurie d'Yamaska	
Première lecture	406

## Table des matières (suite)

Questions orales des députés	
Le projet d'autoroute 50	406
Hausse de l'évaluation foncière	410
Le programme Loginove	411
Verdict d'acquiescement à la suite de la mort de David Cross	412
Situation difficile à Villa Mont-Royal	412
Recours à l'article 34	414
Avis à la Chambre	414
Reprise du débat sur le message inaugural et les deux motions de censure	
M. Rodrigue Tremblay	414
Motion de censure	419
M. Gilbert Paquette	419
Ajournement	424
Annexe: Membres de l'Assemblée nationale	425

Abonnement: \$8 par année. L'exemplaire: 35 cents. Index \$2.  
Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à:  
Service des documents parlementaires  
Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec G1A 1A7

Pour renseignements supplémentaires, téléphoner: 418-643-2890  
Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0709-3632

Le mercredi 26 novembre 1980

(Dix heures vingt et une minutes)

**La Vice-Présidente:** À l'ordre, mesdames et messieurs!

Un moment de recueillement.  
Veuillez vous asseoir.

**Reprise du débat sur le message inaugural  
et les deux motions de censure**

Au feuillet de ce matin, il s'agit de la reprise du débat sur le message inaugural. M. le député de Maskinongé avait demandé la parole.

**M. Yvon Picotte**

**M. Picotte:** Merci, Mme la Présidente. Au point de départ, vous me permettez, dans un laps de temps très court, de faire une remarque bien amicale aux gens d'en face. Je ne sais pas si c'est une cassette qui est tournée d'avance, mais je les entends, depuis déjà un couple de jours en cette Chambre, parler de scandale au point de vue financement.

Quant à moi, je dois vous dire que dans Maskinongé, depuis que la loi existe, je n'ai pas de leçon de financement à recevoir de personne, puisque j'ai toujours doublé mes campagnes de financement. Messieurs, que ce soit consciemment ou inconsciemment, lorsque vous faites paraître des scandales collectivement et que vous faites penser que toutes les personnes qui ont oeuvré avec nous sont responsables, je vous dirai de faire attention. Vous n'avez qu'à regarder autour de vous et des scandales individuels, dans votre propre parti, cela pullule. Je vous demanderais de faire attention et de suivre cela adéquatement parce que moi, je n'accepterai pas que vous lanciez n'importe quoi aux yeux du public en attaquant tout le monde du Parti libéral, car, depuis que Claude Ryan, chef du Parti libéral, est là, la loi a été scrupuleusement respectée, encore bien plus qu'elle ne l'a été par vous autres, avec vos petits journaux et vos annonces dans vos journaux. Regardez autour de vous, faites votre propre ménage et on parlera d'autre chose après. Des scandales individuels, ce n'est pas tellement mieux que des scandales collectifs.

Mme la Présidente, ceci dit, je voudrais vous mentionner jusqu'à quel point je trouve les gens d'en face excessivement comiques, parce qu'il y a deux sortes de députés parmi les gens d'en face. Il y a les députés de télévision et il y a les députés qui circulent dans le Québec ordinaire, et voyons ce que ça fait comme rapprochement avec la télévision.

Mme la Présidente, le chef du Parti libéral a eu l'occasion de dire déjà qu'il fallait que dans le futur le gouvernement actuel ou un prochain gouvernement instaure au Québec un régime d'austérité. Vous avez entendu tout de suite les gens d'en face, devant les caméras de télévision, dire: Le chef de l'Opposition veut ramener le Québec au Moyen Âge. Mais pas tellement longtemps après, Mme la Présidente, notre premier ministre du Québec reprenait la même

phrase en dehors de cette Chambre, évidemment, parce qu'il y a moins de caméras de télévisions, pour dire: Il faudra que le Québec vive un régime d'austérité. Donc, après, on accepte ce que le chef de l'Opposition a dit; cela a été quelque chose de sensé, puisqu'on reprend les mêmes paroles.

Et de deux, Mme la Présidente. Le premier, encore, le chef de l'Opposition officielle a dit ceci: Il faudrait réviser et discuter le droit de grève dans les secteurs public et parapublic au Québec. Ah, le premier ministre et d'autres personnes d'en face ont ridiculisé cette affirmation, disant: C'est épouvantable, on veut revenir en arrière. On veut enlever le droit de grève. Tout ça s'est fait devant les caméras de télévision. Cette semaine, Mme la Présidente, le premier ministre du Québec, devant les infirmières - il manque d'idées, notre premier ministre; il est obligé de les prendre chez le chef de l'Opposition - disait: Il va falloir regarder le droit de grève. Dans le discours inaugural, on a même inscrit qu'il fallait avoir une commission parlementaire. On a oublié de dire devant les caméras de télévision que ça venait encore du chef de l'Opposition. L'austérité, le zonage, c'est la même chose. Le chef du Parti libéral a dit: Il va falloir réviser la loi du zonage, les modalités. Pas longtemps après, le premier ministre, en gesticulant, telle sa méthode habituelle, a dit: Il va falloir retoucher la loi de zonage; il y a des modalités qu'il faut retoucher.

Troisième point important venant du chef de l'Opposition - j'ouvre une parenthèse pour féliciter le chef de l'Opposition; c'est quasiment le chef du gouvernement, puisque les quatre ans sont passés de l'autre côté, et on ne sait plus quoi faire; il faut prendre les idées du chef de l'Opposition. On gouverne par...

**Une voix:** Par emprunt!

**M. Picotte:** ...emprunt d'idées. Je veux féliciter le chef de l'Opposition qui n'a pas attendu, lui, d'avoir la convocation de l'Assemblée nationale pour dire - il en a parlé le premier - que le rapatriement unilatéral, tel que veut le faire le premier ministre du Canada, c'est inacceptable; on est contre cela.

**M. Bertrand:** Demandez donc cela au député de Verdun!

**M. Picotte:** Quand vous aurez la parole, vous parlerez. D'ailleurs, il faudra vous lever deux fois plus haut pour pouvoir être entendu comme il le faut.

Mme la Présidente, le chef de l'Opposition a dit cela le premier. Il a évidemment rallié les sentiments de tous les Québécois. Mais il y a un gouvernement qui, lui, est habitué aux caméras de télévision et il a dit: Ce n'est pas suffisant qu'il y ait un consensus officiel au Québec, il faudrait que ce soit vu par les caméras de télévision, il faudrait que ce soit expliqué dans notre image historique à nous et dans notre langage à nous, les souverainistes-péquistes-séparatistes! C'est

cela, en fait, qu'on a voulu dire. On a dit: On va faire une motion à l'Assemblée nationale, c'est urgent! On ne déclenche pas des élections parce que c'est une urgence nationale. On va convoquer l'Assemblée nationale. Et drôle de coïncidence, on a été convoqué le lendemain de la date où les élections générales auraient dû avoir lieu, mais il y avait une urgence. C'est cela, l'urgence du Parti québécois; l'urgence, c'étaient les caméras de télévision, les "kid kodak" du genre Vanier; c'était ça, l'urgence de ce gouvernement!

Qu'est-ce qui s'est produit? On a essayé de vendre une salade et on a mis le "finasseur" en chef, le ministre des Affaires intergouvernementales, pour jouer dans le dossier, pour essayer d'avoir des sous-amendements qui viendraient changer un peu l'amendement, pour pouvoir rire quand arrivera le vote et dire: Ils ont voté contre leur amendement. Mais ils n'ont pas dit, par exemple, dans leur rire insignifiant, qu'étant donné que ces messieurs, avec leur majorité, avaient accepté de voter en faveur du sous-amendement, notre amendement ne voulait plus rien dire, ce n'était plus notre amendement. Ils n'ont pas dit cela, ils se sont contentés de rire béatement; c'est ce qu'ils ont fait, comme ils le font d'habitude, un petit rire insignifiant. Ils n'ont pas expliqué cela à la population. C'est ce qui s'est passé. Je félicite le chef de l'Opposition qui a dit: C'est facile, on n'a qu'à retourner ça devant les tribunaux et laisser les tribunaux décider de cette façon de procéder. Disons ce que nous en pensons, comme le chef l'a dit le premier, mais laissons les tribunaux décider. (10 h 30)

Vous savez, Mme la Présidente, je sais une chose: où il y a des hommes, au Québec et dans le monde, il y a de l'"hommerie" et où il y a des partis politiques, il y a de la partisanerie. Quand on demande aux partis politiques de s'élever au-dessus de la partisanerie politique, on est tout simplement des hypocrites nationalistes, parce que ce n'est pas possible de s'élever à un point tel qu'il ne reste plus de partisanerie politique. Les gens d'en face ont finassé à un point tel que la motion n'était pas adoptée à cette Assemblée nationale et déjà, les messages publicitaires fabriqués à l'avance étaient diffusés par les postes de radio. Tout était fabriqué d'avance, et on appelle ça de la non-partisanerie. Pour ma part, j'appelle ça de l'hypocrisie péquiste séparatiste. C'est comme ça que j'appelle ça, ce que vous êtes, d'ailleurs.

M. le chef de l'Opposition, je vous félicite et si le gouvernement manque de courage, comme il l'a fait jusqu'à maintenant avec son premier ministre en tête, d'ici à un an, le gouvernement va se rallier à toutes vos idées et il va démontrer collectivement aux Québécois, devant les mêmes caméras - parce que cela va finir par leur jouer un vrai tour - que c'est vous qui avez raison et qu'il serait grand temps que vous preniez la tête du gouvernement du Québec pour nous débarrasser de ce gouvernement-là.

On dit en plus dans ce message inaugural, car on a eu un bijou de message inaugural... Le message inaugural est rempli de promesses "giddy-giddy", de promesses épouvantables, au point qu'on se serait cru à l'arrivée du nouveau premier ministre du Québec. Le gars qui arrivait pour la première fois et qui disait: Il faut que j'impressionne les Québécois. Ça fait quatre ans qu'il les

"dépressionne", mais là, il dit: Il faut que j'arrive et que j'impressionne les Québécois. Là, il a touché à tous les domaines, assez que s'il fallait faire tout ce qui est contenu dans le message inaugural, vous seriez chanceuse, Mme la Présidente, vous seriez payée encore quatre ans sans élections.

C'est impossible, ça n'a pas d'allure. Ça n'a tellement pas d'allure que les gens qui regardent ça en amateurs ont trouvé ça épouvantable. Ils ont dit: Ça n'a pas d'allure, il est tombé sur la tête, il est à moitié fou pour faire une affaire semblable. J'ai été tenté de leur dire: S'il est à moitié fou, c'est parce qu'il a pris du mieux, Mme la Présidente. Quand même, farces et boutades à part, c'est une chose qui n'avait aucun sens de présenter un message inaugural de cette sorte, mais on a servi cette salade aux Québécois parce que, devant les caméras de télévision, il faut être un gouvernement d'emballage, il faut être un gouvernement de propagande et un gouvernement de slogans. C'est cela. C'est à ce gouvernement qu'on a affaire. On a commencé et on a dit: Si les Québécois pouvaient croire, Mme la Présidente, qu'on est un bon gouvernement. On a fait un test spécial dans les quatre comtés où il y a eu des élections partielles. On a fait un mini-test, parfois, avec certains mini-ministres - parce qu'il y a des superministres et des mini-ministres - il faut faire des mini-élections et des mini-tests.

Mme la Présidente, pour vous brosser un tableau bien précis de la Mauricie, ce matin même, le journaliste Roger Noreau, du Nouvelliste, qui est à Trois-Rivières depuis 20 ans et qui regarde évoluer la région a écrit un article dans ce quotidien régional de Trois-Rivières pour nous parler de la belle région de la Mauricie.

Mme la Présidente, j'en profite pour féliciter le député de Laviolette de sa nomination. C'est une des premières occasions que j'ai de le faire devant les caméras de la télévision. Cela va sûrement lui faire plaisir. Je le félicite pour avoir été nommé vice-président de cette Assemblée nationale. C'est un honneur pour le comté de Laviolette, pour le député de Laviolette et aussi pour la Mauricie.

J'en profite aussi pour dire qu'on est passablement chanceux nous, en Mauricie, parce qu'il y a cinq députés de la Mauricie dont un dans l'Opposition. Pour les gens d'en face, c'est un mauvais Québécois; donc, ne parlons pas de celui-là. Parlons des quatre autres. Sur les quatre autres, on ne parlera pas de celui qui n'a pas eu de nomination. Il n'a probablement pas été chanceux. En tout cas, on ne discutera pas de cela ce matin en Chambre, Mme la Présidente. On discutera de cela lors d'une élection générale. Mais on a deux ministres, le ministre des Affaires culturelles, député de Trois-Rivières, et le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme que le député de Gouin a déjà qualifié de haut-parleur officiel, de perroquet officiel du superministre au Développement économique. On a donc, en Mauricie, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et on a le vice-président de la Chambre.

Ce matin, l'article du Nouvelliste est intitulé, Mme la Présidente: "Notre région se meurt."

**Des voix:** Ah, ah!

**M. Picotte:** Imaginez-vous! Le fait d'avoir deux ministres en Mauricie, croyez-le ou non, depuis 1976, a doublé le chômage. Oui, cela a doublé le chômage. Au cas où vous ne le sauriez pas, vous en face, les gens du patrimoine, les gens qui s'occupent de la fête nationale des Québécois dont c'est la priorité... La fête nationale des Québécois, c'est bien beau, moi aussi je la fête, mais dans la région de la Mauricie, au moment où je vous parle, il y a 14,6% de chômage; c'est en date de ce matin, les chiffres sont assez récents. Il y a 19,000 chômeurs dans la Mauricie à la veille de Noël. Cela va assez bien, merci. On a besoin de renforts parce qu'on va faire le Noël du pauvre à la télévision. Si vous voulez venir nous aider et cueillir de l'argent pour payer de la nourriture à ces gens-là parce que nos ministres n'auront pas le temps de s'en occuper ou ils n'ont pas eu le temps de s'en occuper depuis deux ou trois ans...

La région de la Mauricie se meurt avec deux ministres. On a 14,6% de chômage, on a doublé notre chômage en Mauricie. Sur cinq représentants, il y en a un dans l'Opposition, trois avec des postes clefs et, pour celui qui n'a pas de poste, je suggérerais au premier ministre de le nommer ministre de quelque chose pour quinze jours. Quand même ce serait juste pour aller convaincre les gens du Conseil des ministres qu'il y a une grève au Cap-de-la-Madeleine, dans son comté, qui s'appelle la grève de la Reynolds, qui dure depuis tout près d'un an et à laquelle s'ajoutent \$12,000,000 de perte de salaire, jusqu'à maintenant, dans la Mauricie. On a aussi droit à cela, \$12,000,000 de perte de salaire dans la Mauricie, à la Reynolds. Le gouvernement dit: Cela ne nous regarde pas, c'est un conflit privé. Du temps de l'ancien gouvernement, tout était la faute du gouvernement. Tout devait être réglé par le gouvernement. Le gouvernement et ses spécialistes pouvaient envoyer des gens essayer de régler le conflit, des conflits à l'intérieur, même dans le domaine privé. Le député de Champlain pourrait peut-être être nommé ministre pour une quinzaine de jours, le temps d'aller sensibiliser les membres du Conseil des ministres en leur disant: Venez donc vous pencher un peu sur la grève; envoyez donc quelques spécialistes régler cela parce que la région de la Mauricie se meurt.

Une chance du bon Dieu que la région de la Mauricie a permis qu'aux dernières élections on sauve un gars du Parti libéral pour qu'il soit dans l'Opposition pour être capable de dire à ces gens-là, ce matin: La région de la Mauricie se meurt, parce qu'au rythme où cela va et à force de retarder les élections la région de la Mauricie serait morte lorsqu'arriveraient des élections générales, s'il n'y avait pas de représentant de l'Opposition pour faire comprendre cela à ces gens d'en face. Penchez-vous là-dessus, la région de la Mauricie se meurt. 19,000 personnes sont en chômage, il y a 14,6% de chômage. Sur représentation au Conseil des ministres, plus de chômage dans notre région.

Il m'a été donné, Mme la Présidente, d'aller participer aux élections dans le comté de Johnson. Je dois vous dire que je ne suis pas un amateur d'élections partielles et j'ai participé quelque peu, certains mercredis soir, en allant dans d'autres comtés, mais je ne m'étais jamais impliqué de la même façon que je me suis impliqué dans le comté de Johnson et je vais

vous en dire la raison. J'avais une perception des gens du comté de Maskinongé... Vous savez, quand on les fréquente régulièrement, quand on fait beaucoup d'activités sociales et surtout quand on fait deux jours de bureau par semaine et qu'on reçoit même des gens du comté de Trois-Rivières et du comté de Saint-Maurice parce qu'ils ne peuvent pas voir leur ministre, quand on fait cela, Mme la Présidente, on a une certaine perception de l'image d'un bon gouvernement d'emballage, mais cela ne veut pas nécessairement dire que ça peut être la vérité pure parce qu'il y a seulement les gens de l'autre côté qui possèdent la vérité tranquille; nous, nous ne prétendons pas la posséder. À ce moment-là, j'ai dit: Je vais aller voir dans un autre comté que le mien, je vais aller voir dans une autre région que la mienne, dans un contexte différent, pour voir si les problèmes que les gens de chez nous me soumettent, sont les mêmes et pour voir si les gens de chez nous font cela par condescendance pour leur député ou si vraiment il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. (10 h 40)

J'ai été désagréablement surpris, Mme la Présidente, de constater que le gouvernement était perçu de la même façon. J'ai dit "désagréablement surpris" et je vais vous dire pourquoi. Les problèmes qu'on m'a apportés sont tellement des problèmes cruciaux, ils mériteraient tellement une attention spéciale du gouvernement que je ne peux pas être agréablement surpris de voir que le gouvernement néglige les citoyens du Québec de cette façon. C'est pour cette raison que je dis "désagréablement surpris".

J'ai réalisé que les gens de Johnson et d'ailleurs... Je ne me suis pas posé de questions sur la raison pour laquelle l'image de bon gouvernement projetée par les caméras de télévision faisait uniquement fureur devant nos techniciens de télévision, devant les caméras, sur ces objets noirs et impersonnels. Je me suis rendu compte, que dans la population... M. le député de Joliette-Montcalm, du calme, s'il vous plaît! Je me suis rendu compte... Moi, je garde mon calme, garde donc le vôtre.

**M. Chevrette:** Une chance que j'ai parlé. C'est ta meilleure, ce matin. Gros insignifiant...

**M. Picotte:** Mme la Présidente, il n'y a rien de surprenant à ce que ces gens soient balayés dans onze élections partielles. Il y aurait vingt-cinq élections partielles, et ils seraient balayés vingt-cinq fois; il y en aurait 110, et on serait débarrassé d'eux! Pourquoi? Parce que l'image du bon gouvernement... Messieurs, vous n'êtes pas un bon gouvernement et je vais vous donner des preuves qui se reflètent dans mon comté et qui se reflètent dans tous les comtés de la province. On en a pour preuve le règlement de placement. Je suis allé visiter un jeune, un soir, un travailleur de la construction, 24 ans, qui était marié depuis un an et dont l'épouse attendait un bébé et parce qu'il n'avait pas fait le nombre d'heures requises dans sa région parce qu'il n'y a pas de projets dans sa région... Il n'y a pas de projet collectif parce que c'est un gouvernement qui crée des emplois. Vous savez, il crée 100,000 emplois, mais ce qu'on appelle des emplois PIJE, PAQ, moi j'ajoute parfois pif, paf, pouf, parce que ce sont des emplois temporaires de quatorze,

quinze, dix-sept semaines pour tâcher de sortir le gars de l'aide sociale pour l'envoyer à l'assurance-chômage. C'est la revalorisation du travailleur québécois par les gens d'en face. On a créé 100,000 emplois de quinze semaines, et on a envoyé cela au fédéral et on a dit: Le fédéral, ce n'est pas bon. C'est bon seulement pour payer des prestations d'assurance-chômage. On essaie de se gargariser devant les caméras de télévision, de 80,000 emplois. Mme la Présidente, des emplois de quinze semaines, il n'y a rien pour revaloriser qui que ce soit.

Ce sont des gens qui créent des emplois temporaires pour se débarrasser des citoyens, pour les envoyer à un autre palier de gouvernement; c'est cela la vérité, vous le dirai pas, mais c'est cela pareil. Les gens le savent parce que les gens sont plus intelligents que plusieurs des gens d'en face, Mme la Présidente, au Québec. Quand on dit ceci, les règlements de placement... Le monsieur en question m'a dit - moi, j'étais certain -: Tu vas frapper un gars un peu dur, parce qu'à la dernière élection il était organisateur des gens d'en face et il a travaillé. En tout cas, s'il n'était pas organisateur bien chevronné, il parlait pour eux, etc. Alors, j'allais là pour discuter avec lui, pour essayer de lui démontrer que le gouvernement n'était pas un bon gouvernement. Je n'ai même pas eu besoin de lui démontrer cela, il a dit en partant: Monsieur, ne parlez pas pour rien. Je vais voter contre ce gouvernement-là, parce que mon travail, c'est d'être travailleur de la construction et parce que je n'ai pas fait assez d'heures, l'année prochaine je ne peux plus travailler dans mon domaine et je ne sais pas où je vais m'échouer. Il n'y a pas de travail dans la région ici pour moi.

Il a dit pire que cela: Si je travaille l'année prochaine, je vais avoir une pénalité de \$200 pour avoir travaillé et il y a une amende de \$500 pour le gars qui m'aura engagé. Moi, citoyen du Québec, Québécois, peut-être pas aussi bon québécois que les gars d'en face parce qu'il n'y a qu'eux autres qui sont de bons québécois, mais je vais être pénalisé dans ma province pour travailler et vous pensez que je vais voter pour cela? Ne discutez pas pour rien. C'est réglé, je ne voterai pas pour eux. Pas surprenant que les gars espéraient remporter la victoire dans Johnson, mais ils ne l'ont pas eue. Les gens d'en face... Oui, cela a passé proche; on sait pourquoi avec le tordage de bras qu'il y a eu avec les frères de votre candidate péquiste qui travaillent dans une grosse usine et avec les nombreuses promesses que vous êtes venus faire parce que vous avez fait des élections. Duplessis faisait de bien plus belles élections partielles que ces gens d'en face. C'était de la petite bière, les promesses de Duplessis, comparativement aux gens d'en face, avec tout ce qu'on a promis. C'est cela qu'on a dit dans Johnson et dans les quatre comtés. Promettez-en des choses, il n'y a plus personne qui vous croit d'ailleurs parce que votre bilan n'est pas tellement reluisant depuis quatre ans. Le règlement de placement, dans mon comté - on ne le dit pas, mais c'est ça quand même - parce qu'on ne peut pas engager des gens de la Mauricie, il faut engager des gens de Repentigny pour venir travailler, parce qu'eux, ils ont des cartes indiquant qu'ils ont fait le nombre d'heures requis. Savez-vous ce que ça fait? Un entrepreneur, chez nous, quand il bâtit une

maison, exige 5% ou 8% additionnels, parce qu'il est obligé de payer des pensions à des gens de Repentigny pour venir travailler dans la région de la Mauricie pendant que les gens de la Mauricie sont assis et qu'ils regardent passer ça. Ils disent: On a un bon gouvernement qui a fait un règlement de placement. Non, ils disent: C'est un gouvernement bon à rien. C'est vrai. Le règlement de placement, cela se reflète partout quand on fait du bureau. Des dizaines de cas par comté, des centaines par régions et des milliers au Québec. Vous ne me ferez pas coller et à bien du monde aussi que c'est un bon gouvernement.

Les grèves, Mme la Présidente. Il ne devait plus y avoir de grèves, parce qu'on créerait un climat social favorable au Québec avec la venue de ce gouvernement messianique. On devait créer un climat social favorable. À quel prix? On a essayé d'en créer un en rejetant du revers de la main les amendes qui étaient dévolues aux syndiqués. On a jeté ça par-dessus bord pour tâcher d'acheter la paix sociale. À la Baie James, on a fait pour des millions de saccage et on a réglé ça pour quelques milliers de dollars. Le saccage de la Baie James. On a cru acheter la paix sociale avec ça, mais, malheureusement, on a vu ce que ça valait, la paix sociale, lorsqu'on a été obligé de voter dans cette Chambre une loi présentée par ce gouvernement hypocrite. Je dis bien hypocrite, en pesant mes mots, parce que ce gouvernement n'était pas supposé faire ça. Pas de motion de fin de session où on siégeait à la vapeur, avec suspension des règles. Pas de ça avec eux. Pas avec ce bon gouvernement. Cela n'avait pas d'allure de faire siéger les députés à des heures indues. Cela fait quatre ou cinq fois qu'on suspend les règles dans cette Chambre. Pas de mauvaises lois contre les bons syndiqués, Mme la Présidente, pas de lois spéciales, ni matraques. Allons donc. Comme le dirait le ministre de l'Éducation, allons donc! Voir si ça a du bon sens, faire des lois spéciales contre les syndiqués! On est rendu à quatre ou cinq lois spéciales encore.

Vous savez, il y a une différence entre le premier ministre du Québec et l'ancien premier ministre du Québec. L'ancien premier ministre du Québec disait aux syndiqués: Vous êtes en grève dans le secteur public, si vous faites durer ça encore quinze jours, je fais une loi, vous allez rentrer au travail et ça va passer par là. C'est ce qu'il disait. Il faisait perdre trois semaines de salaires aux syndiqués et adoptait une loi. Avec le premier ministre actuel du Québec, il y a une grosse différence; c'est le champion de l'indécision. Il n'était même pas capable de choisir un vice-président de la Chambre en remplacement du président. Il attendait au lendemain, parce qu'il était tenaillé, tiraillé et tout cela. Oui, c'est cela.

Vous riez de votre premier ministre. Vous faites bien, je vous comprends.

**M. Paquette:** Question de privilège, Mme la Présidente.

Oui, je pense que le député doit savoir qu'on ne rit pas du premier ministre, mais de ses propos un peu désordonnés et complètement idiots, Mme la Présidente.

**Une voix:** Comme ses collègues.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: Les qualificatifs que le député vient d'employer n'ont d'égal que lui-même, Mme la Présidente.

M. Paquette: Dites à vos collègues d'arrêter de rire également.

M. Picotte: Mme la Présidente, je vous disais: Il ne devait pas y avoir de grèves. Mais, dans la Mauricie, croyez-le ou non, dans le domaine public, les écoles ont été fermées deux mois de temps, les professeurs ont perdu deux mois de salaire jusqu'à temps que le champion de l'indécision du Québec, le Québécois nationaliste par excellence, le premier ministre du Québec, décide de faire une loi spéciale. Vous irez demander aux enseignants de la région de la Mauricie ce qu'ils pensent de vous autres. Ce ne sera pas élogieux, ils auront des termes pires que ceux que le député vient d'employer. Cela va ressembler à la réalité de ce gouvernement-là.

Le zonage agricole, Mme la Présidente, ah! qu'on a donc ri dans les régions du zonage agricole. Vous savez, ces gens-là ont dit: Nous autres, nous faisons faire des enquêtes et tout le monde dit: C'est une bonne loi celle sur le zonage agricole. Oui, c'est vrai. C'est vrai pour le gars de la rue Sherbrooke à Montréal; c'est vrai pour le gars de la Grande-Allée, ici à Québec; c'est vrai pour les citoyens ordinaires aussi qui n'ont pas à s'en servir. Je suis certain que si mon père avait été interrogé, lui qui reste dans une ville, à savoir si la loi sur le zonage agricole était une bonne loi, il aurait sûrement dit oui, sans être pour autant pour ce gouvernement, parce qu'il le trouve épouvantable. Mais il aurait dit oui, comme n'importe quel citoyen. (10 h 50)

Mais quand on demande aux agriculteurs eux-mêmes ce qu'ils en pensent, je ne dis pas à l'UPA, j'ai bien confiance en l'UPA, c'est un bon organisme, mais vous savez, quand on est assis au-dessus... J'ai toujours défendu cela d'ailleurs, je ne suis pas comme le député de Joliette-Montcalm qui renie les syndicats depuis qu'il est assis de l'autre côté de la Chambre. Mais j'ai confiance en cela, j'ai toujours dit la même chose que j'avais confiance en l'UPA, Mme la Présidente. Mais cela se peut très bien, par exemple, que l'UPA, comme ses gens sont assis et de la façon dont ils discutent, n'ait pas le poulx de ses agriculteurs et qu'elle soit de temps en temps coupée de la réalité. Quand on demande aux agriculteurs ce que c'est, on se rend compte qu'il y a des choses à améliorer. C'est ce qu'on a dit en commission parlementaire, lors de l'étude du projet de loi. C'est ce qu'on a toujours maintenu. C'est ce que le chef de l'Opposition a dit l'autre fois. C'est ce que le premier ministre a fini par "perroquoter" quand tout le monde a dit tout cela. Le premier ministre, sans le dire, parce que évidemment cela lui demanderait beaucoup d'humilité pour dire: Vous avez raison, M. le chef de l'Opposition, mais cela fait quatre fois qu'il le dit publiquement devant les caméras de télévision qu'il a raison, en empruntant exactement les idées de notre chef.

Le zonage agricole, c'est ce qu'on a toujours dit. Et j'espère que le gouvernement va

avoir le courage de ramener cette loi pour qu'on puisse apporter les amendements nécessaires. S'il n'en a pas le courage, nous autres, on l'aura, Mme la Présidente, toujours en protégeant le sol arable. Ce n'est pas le lot des gens d'en face, au contraire. Ils ont plagié tout simplement les deux ou trois copies qu'on avait faites concernant le zonage agricole. Mais nous, on voulait respecter la liberté des agriculteurs et leur donner une indemnisation, ce que vous autres, vous n'avez pas fait. Vous leur avez volé leur indemnisation. Vous avez volé l'indemnisation aux agriculteurs. C'est cela la différence entre vous et nous.

On pourrait parler aussi de l'assurance automobile et du gros emballage dans lequel Mme Payette nous a emballés. Je dois vous dire ceci: Faites du bureau de comté, venez voir. Encore hier, j'avais un cas de deux ans qui n'était pas réglé. Ce n'est pas une assurance automobile que vous avez faite, c'est une assurance-salaire. Si jamais l'épouse d'un gars décède et qu'elle ne travaillait pas, regardez l'indemnité qu'on lui donne. Vous allez avoir honte. On ne lui en donne même pas assez pour faire un enterrement de première classe. Vous allez avoir honte de votre assurance automobile. Vous avez une bonne assurance-salaire, mais vous n'avez pas d'assurance automobile. Ce n'est pas cela, une loi d'assurance automobile. C'est cela que les gens vous reprochent dans les régions.

Et pour Hydro-Québec, trois hausses successives, 70% de hausse. Je termine, Mme la Présidente.

**M. Chevette:** Consentement.

**M. Picotte:** Consentement, merci. Trois ans, trois hausses successives à Hydro-Québec, 70% d'augmentation, ce que le gouvernement Bourassa n'a jamais fait. 30% d'augmentation sous le régime Bourassa, 70% avec vous autres. C'est québécois, Hydro-Québec, cela nous appartient. Et les gens d'en face consentent à trois hausses totalisant 70%.

**La Vice-Présidente:** Terminez, M. le député.

**M. Picotte:** Je termine tout de suite, Mme la Présidente. Le Stade olympique, ces champions administrateurs... Le député de Saint-Jacques a mis sur la voie d'évitement le gars qui avait organisé le match de boxe d'une soirée, au Stade olympique, avec le résultat final de près de \$1,000,000 de déficit, dans une seule veillée. Moi, j'ai dit ma prière à genoux le lendemain matin. D'habitude, je la fais debout, mais là, je l'ai dite à genoux. J'ai dit: Heureusement que ce n'est pas eux qui ont construit le Stade olympique! Au rythme de \$900,000 par veillée, on n'aurait jamais été capables de se payer cela, les Québécois. Ce sont des champions administrateurs. On a mis ce gars-là sur la voie d'évitement. Avec \$3,000,000,000 de déficit, j'ai hâte de voir disparaître Parizeau comme ministre des Finances, parce que c'est drôlement une faillite monumentale pour le Québec. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Bellechasse.

**M. Bertrand Goulet**

**M. Goulet:** Merci, Mme la Présidente. Si c'était le moment des motions non annoncées, j'en ferais une pour suggérer au chef du Parti libéral de faire avancer le député de Maskinongé sur la première rangée, à la suite des quantités d'éloges qu'il a eues à l'endroit de son chef. Il mériterait certainement une promotion.

J'y reviendrai aux motions non annoncées.

J'ai entendu, bien sûr, comme mes collègues, le message inaugural prononcé par le premier ministre la semaine dernière. Je dois dire que je m'attendais à plus de précisions concernant certaines orientations du gouvernement. Je n'ai donc pas été impressionné par cette liste de projets plus ou moins précis dont nous a fait part le premier ministre à l'intérieur des propos de ce message inaugural.

Moi comme mes collègues, qui avons assisté à ce discours, avons été témoins des derniers gestes posés par un gouvernement qui a eu, tout au cours de ses quatre ans de mandat, un objectif prioritaire sur les autres, soit la réalisation de la souveraineté-association ou encore de la souveraineté politique du Québec. C'était son objectif premier au cours de ses quatre années de mandat. Ce gouvernement a dépensé beaucoup d'énergie à parler constitution et, par le fait même, a consenti moins d'efforts à parler d'économie, avec les résultats que l'on connaît et qui, à bien des points de vue, sont loin d'être positifs. La constitution d'abord, la publicité gouvernementale, certaines mesures sociales, bien sûr, on revenait avec l'option souverainiste et, ensuite, quand il restait du temps, on parlait un peu d'économie, mais on en a parlé très peu.

Mme la Présidente, cette façon d'agir s'est soldée par des résultats négatifs au point de vue économique. Si vous le voulez, nous verrons quels ont été les résultats, les effets sur l'économie et, ensuite, nous tenterons de proposer des solutions, après avoir identifié les causes de ce bilan négatif à certains chapitres, dont un, du moins, qui est important à mon point de vue, le développement économique régional. Depuis quatre ans, on nous promet l'année de l'économie. À chaque discours inaugural, à chaque discours du budget, on nous promettait l'année de l'économie mais, à la place, à chaque fois, on y a retrouvé des litanies de projets constitutionnels. Cette année, encore une fois, on a une liste de projets plus ou moins précis, cachés à l'ombre de propos constitutionnels pour d'aucuns, souverainistes pour d'autres et indépendantistes pour certains autres.

Regardons, Mme la Présidente, les résultats de cette administration, les résultats que j'appellais négatifs. En 1980, nous aurons droit, encore une fois, à un déficit record de près de \$2,700,000,000 ou de \$2,800,000,000. En quatre ans, avec l'administration du gouvernement actuel, de \$3,000,000,000 de déficit, nous atteindrons - c'est déjà fait, au moment où nous parlons - les \$9,000,000,000 de déficit. \$9,000,000,000, ça veut dire neuf mille millions de déficit. C'est vrai, comme le disait hier un député, ici, que ce gouvernement a, semble-t-il, cette année diminué les impôts des particuliers d'une moyenne d'environ \$180. Mais, Mme la Présidente, on oublie toujours d'ajouter à ces propos qu'au même moment où ce gouvernement semblait avoir diminué les impôts des particuliers pour une moyenne de \$180 qu'il avait en même temps, augmenté la dette per capita pour chacun de ces

individus du double, soit d'une moyenne de \$350.

Les résultats de cette administration, c'est qu'en plus de connaître ce déficit record, on sait que l'effort fiscal des Québécois est beaucoup plus haut que l'effort fiscal de la moyenne canadienne. Donc, nous sommes plus taxés que la moyenne de nos concitoyens canadiens habitant les autres provinces. En plus de nous avoir taxés davantage, on s'aperçoit que le déficit, au lieu de diminuer - ce qui aurait dû avoir pour effet de diminuer le déficit - a eu l'effet contraire. En plus de nous taxer, le déficit a également augmenté de \$3,000,000,000 à \$9,000,000,000 en quatre ans.

On sait également que le Québec se classe actuellement au deuxième rang des provinces canadiennes pour l'augmentation ou la croissance des dépenses qu'on appelle sociales. Bien sûr, il y a une province qui nous devance dans ce domaine, c'est l'Alberta. Mais avec la différence que l'Alberta connaît un surplus de \$3,500,000,000 à \$4,000,000,000, tandis que nous, nous connaissons un déficit d'environ \$2,700,000,000 à \$3,000,000,000. Alors, il y a toute une différence. L'Alberta peut se permettre d'accroître ses mesures sociales, d'accroître ses dépenses sociales, mais je pense que, nous, il faudra un jour ou l'autre, à brève échéance, faire justement ce que le ministre des Finances a dit dernièrement à Sherbrooke, couper au niveau des dépenses sociales et en venir à faire comprendre aux gens qu'il faudra peut-être se serrer la ceinture, en commençant par le gouvernement d'abord.

(11 heures)

Parce que cet argent est allé au niveau des dépenses sociales, cela a eu pour effet de diminuer en même temps les dépenses en capital, c'est-à-dire les dépenses directement créatrices d'emplois. Nous sommes la seule province, à part Terre-Neuve, qui a diminué ses dépenses en capital depuis les dernières années. Quels en sont les effets? Au lieu d'investir dans des dépenses en capital, cela a pour effet direct d'augmenter le taux de chômage au Québec. La croissance des dépenses sociales ne nous laisse pas d'argent pour investir au niveau des dépenses en capital; donc, effet direct sur l'augmentation du taux de chômage.

J'ai ici, devant moi, un tableau assez révélateur. Si on prend les dépenses en capital, c'est-à-dire les dépenses directement créatrices d'emplois, par exemple, pour les trois années qui ont précédé la venue au pouvoir de ce gouvernement, allons-y de 1973 à 1976, la moyenne des dépenses en capital au Québec était précisément de 8%. C'était le pourcentage des dépenses du budget qui allaient directement à la création d'emplois. De 1976 à aujourd'hui, c'est-à-dire les quatre années d'administration de ce gouvernement, les dépenses en capital ont diminué de 8% à 4,6%; pour les deux dernières années, 1978-1979 et 1979-1980, les dépenses sont plus basses que la moyenne, soit 4,1%. Cela a eu pour effet direct l'augmentation du taux de chômage. Tenant compte des chiffres que j'ai cités auparavant, de 1970, par exemple, jusqu'à 1976, la moyenne annuelle du taux de chômage au Québec était de 7,4% avec des dépenses en capital de 8%. De 1976 à aujourd'hui, la moyenne annuelle du taux de chômage a grimpé à 10,6% avec des dépenses en capital de 4,6%. Ceci démontre, je pense,

assez clairement ce que j'avais tout à l'heure; cela veut dire qu'avec 8% de dépenses en capital nous avions un taux de chômage de 7,4%. Les dépenses en capital, dépenses directement créatrices d'emplois, baissant à 4,6%, on a vu directement augmenter le taux de chômage à 10,6%. Cela ne dépend pas de la conjoncture économique nord-américaine parce qu'au même moment, pour la période de 1970 à 1976, l'écart avec l'Ontario était de 2,3%. Comment se fait-il que, de 1976 à 1980 - l'Ontario étant également dans le même bassin nord-américain - l'écart ait grimpé à 3,7%?

Je disais qu'une des solutions pour baisser le taux de chômage serait d'arrêter d'investir au niveau des dépenses sociales pour investir davantage au niveau des dépenses en capital, c'est-à-dire créatrices d'emplois. Ou encore on pourrait peut-être faire moins de livres blancs ou de livres de toutes les couleurs, peut-être aussi moins de dépenses au niveau des communications, peut-être moins de dépenses au niveau de la publicité et prendre cet argent pour l'investir dans la création d'emplois. À mon humble avis - c'est une suggestion que j'aimerais faire au gouvernement pour enrayer le taux de chômage - il faudrait tout simplement penser à investir davantage de façon à pouvoir, un jour ou l'autre, espérer payer les gens pour travailler plutôt que les payer à ne rien faire comme on tente de le faire de nos jours.

Donc, la meilleure mesure sociale que l'on puisse donner à un peuple c'est de lui procurer du travail. Hier, sauf erreur, je pense que c'est l'honorable député de Joliette-Montcalm qui disait: Le gouvernement a créé 130,000 emplois. Écoutez, madame, je pense qu'il faut s'entendre. J'ai épluché le fameux rapport du programme OSE qu'on a déposé sur nos pupitres et il faudrait s'entendre à savoir ce qu'est un emploi créé. Lorsqu'on parle de 130,000 emplois, je ne suis pas d'accord. Dans ce rapport-là on parle d'un emploi pour 50 hommes, pendant trois semaines. On a créé des emplois pour dix hommes pendant trois mois. Or, qu'est-ce que la définition d'un emploi que j'aimerais qualifier de permanent? Je ne sais pas si des gens pourraient nous donner cette définition-là, mais, quant à moi, un emploi c'est au moins un emploi pour un an ou deux. Alors si on prend 50 hommes et qu'on les fait travailler une semaine, on ne devrait pas se vanter d'avoir créé 50 emplois. Je pense qu'il serait plus juste de dire qu'on a créé un emploi pour un homme pendant un an. Cela serait plus juste.

De ce chiffre de 130,000, j'ai fait le calcul pour ma région, c'est-à-dire pour mon comté, un calcul sommaire bien sûr, mais j'ai fait un calcul rapide et, de quelque 1000 emplois qu'on avait créés, j'en suis arrivé à environ 43 emplois, si on ramène cela sur une base d'un an. Il faudrait d'abord donner la définition de ce qu'est un emploi. J'aimerais qu'on arrive avec une base et qu'on dise au moins qu'un emploi, c'est du travail pour un homme ou une femme, bien sûr, pendant un an. Si on fait travailler pendant deux semaines, c'est vrai qu'on a créé un emploi pendant deux semaines, mais, quand le gouvernement vient dire: Cette année nous avons créé 130,000 emplois, je dis que ce n'est pas correct. Ce n'est pas correct parce qu'il faudrait tout simplement dire combien de temps ces emplois-là ont duré. Je n'accepte pas ce chiffre qu'on nous

a donné et qu'on entend dans la publicité. C'est tout à fait fausser les données, fausser les résultats.

Pour avoir fait, comme plusieurs de mes collègues, du bureau de comté et avoir été présent le plus possible dans mon comté depuis les quatre dernières années, j'ai tenté d'identifier le problème majeur de ma région et ensuite, si possible, en écoutant les gens du milieu, j'ai tenté de proposer une solution au gouvernement. Il ne faut pas se leurrer, les meilleures solutions viennent toujours de la base. On dit que lorsque ça va mal il faut toujours revenir à la base et je crois à ce principe-là. Bien souvent, même si des gens bien instruits cherchent des solutions miracles, il s'agit d'écouter les gens de la base, les gens du milieu pour trouver la solution idéale pour régler le problème du milieu.

J'ai donc fait quelques pourcentages à savoir quels sont les principaux problèmes dans mon comté que j'ai justement pu identifier en compilant les dossiers ouverts lorsque les gens viennent me rencontrer à mon bureau. Le problème majeur, le problème no 1, vous l'avez certainement deviné, c'est le chômage, le manque d'emploi pour les jeunes. En deuxième lieu, le problème le plus important, c'est également le chômage pour les jeunes. En troisième priorité, malheureusement, c'est encore le chômage. 75% des gens qui nous rencontrent, qui nous écrivent, qui nous téléphonent, qui viennent au bureau, en tout cas dans ma région... Vous avez à peu près trois personnes sur quatre qui se présentent à votre bureau, et surtout les jeunes de 18 à 30 ans, pour nous demander si on pourrait faire quelque chose pour essayer de leur trouver du travail. Ils viennent en série. L'autre tranche de 25% peut se résumer aux routes, quelques dossiers de bourses d'études, d'admission au niveau des foyers d'hébergement, de fermeture d'écoles, problèmes au niveau municipal.

(11 h 10)

Somme toute, on peut regrouper tous ces problèmes à l'intérieur des 25% et 75% sont pour de l'emploi. Or, on a vu tout à l'heure comment le gouvernement, par une politique générale, pourrait, autant dans ma région que partout au Québec, régler une partie de ce problème. On l'a dit, en investissant plus au niveau des dépenses qui créent de l'emploi et en diminuant un peu - si on ne peut augmenter le budget, bien sûr, je comprends cela - les dépenses au niveau des mesures sociales, on pourrait régler une certaine partie du problème.

Quant à l'autre problème, d'après moi, un bon pourcentage de ce dernier pourrait se régler en mettant au point une véritable politique de développement régional qui pourrait avoir des effets bénéfiques à court, à moyen et à long terme. Les problèmes qu'on connaît, les problèmes qu'on peut identifier dans nos bureaux sont reliés, bien sûr, au chômage et même les autres problèmes sont également reliés indirectement ou directement à ce manque de politique de développement régional. Chez nous, dans nos régions - et je parle plus précisément de la grande région de Bellechasse-Dorchester - l'absence de politique de développement régional au niveau gouvernemental a pour effet direct de nous faire connaître un taux de chômage qui varie de 15% à 20% et, dans certaines municipalités, Mme la Présidente, l'hiver dernier, cela a

monté jusqu'à 25%. Ce manque de politique de développement régional a pour effet d'amener, de nous faire connaître ce taux de chômage de 20% à 25% plutôt que de connaître un taux de chômage qui serait au moins égal à celui de la moyenne provinciale, environ 10%, 10,5% ou 11%.

Est-ce possible, par une politique de développement régional, de permettre aux régions périphériques de concurrencer les grands centres? Mme la Présidente, bien humblement, je dis que oui. Il y a, bien sûr, plusieurs solutions, mais je voudrais en proposer au moins une. J'aimerais la voir mise en application et je serais curieux et même désireux d'en connaître les résultats. Prenons, par exemple, notre région. Comment s'y prendre pour diminuer le taux de chômage et ramener ainsi ce taux de chômage à la moyenne provinciale, c'est-à-dire le faire baisser de 20% en moyenne à 10% ou 11%, ce qui, encore là, est beaucoup trop élevé parce que cela ne devrait jamais dépasser 7%, mais l'amener au moins au niveau de la moyenne provinciale? Il faut d'abord avoir une véritable politique de décentralisation, pas seulement une politique de déconcentration, mais une véritable politique de décentralisation. On en a eu un exemple frappant, Mme la Présidente, qui vient du fédéral. Pour d'aucuns, ce ne sera peut-être pas bon, mais il s'agit du fameux centre d'émission des chèques à Matane où le gouvernement a pris une grosse boîte qui était à Ottawa ou dans la région, j'imagine, et il a déménagé cela complètement dans la région de Matane pour créer directement des emplois. Que le chèque de paie ou que le chèque, pour quelque raison que ce soit, pour quelque fournisseur du gouvernement que ce soit, soit émis à partir de Matane ou soit émis à partir d'Ottawa, ce qui compte, c'est qu'on ait le chèque. Or, c'est l'exemple frappant sur lequel on pourrait vraiment se baser, l'exemple qu'on devrait imiter pour en arriver à une véritable politique de décentralisation et non seulement de déconcentration, le fameux projet d'émission des chèques gouvernementaux au niveau fédéral à Matane qui a eu des effets directs, très bénéfiques pour cette région.

Premièrement, on pourrait faire en sorte que la région soit desservie par elle-même et non par les autres. Souvent, Mme la Présidente, à la suite de politiques gouvernementales - mes collègues de Beauce-Sud, de Montmagny-L'Islet ou de Lévis ne seront peut-être pas de mon avis - ce qu'on connaît chez nous, c'est qu'au niveau des services à la population, ma région est desservie par les trois régions qui l'entourent. Cela a des effets directs sur le taux de chômage. Je peux vous dire, Mme la Présidente, qu'il n'y a même pas de centre de main-d'oeuvre dans mon comté. On est desservi, dans un coin du comté, par la Beauce; dans l'autre coin du comté, par Montmagny, et dans l'autre coin du comté, par Lévis. Donc, nous n'avons pas ces services sur place et les gens qui y travaillent, bien sûr, ne sont pas sur place. Ils sont dans les autres comtés.

Alors, les gens qui pourraient travailler chez nous, pour des services qui se donnent chez nous, habitent l'extérieur.

Nous n'avons aucune cour de justice, sauf celle qu'on appelle les petites créances, qui siège de temps en temps, mais aucun palais de justice. Encore là, nous sommes desservis par deux

régions, la Beauce et Montmagny. Les gens qui travaillent là pour nous donner des services n'habitent pas chez nous.

Nous n'avons aucun bureau de commission scolaire régionale. Nous avons des commissions scolaires locales, mais aucun bureau de commission scolaire régionale. Pourquoi? Parce que quand ils ont formé les commissions scolaires, les 55, ils ont dit: Cela prend tant de population. Alors, ils en ont mis une à Lévis, Louis-Frêchette, ils en ont mis une dans la Beauce, Chaudière, ils en ont mis une à Montmagny, et ils ont dit: Là, vous allez prendre un compas, vous allez faire des arcs de cercle et vous allez chercher une population de tant d'habitants. Cela a donné comme résultat qu'il y a trois compas qui sont passés sur le comté, aucune commission scolaire régionale. Donc, nos élèves vont à l'extérieur et les gens qui travaillent à l'intérieur de ces commissions scolaires régionales, bien sûr, habitent à l'extérieur. C'est peut-être encore un petit pourcentage de gens qui travaillent à l'extérieur, ce qui a pour effet de faire augmenter notre taux de chômage qui est de beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale.

Nous n'avons aucun CEGEP. Cela peut peut-être se comprendre, il n'y en pas dans tous les villages, bien sûr, mais sur 35 municipalités, chez nous, aucun CEGEP. Il n'y a aucun hôpital non plus que je pourrais appeler - je n'ai pas de connaissances médicales - un hôpital général. Nous avons un hôpital, bien sûr, pour les personnes âgées, mais d'hôpital où l'on peut faire une intervention majeure, nous n'en avons pas. Encore là, les infirmières et le personnel d'entretien qui travaillent dans ces hôpitaux habitent, bien sûr, tout près de l'hôpital; donc, cela a pour effet justement de faire augmenter notre taux de chômage.

Je n'en veux pas aux régions périphériques, bien sûr, mais souvent ceci part d'une politique du gouvernement où pour implanter quelque chose - ils veulent mettre cela tellement beau et tellement gros que cela prend beaucoup de population - on doit contenter un grand centre et cela a pour effet d'amener le plus de gens possible dans ce grand centre. On parle, depuis 20 ans, Mme la Présidente, pas seulement le gouvernement actuel, mais tous les gouvernements ont parlé de politique de décentralisation, mais ils ont toujours des projets pour centraliser.

Egalement, absence de politique de développement régional basé sur une richesse ou sur l'industrie première du comté. Chez nous, cela n'est pas compliqué. La richesse naturelle, la première industrie, c'est d'abord l'agriculture, deuxièmement, la forêt et, troisièmement, l'exploitation des sites pour développer l'industrie touristique, parce que nous avons de très beaux sites naturels chez nous. Mais pour exploiter cela, il faut commencer par le commencement. Vous connaissez le vieux proverbe chinois qui dit: Donne un poisson à un homme, il se nourrira pour un repas; montre-lui à pêcher, il se nourrira pour la vie. Mme la Présidente, j'ai toujours défendu, depuis quatre ans - je le défends encore - que cela prendrait chez nous d'abord un institut que je pourrais appeler intégré. Comment se fait-il que, justement, nous n'avons pas d'industrie? C'est parce que, avec la richesse première qu'on a, bien souvent, les gens ne savent pas quoi faire avec cette richesse. Je dis qu'il faut commencer

par le commencement: un institut intégré qui serait basé, chez nous, sur l'agriculture, la forêt et le développement touristique.

L'agriculture, bien sûr, au niveau de la production laitière, fromage, beurre, cela va assez bien. C'est l'une des industries très prospères dans notre région. Mais on pourrait peut-être aller plus loin encore avec les dérivés du lait. Dans le secteur de l'élevage, nous avons, depuis quelque temps, une coopérative d'élevage de bovins de boucherie. Nous abattons chez nous, mais pourquoi ne pourrait-on pas transformer davantage? D'accord, cela va au niveau d'une charcuterie, cela vaut également parce qu'il y a de très gros producteurs de porc, mais cela se termine là. Pourquoi ne montrerait-on pas aux jeunes comment tanner ces peaux comment les modifier pour faire des manteaux de cuir ou des gants de cuir? Comment se fait-il que la peau de porc, qui est produite dans notre comté, s'en va du Québec pour aller se faire modifier - en tout cas, dans un cas - en Angleterre et nous revient sous forme de gants que les dames paient peut-être \$25, \$30 ou \$40, je ne connais pas les prix, mais dans ces prix-là? Pourquoi ne pourrait-on pas modifier ce produit-là chez nous? Les jeunes ne savent pas comment s'y prendre et, pour le leur montrer, cela prendrait une espèce d'institut basé essentiellement sur les richesses premières. (11 h 20)

Du côté de la forêt, c'est la même chose. Le bois de sciage, cela va, manufacture de meubles, les copeaux. Pourquoi déménage-t-on cela et paie-t-on énormément de frais de transport? On sait qu'aujourd'hui cela augmente beaucoup le prix du produit. Usines de papier, usines de carton, de panneaux particules, de poutres laminées. On a parlé d'une usine de méthanol; on en parle depuis 4 ans, tout le monde semble bien intentionné, mais personne ne réagit. Avec la matière première de la région, d'abord montrer aux gens comment s'y prendre et ensuite transformer, si possible, cette matière sur place de façon à ne pas prendre 20% ou 25% du prix du produit pour le transport. Donc, la transformer dans la région et ainsi peut-être arriver avec un produit fini qu'on pourrait offrir sur le marché mondial à des prix concurrentiels au lieu de l'offrir à des prix peut-être supérieurs qui font en sorte qu'on reste pris avec. Il me semble que, comme le dirait le premier ministre, ce n'est pas sorcier. Il s'agit de bonne volonté, il s'agit d'arrêter d'en parler et d'agir. Cela dépend, justement, des véritables politiques énoncées par le gouvernement et appliquées par le gouvernement.

Vous avez, bien sûr, les produits de l'érable, etc., mais je vous ai donné, Mme la Présidente, deux exemples. Au niveau de l'industrie touristique, nous pourrions chez nous développer une industrie touristique basée sur une période de douze mois.

Vous me faites signe, Mme la Présidente, que c'est terminé, mais est-ce que je pourrais continuer encore quelques minutes?

**M. Bertrand:** Consentement!

**M. Goulet:** Vous êtes bien aimable, Mme la Présidente. Je vous remercie.

L'industrie touristique basée sur une période de douze mois que ce soit le camping, les

vacances à la ferme l'été, la chasse et la pêche, etc., l'automne et l'hiver. Mme la Présidente, nous avons des sites naturels qui, s'ils étaient aménagés, concurrenceraient avantagement n'importe quelle pente de ski du Québec. Au printemps, nous avons les sucres, etc. Nous avons des sites naturels qui existent déjà, une richesse première déjà en abondance. Il y a la volonté de la population de la développer. Qu'est-ce que ça nous prend? Des voies d'accès comme les gouvernements en ont donné aux autres régions. On veut les mêmes chances. Comment expliquer que notre région ne soit pas admise au crédit touristique? C'est aberrant de constater ça. Depuis juin que je le répète au ministre d'État au Développement économique. On me dit: Oui, cela a du bon sens, ce que tu nous dis, mais on n'agit pas. On ne demande pas la charité. On demande d'être traités d'égal à égal. On demande la même chance que les autres. Il est sûr, Mme la Présidente, que ce manque de politique de développement régional a des effets négatifs: fermetures d'écoles, déménagements de services. Bien sûr, si la population s'en va, les services s'en vont également.

C'est la même chose pour les permis de travail pour nos travailleurs. Il n'y a pas de construction dans la région; donc, nos travailleurs ne peuvent pas se qualifier et, pour ne pas crever de faim, ils vont travailler dans d'autres classes de métiers. Du moment où il y a une construction chez nous, on dit à nos gars: Vous n'êtes pas qualifiés; donc on fait venir des travailleurs de Québec et de Montréal pour faire la "job". C'est tout à fait aberrant, M. le Président, de constater de telles choses. C'est justement à cause d'un manque de politique de développement régional. Il y aurait des effets positifs: l'intégration des jeunes, une véritable politique d'accès au marché du travail, le développement des services. Bien sûr, si la population s'en va, à un moment donné, si on veut créer des infrastructures, cela coûte plus cher per capita parce qu'il y a moins de monde sur un mille de route qu'il peut y en avoir dans une ville. Chaque fois qu'on décide d'une politique de subventions gouvernementales, on pense toujours aux villes. Cela a pour effet, M. le Président, qu'un réseau d'aqueduc peut coûter dans une ville comme Québec ou Charlesbourg \$150 par usager et chez nous cela coûte \$400 ou \$450 pour le même service parce que, chez nous, au niveau de l'économie, c'est l'agriculture. Il est sûr qu'un agriculteur va prendre plus de place sur le territoire qu'un gérant d'une compagnie de finance qui va se contenter de 100 pieds de terrain, mais un agriculteur ne pourra pas se contenter de cela. Quand on fait une politique de subventions, on la fait au pied linéaire et on dit qu'il n'y a pas de différence entre un comté rural et un comté urbain.

C'est la même chose pour le développement du réseau routier. Même chose! On dit: Il y a une industrie qui s'en va au bout d'une route, on va lui faire une belle route en asphalte. Il y a 25 agriculteurs qui ont des organisations de \$250,000, \$300,000 ou \$400,000; c'est une industrie florissante; mais ils n'ont pas de route parce que l'agriculture n'est pas considérée comme une industrie. Cela existe actuellement au ministère des Transports. Au niveau de la pondération, nos régions ne se classent jamais au niveau du réseau

routier. Il est sûr que, si dans une région rurale on veut avoir 25,000 véhicules par jour, on n'aura jamais d'asphalte. On ne peut pas avoir cela parce que, quand un cultivateur a une ferme de 200 ou 300 acres, il ne peut pas y avoir 25,000 personnes qui vont passer là dans la journée. Cela ne veut pas dire qu'il ne mérite pas, quand même, d'être traité comme les gens de la ville.

Écoutez, M. le Président, je sais que votre prédécesseur m'a fait part qu'il ne me restait que quelques minutes. J'aimerais juste en prendre une demie, si vous le permettez, pour montrer comment un manque de politique de développement régional peut s'étendre dans tous les ministères. Lorsqu'on est arrivé, par exemple, au niveau des affaires sociales avec les congés de maternité... Bien sûr que dans les villes, M. le Président, il y a beaucoup plus de femmes en moyenne qui travaillent à l'extérieur que dans nos régions rurales. Une femme d'agriculteur, même si elle travaille davantage que n'importe quelle femme de la ville, vous comprenez, M. le Président, qu'elle n'est pas considérée comme une femme au travail. Donc, elle n'a pas droit à ses \$240 de congé de maternité, comme si cela ne coûtait pas la même chose d'avoir un bébé dans Bellechasse que de l'avoir à Québec.

Au niveau des garderies, c'est la même chose.

**Le Vice-Président:** Je ne voudrais pas vous interrompre, M. le député, mais votre temps est dépassé.

**M. Goulet:** Je dois conclure. C'est donc court une demi-heure, M. le Président. Je conclus. Je voulais vous donner cet exemple d'une véritable politique familiale qui est toujours pensée pour la ville au niveau des subventions des garderies, au niveau de la prime à l'accouchement. On pense toujours, pour une femme au travail, qu'il y en a beaucoup plus dans les villes que dans nos régions rurales, je veux dire, comme définition. Pas parce que chez nous cela ne travaille pas, bien sûr. M. le Président. Il y a beaucoup de choses dont j'aurais aimé parler, il faudrait que le gouvernement cesse un jour ou l'autre de nous tanner. Au niveau de l'environnement, il faudrait réviser certaines choses. Si vous avez dans la tête de mettre des couches aux vaches et aux porcs, chassez-vous cela de l'idée, cela ne marchera pas. Nos gens, chez nous, commencent à être tannés...

**Le Vice-Président:** M. le député, je ne voudrais pas que vous abusiez de ma patience cependant.

**M. Goulet:** ... de ces politiques gouvernementales.

**Le Vice-Président:** Vous avez largement dépassé les deux minutes.

**M. Goulet:** Bon. M. le Président, vous avez compris qu'il nous faut une véritable politique de développement régional. Nous vivons actuellement une situation pénible.

En conclusion, au niveau du taux de chômage, nous dépassons la moyenne provinciale. Cela prend une action concertée de tous les ministères dirigée par le gouvernement et, comme

je vous l'ai dit tout à l'heure, les régions périphériques ne demandent pas la charité; elles demandent simplement d'être traitées d'égal à égal. On dit au gouvernement: Si vous ne nous aidez pas, du moins, de grâce, ne nous nuisez pas.

**Le Vice-Président:** Merci, M. le député.

M. le député de Nicolet-Yamaska, sur une question...

**M. Fontaine:** Sur une question de règlement, M. le Président.

**Le Vice-Président:...** de règlement.

**M. Fontaine:** Je pense que le député de Bellechasse a fait un excellent discours et a démontré beaucoup d'intérêt pour sa région et le chômage des jeunes et tout cela. Pendant tout ce temps-là, malheureusement, M. le Président, nous n'avions pas quorum, nous étions environ quatorze ou quinze députés seulement en Chambre. Encore au moment où je vous parle, on n'a pas quorum.

**Le Vice-Président:** Nous allons vérifier. Appelons les députés.

Qu'on appelle les députés.

(Suspension de la séance à 11 h 29)

(Reprise de la séance à 11 h 31)

**Le Vice-Président:** M. le député de Bourassa.

**M. Patrice Laplante**

**M. Laplante:** Merci, M. le Président. Au tout début, ce n'est peut-être pas une surprise, mais c'est l'attitude que prend le Parti libéral, l'Opposition officielle, par la démagogie, la suffisance et l'arrogance que ces gens ont actuellement dans le débat sur le discours inaugural. On se permet même de nous donner des leçons de légitimité et de morale, à la suite des quatre dernières élections partielles. Il y a quelque chose là-dessus que la population doit savoir. On vit encore présentement l'arrogance du député de Marguerite-Bourgeoys; c'est ce qui se passe chaque fois qu'un député ministériel parle, le député de Marguerite-Bourgeoys est plein de commentaires. Si j'étais à sa place, j'irais chercher quelques-uns des députés de son parti pour écouter et savoir ce qui se passe en Chambre. Ils ne sont que quatre actuellement, M. le Président. Quatre actuellement.

Les leçons de morale, M. le Président...

**M. Picotte:** J'aimerais que vous fassiez retirer ce mensonge public, nous sommes présentement six. C'est ce genre d'hypocrisie du Parti québécois, ces hypocrites, les gens d'en face.

Il n'y a pas un ministre.

**Le Vice-Président:** Monsieur, s'il vous plaît! Monsieur, s'il vous plaît!

M. le député de Joliette-Montcalm.

**M. Chevrette:** M. le Président, on peut bien accepter pendant plusieurs minutes les

bouffonneries du député de Maskinongé. Il sait très bien que le Conseil des ministres siège présentement; donc, pas de bouffonneries, s'il vous plaît. C'est arrivé dans tous les partis politiques. Le mercredi, vous le savez, c'était la même chose dans votre temps.

**M. Lalonde:** C'était le soir qu'on siégeait, je regrette.

**Le Vice-Président:** D'accord; s'il vous plaît, M. le député de Maskinongé, pour permettre au député de Bourassa de pouvoir utiliser l'ensemble de son temps permis par l'Assemblée.

M. le député de Bourassa.

**M. Laplante:** On est habitué à ça, M. le Président, à l'arrogance du Parti libéral.

Lorsqu'on nous fait des leçons de morale, des leçons de légitimité, il y a quelque chose que la population doit savoir aujourd'hui. Je ne sais pas si c'est par l'honnêteté de notre parti qu'on n'a pas voulu miser là-dessus, mais, si on compte les démissions, les élections partielles - on fait des gorges chaudes depuis le début du débat - les trois premières élections partielles ont été trois élections du Parti libéral, où on a fait démissionner trois députés pour essayer de se choisir un chef en partant. Il y a eu trois autres élections, avec des démissions de députés libéraux, après que le chef a été élu, parce qu'on contestait le chef à ce moment-là. Tout ça, avec les fonds publics, ce qui a coûté \$1,200,000. C'est ça, la morale du Parti libéral.

Dans le Parti québécois, il y a eu deux députés, un député malheureusement décédé, un autre en fonction; un autre, à la suite d'une maladie, a été obligé de démissionner. Toutes les autres élections partielles n'ont eu aucun rapport avec les députés ministériels. Tout ça pour vous dire que les élections partielles ont coûté environ \$2,000,000, seulement à cause des démissions; d'autres ont essayé de revenir. Tout ça pour essayer de satisfaire leur soif du pouvoir. C'est ce qui est arrivé.

Si on compare, puisqu'on parle de morale, dans les finances publiques, depuis l'élection du Parti québécois en 1976, on peut être fiers de nos réalisations. On a mis fin au tripotage des fonds publics, tel que pratiqué alors à Loto-Québec, tel que dévoilé sur la question olympique. On a pu faire des réajustements à l'intérieur de cela au profit de la province. L'augmentation des dépenses publiques a diminué de près de la moitié. De 1973 à 1976, elle était de 21,3% par année. De 1977 à 1980, elles ont baissé à 12,5% par année.

En plus de cela, il y a eu le gel des effectifs de la fonction publique, parce que, de 1973 à 1976, le gouvernement libéral s'est appliqué à faire des milliers de "tablettes". La population sait ce qu'est une "tablette" pour un employé de la fonction publique. Ce sont des gens dont on ne s'est pas servi, qu'on a payés quand même, sans travailler, qui allaient chercher leur chèque à tous les quinze jours. À ce moment-là, de 1973 à 1976, il y a eu une augmentation des effectifs de la fonction publique de près de 18,8%.

Lorsque nous sommes arrivés là, de 1977 à 1980, après avoir constaté des milliers, non pas un millier, mais des milliers de "tablettes" dans la fonction publique, payées par les deniers

publics, par les impôts, le gouvernement du Parti québécois a voulu employer ces gens, les faire retourner au travail, si bien que cela a donné que les augmentations des effectifs n'ont même pas été de 1% dans les trois dernières années de fonctionnement.

On fait aussi des gorges chaudes sur le déficit des \$2,300,000,000. Le gouvernement n'est jamais heureux d'un déficit, c'est un fait, mais les déficits explicables tels qu'ils ont été faits dans le dernier budget, on peut être heureux de cela. Cela contribue à l'économie. On a réussi à baisser les impôts pour près de \$900,000,000. On a fait la réforme fiscale des municipalités qui durait depuis 30 ans; on a sorti de là des dossiers "tablettés" encore, ce qui nous a coûté \$405,000,000.

On a eu la contribution de l'État au fonds de retraite pour \$845,000,000, encore des déficits actuariels que les gouvernements libéraux d'aparavant ont cachés. Il les ont si bien cachés que, lorsqu'on a pris le pouvoir, on avait près de \$5,000,000,000 de dette seulement à ce niveau-là.

Aujourd'hui, le gouvernement contribue, paie sa dette face aux employés. Il contribue au fonds de retraite. C'est pourquoi, cette année, il a fourni \$845,000,000. C'est de là que vient le déficit.

Mais si on s'en prend, par exemple, à la formule du chef libéral qui veut que tout le monde se serre les coudes, se serre la ceinture, il y aurait des questions à se poser à ce moment-ci, parce qu'il se promène dans la population. Est-ce que, pour revenir à un déficit moindre ou à zéro, il est actuellement prêt à hausser l'impôt? Ce sont des questions auxquelles il devra répondre pour le public à un moment donné. Est-il prêt à faire un retour en arrière concernant les municipalités en réimposant la taxe scolaire? Est-ce qu'il a envie de se cacher, de continuer à cacher dans les fonds de retraite la part du gouvernement? Ce sont des questions auxquelles il devra répondre aussi. Il était même question à un moment donné de rétablir la taxe de vente, s'il n'y avait pas assez d'argent. Elle était là d'aparavant, personne n'est mort. On la rétablira. Les Québécois paieront encore au niveau de cette taxe de vente sur le textile, la chaussure, le meuble. Il irait peut-être même jusqu'à penser à faire payer de nouveau les médicaments des personnes âgées. Il pourrait même enlever aussi le supplément au logement qu'on donne actuellement aux personnes âgées. Il pourrait même aussi tomber dans le marasme qu'on avait il y a 20 ans dans les centres d'accueil.

On parle-t-on actuellement du problème des hôpitaux. Il ne vient pas de nous autres, le problème des hôpitaux, il vient de l'inaction des autres gouvernements du Parti libéral, de 1970 à 1976. Ils avaient trouvé une politique l'avant-veille de l'élection; on a trouvé dans un certain document une politique de "Vieillir au Québec" faite à la course, dont on a essayé de se servir durant l'élection de 1976. Nous retournions 20 ans en arrière dans les centres d'accueil.

(11 h 40)

Aujourd'hui on essaie par je ne sais trop quel moyen de faire croire à la population que dans les hôpitaux, c'est le marasme. Mais on se garde bien de dire que si les hôpitaux ont eu des difficultés dans les salles d'urgence, c'est le résultat d'une mauvaise planification des années

1970-1976. On peut en parler. Je peux parler de l'hôpital de mon comté où il y a 50% des lits qui sont occupés par les personnes âgées. Je m'accuse ici même, dans cette Assemblée, d'en être un peu le responsable. Lorsque j'apprends qu'une personne âgée est seule, en perte d'autonomie, qu'elle ne peut rien faire chez elle, malade, je n'hésite pas à lui dire: Allez à la salle d'urgence et restez là, on s'occupera de vous.

Les gouvernements antérieurs ont donné à la population, en centres d'accueil publics, 46 lits par année. Nous autres, on a dépensé en quatre ans près de \$200,000,000 en béton pour pouvoir donner 1200 lits par année, pour essayer de loger nos personnes âgées. C'est ce qu'on a fait et c'est ce qu'on continuera à faire. Ce sont des deniers québécois qui sont là. Lorsqu'on a demandé au gouvernement fédéral une contribution dans la construction des centres d'accueil, où il nous manque encore \$150,000,000 pour terminer les projets qu'on voudrait achever, il a répondu: Ce ne sont pas nos priorités, les personnes âgées au Québec, dans le placement. C'est la réponse qu'on a eue. Dites-vous, chaque Québécois, que chaque sou qui est placé actuellement dans les centres d'accueil provient des fonds québécois, non pas d'ailleurs. Cela fait partie du déficit de \$2,000,000,000 également. Si le Parti libéral prenait le pouvoir un jour, serait-il prêt à annuler, la construction de ces centres d'accueil? La réponse, c'est à vous autres de la donner aujourd'hui. N'attendez pas le lendemain des élections. Vous avez des réponses à donner au peuple, il faut qu'il le sache.

Je ne voudrais pas passer sous silence le message inaugural du premier ministre qui met l'accent surtout sur l'économie, lorsqu'on y déclare des programmes d'Hydro-Québec de \$55,000,000,000, plus \$35,000,000,000 dans les programmes réguliers, ce qui fait \$90,000,000,000 pour la création de 23,000 emplois. Lorsqu'on nous parle des programmes OSE, cela a apporté un investissement de \$875,000,000. Lorsqu'on parle également des engagements économiques, dans le document Bâtir au Québec, il y avait 123 engagements économiques dont, en gouvernement responsable, 108 ont été réalisés, tout cela pour apporter, en 1979-1980, tout près de 145,000 nouveaux emplois. On a de quoi être fiers, à ce moment-là.

C'est un gouvernement qui a essayé... Chacun de nous, les députés - parce que des "back-benchers" dans le gouvernement, il n'y en a pas - chacun s'est vu assigner une tâche, contrairement à ce qui se passait dans les autres gouvernements. Chacun des députés a travaillé au niveau d'un ministère, soit économique, soit social ou culturel. Chacun a eu des prises de position pendant les 80-90 heures par semaine qu'on travaille autour de cela. On est fiers de les donner, ces 80-90 heures par semaine. On en voit le résultat aujourd'hui.

Vous avez en plus des programmes de conservation de l'énergie, un programme de \$1,000,000,000 annoncé dans ce message inaugural, qui créera encore quelques milliers d'emplois. Vous avez également une politique de la famille, avec l'accès au logement. Pour la première fois dans l'histoire du Québec le gouvernement québécois essaiera de donner à chacune des familles qui le désirera l'opportunité d'acheter sa maison, soit unifamiliale ou en copropriété. C'est

un programme qui sortira très bientôt et, on l'espère, placera des Québécois avec leur famille au rang de propriétaires, au rang de ceux qui veulent avoir leur propriété à eux et avoir une sécurité dans leur famille. Je crois que c'est la base même, actuellement, d'une famille, de la revalorisation d'une famille surtout. C'est là-dessus que le gouvernement veut actuellement miser.

Nous avons les usines Angus où le gouvernement se propose de construire 2000 logements; les négociations sont déjà en cours pour l'acquisition de tous ces terrains. Partout en province, vous avez des dossiers économiques qui se développeront. Je laisserai les autres députés de ces régions en informer leur population. Mais je m'en voudrais, M. le Président, de ne pas parler des réalisations dans mon comté. Jamais dans l'histoire du comté de Bourassa, même lorsqu'il avait un autre nom - c'est un petit peu prétentieux de ma part, peut-être; je suis orgueilleux de ce que j'ai pu accomplir dans les quatre ans dans mon comté - un député n'a pu apporter pour près de \$38,000,000 de réalisations dans ce comté-là. Je suis fier de ce que j'ai apporté. J'ai dépoussiéré le dossier de l'hôpital Fleury. À la dernière élection de 1976, on a essayé de faire croire aux gens que ce dossier était actif. À ma grande surprise, au début de 1977, je me suis aperçu que ça faisait longtemps que le dossier était sur une tablette. On l'a sorti de là et, aujourd'hui, c'est une réalisation de \$6,000,000 qui ira dans mon comté.

Un autre projet. Cela fait 18 ans que les gens de mon comté entendent parler des approches du pont Pie IX, 18 ans. Il y a eu des ministres, un ancien ministre même, qui était ministre des Transports dans le temps, qui avait promis aux gens - un ministre libéral - que ce problème-là se réglerait.

**Une voix:** Ah, une promesse libérale!

**M. Laplante:** Promesse libérale. Cela a duré 18 ans. Au moment où je vous parle, les expropriations se font cet automne et la réalisation des approches du pont Pie IX ne tient qu'à la signature du maire de Montréal-Nord. On m'a promis qu'il signerait très bientôt la convention entre le gouvernement et la municipalité. Donc, c'est une chose à peu près réalisée. J'en suis très heureux; c'est un problème vieux de 18 ans et les expropriations se feront dès cet automne.

On n'a pas oublié, non plus, le dossier des logements, des HLM. Je suis heureux de dire que, dans le comté, nous avons eu pour cela près de \$12,000,000. Près de 285 logis à prix modique sont venus dans notre comté. C'est une réalisation encore dont je suis fier. Je ne voudrais pas oublier, non plus, les institutions, telles que Angélica, une institution qui se spécialise dans l'hébergement. Dès le début de mon mandat, j'ai obtenu un agrandissement, 30 lits additionnels pour Angélica, plus \$115,000 indexés pour les administrer. En quatre ans, au-delà de \$10,000,000 en subventions sont allés à cet établissement. Je suis fier parce que c'est un établissement de mon comté où il y a beaucoup d'humanisation et je compte bien le soutenir encore, du moins tant que je serai député.

(11 h 50)

Une autre promesse qui a été faite et qui est réalisée provincielement, c'est lorsque nous sommes arrivés dans les centres d'accueil existants, dans ceux qui faisaient de l'hébergement et qui recevaient une maigre pitance de \$48 à \$58 par mois; c'est ce qu'on leur laissait à ce moment-là pour leurs menues dépenses. J'avais promis à ces gens qu'on augmenterait ce montant au moins à \$75, parce que je trouvais cela honteux. Ils ont aussi des vêtements à payer, des robes, des pantalons, des habits et des souliers à acheter comme tout le monde. Aujourd'hui, je suis heureux de dire qu'ils sont tous rendus à \$90 par mois et non pas à \$75, tel que je leur avais promis.

Une autre promesse que j'avais faite et qui est en voie de réalisation est le centre d'accueil. Nous avons voilà un mois levé la première pelletée de terre. Je voudrais en profiter aussi pour rendre un hommage tout particulier au Dr Paul Lizotte. C'est très rare qu'on donne à un centre d'accueil le nom d'une personne encore vivante. Le Dr Paul Lizotte est un pionnier de Montréal-Nord comme médecin; il a été le premier à s'occuper, dans de petits hôpitaux privés, du bien-être des personnes âgées. J'ai été heureux lorsque le ministre a accepté et lorsque le Dr Paul Lizotte a accepté aussi que ce centre d'accueil porte son nom; je suis certain qu'il lui fera honneur.

D'autres réalisations se sont aussi accomplies dans Montréal-Nord. Tous les quartiers ont été couverts; par exemple, l'aréna de Saint-Michel a reçu une subvention de \$500,000 pour l'aménagement d'une deuxième glace. L'hôpital Saint-Michel a reçu près de \$400,000 pour des travaux spéciaux. L'aréna de Montréal-Nord a reçu \$200,000. Plusieurs dizaines de milliers de dollars ont aussi été dépensés dans Montréal-Nord pour différents travaux publics: chalets, approches de l'hôtel de ville, bibliothèque.

Tout cela pour vous dire qu'aparavant, on ne voyait pas ces subventions dans le comté. Pourquoi? Je ne le sais pas. Je ne sais pas si les députés antérieurs s'assoiaient sur leur titre ou s'ils travaillaient réellement pour la population. Je suis conscient d'avoir essayé de travailler pour cette population, d'être à son service, au service des vrais patrons qui sont la population.

Je ne voudrais pas oublier de remercier des gens de mon comté pour l'accueil qu'ils me réservent chaque fois que je les rencontre, les Québécois d'origine italienne, la communauté italienne. Je suis aussi fier de leur dire qu'ils n'ont pas été oubliés dans notre travail. Près de \$185,000 sont allés à leur groupement soit pour les loisirs, les sports ou le domaine culturel. En plus, le député de Dorion, le député de Viau et le député de Jeanne-Mance et moi-même, nous avons réussi à sensibiliser le ministre pour accorder à la communauté italienne la construction du centre d'accueil que vous avez aujourd'hui près de l'hôpital Santa-Cabrini, un centre d'accueil de près de \$400,000,000, pour respecter justement ce que vous êtes comme communauté, comme culture, pour que vos personnes âgées puissent vivre elles aussi dans leur langue, dans leur culture. C'est le respect qu'on a eu pour vous et je suis fier d'avoir accompli cette tâche.

**Une voix:** C'est \$4,000,000!

**M. Laplante:** En terminant, puisque mon temps achève, je ne voudrais pas passer sous silence - vous avez sans doute remarqué que je n'en ai pas encore parlé dans mon discours - le coup de force d'Ottawa. Je n'ai pas voulu en faire un élément principal de mon discours pour une raison très simple; ce que je voudrais, c'est sensibiliser les gens de mon comté en lançant un appel tout spécifique au député fédéral Carlo Rossi. Je le fais d'une façon amicale, pas d'une façon arrogante. Je voudrais qu'il arrête de se cacher, actuellement, face à la population que nous représentons tous les deux et qu'on puisse se rencontrer dans un endroit public, une rencontre organisée de la façon qu'il voudra. Je lui donne toutes les cartes sur son côté, pour venir expliquer à la population quels avantages le Québec aurait dans un rapatriement unilatéral. Je voudrais que mes concitoyens comprennent cette chose-là d'une façon paisible, à la façon de questions-réponses. Je suis prêt à le rencontrer où il voudra, dans la salle qu'il voudra, rencontre organisée par qui il voudra. Mais bon Dieu, M. Rossi, je vous demande d'informer cette population afin qu'elle ait les deux côtés de cette médaille. C'est ce que je vous demande, M. Rossi.

C'est sur ça que je veux terminer, M. le Président, tout en vous disant merci et j'espère pouvoir continuer encore longtemps à servir cette population. Merci.

**Le Vice-Président:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde:** Pardon?

**Le Vice-Président:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys, je vous ai reconnu.

**M. Lalonde:** Excusez-moi, M. le Président, je croyais que c'était mon tour de parole. Est-ce qu'il y a une entente spéciale...

**M. Chevette:** Nous avons convenu d'une entente entre deux whips.

**M. Lalonde:** Ça vous en prend deux pour en faire un de votre côté?

**M. Chevette:** Oui, c'est ça.

**M. Lalonde:** Très bien.

**Une voix:** Cochon!

**Le Vice-Président:** M. le député de Beauce-Nord.

**M. Adrien Ouellette**

**M. Ouellette:** Merci, M. le Président. Tout à l'heure, il y a moins d'une demi-heure, le leader parlementaire de l'Union Nationale demandait le quorum et, à la suite de cette demande, je crois qu'il y avait sept députés libéraux à ce moment-là et il y a deux minutes il en restait à peine cinq. Trois, me dit-on. Dans le cas de l'Union Nationale, il y avait trois députés, il n'en reste que deux. Je pense qu'il faudrait peut-être faire un nouvel appel au quorum, mais, comme le côté

parlementaire est suffisamment représenté, on peut s'en passer.

Je suis heureux en tant que député du comté de Beauce-Nord de profiter de l'occasion qui nous est offerte avec le débat sur le discours inaugural pour m'adresser à l'ensemble des Québécois; bien sûr, on ne peut pas le faire pour les députés de l'Opposition puisqu'ils ne sont pas là; mais en particulier aux citoyens de mon comté.

J'aimerais profiter de cette circonstance pour les entretenir de trois sujets qui les touchent de façon particulière. Bien sûr, on ne peut pas parler de la Beauce sans parler de l'importance de la petite et de la moyenne entreprise. On ne peut pas non plus ignorer l'agriculture qui est quand même la source de richesse la plus importante dans la région de la Beauce, et j'aimerais terminer en parlant du problème de l'habitation qui est probablement équivalent en Beauce par rapport au reste du Québec.

Avec les seuls moyens d'un gouvernement provincial, et parfois malgré les embûches du gouvernement fédéral, et Dieu sait s'il y en a, le gouvernement du Québec a, depuis quatre ans, élaboré de nombreuses mesures d'aide pour épauler l'entreprise au Québec, car le secteur manufacturier au Québec c'est d'abord, la petite et la moyenne entreprise.

Les efforts qui ont été poursuivis pour assurer aux PME, comme on les appelle familièrement, le maximum des retombées économiques des investissements au Québec témoignent de l'engagement formel du gouvernement d'aider de façon efficace ce secteur important de notre économie. Ces engagements du Parti québécois avaient été pris lors de la campagne électorale de 1976, mais ils se sont révélés de façon concrète au cours de nos quatre années d'administration. Pensons, par exemple, dans le cadre du programme OSE à ce qu'on a pu faire pour venir en aide à ce secteur. Par le programme d'expansion de la PME innovatrice on a développé des entreprises qui étaient tout à fait inexistantes au Québec en fournissant ainsi aux Québécois l'occasion de produire des choses qu'on avait dû importer depuis toujours. (12 heures)

Grâce aussi à des programmes de financement de la PME on a pu donner un essor considérable à des entreprises qui existaient depuis un certain temps, mais qui ne trouvaient pas l'encouragement suffisant pour leur donner l'expansion à laquelle elles avaient droit pour répondre aux véritables demandes à l'intérieur même du marché québécois et même souvent aux demandes de marchés extérieurs. On a aussi, par différents programmes, accordé une aide importante aux secteurs traditionnels. Pensons, par exemple, à l'abolition complète de la taxe de vente dans les secteurs de la bonneterie, des vêtements, des meubles et des chaussures qui sont des secteurs qualifiés par certains spécialistes de mous, mais où, dans le fond, la vie est très dure à cause de la concurrence étrangère. Grâce à l'abolition de la taxe dans ces secteurs, on a permis à plusieurs manufactures de chaussures, par exemple, de retrouver l'essor qu'elles avaient connu dans la période de la guerre et leur a même permis d'envahir certains marchés internationaux qui leur étaient fermés à cause de la dure

concurrence.

Par la création des SODEQ - et, à cet égard, on peut être fier dans ma région puisque la première SODEQ a été ouverte dans la région de la Beauce et des Appalaches et je pense qu'aujourd'hui, c'est celle qui connaît les meilleurs succès - la création de neuf SODEQ à ce jour, ces banques régionales qui mettent à la disposition de la PME du capital de risque si difficile à trouver en période normale, a permis à plusieurs de nos entreprises de trouver les fonds nécessaires à leur expansion.

Le régime d'épargne-actions s'est ajouté par la suite et a engendré, en 1979, des investissements de l'ordre de \$72,000,000 à travers le Québec. Puis, la loi des stimulants fiscaux est venue à la suite et a donné des fonds de relance industrielle de l'ordre de \$240,000,000 en trois ans et, finalement, le dégrèvement fiscal a favorisé le développement régional et a contribué à déverser plus de \$580,000,000 dans l'espace des trois dernières années.

Et ce ne sont pourtant pas là les seules mesures qui ont été prises dans le but de venir en aide à notre entreprise québécoise. Pensons, par exemple, au crédit touristique qui a été mis de l'avant par le ministère du Tourisme, à la création de la Société de développement coopératif, à l'action de SOQUIA qui, entre autres, a eu un effet extrêmement important pour la région de la Beauce, en permettant de garder les industries Vachon entre les mains des Québécois, industries qui menaçaient d'être avalées par un organisme pancanadien dont le siège social est à Vancouver. Grâce à SOQUIA qui a pris du capital-actions dans Culinar qui englobe Vachon, entre autres, à Sainte-Marie de Beauce, on a pu faire en sorte que cette entreprise absolument québécoise et beauceronne reste sous le contrôle des Québécois.

On a également participé au fonds de développement régional qui a alloué \$94,000,000 dans l'ensemble du Québec depuis 1977.

Le gouvernement aura réussi à démontrer que nous pouvions, grâce à nos PME, mettre en valeur nos propres ressources humaines aussi bien que naturelles. Pour la première fois d'ailleurs, un gouvernement québécois accouchait d'une véritable stratégie de développement économique énoncée à l'automne 1979 dans le magnifique document "Bâtir le Québec". On sait maintenant qu'en 12 mois, 108 des 123 engagements explicites pris par le gouvernement lors de l'énoncé de cette politique ont été réalisés ou sont en voie de l'être et l'effet se fait déjà sentir dans notre économie. Le message inaugural est clair à ce sujet, M. le Président.

Le gouvernement a l'intention d'intensifier davantage ses efforts dans le domaine économique et déjà le gouvernement a entrepris une guerre sans merci à un des problèmes tant décriés dans le milieu, l'horrible paperasse qu'on a tendance à attribuer aux administrations gouvernementales, mais qui se retrouve également dans certains secteurs privés. Ainsi seront réalisées une simplification et une réduction du nombre de formulaires d'aide financière prévu dans le programme québécois de la SDI, du CRIQ, de la PME innovatrice, du programme PIGE, du programme PRET, Innovation meuble, chaussure, textile, etc.

Au cours de la prochaine année, comme l'a

annoncé le premier ministre, le gouvernement entend renforcer, par la formule du guichet unique, les diverses équipes chargées de diffuser aux PME une information adéquate sur les programmes gouvernementaux et ainsi d'assurer un meilleur suivi des dossiers. Voilà, quant à moi, une bonne nouvelle pour les dirigeants d'entreprises, eux qui se plaignent depuis longtemps des complications rencontrées pour avoir accès aux programmes gouvernementaux.

C'est là un résumé fort simple de tout ce qu'on a fait dans le secteur de la PME, mais aujourd'hui, on peut évaluer, après quatre années d'administration, les retombées positives de nos actions. Est-il nécessaire de rappeler, par exemple, que pour la première fois de notre histoire, le Québec, grâce, en bonne partie, à l'action du gouvernement, réussissait une performance économique meilleure que celle de l'Ontario, et même meilleure que celle de la moyenne canadienne? En fait, nous sommes arrivés au deuxième rang, après l'Alberta qui, pour des raisons particulières, a connu un développement supérieur au nôtre. Non seulement on a réussi cette performance historique à une reprise, mais on l'a fait au cours des trois dernières années. Je pense que cela mérite d'être souligné.

Même si l'action du gouvernement a été remarquable au niveau de la PME, il faut dire qu'au niveau de l'agriculture jamais un gouvernement québécois n'avait eu une action aussi concertée et aussi efficace. Le parti s'était engagé, au cours de la campagne de 1976, à redonner un nouveau souffle à notre agriculture. Cet engagement, il l'a respecté et il l'a même dépassé. Pour rentabiliser davantage le patrimoine et assurer les agriculteurs de revenus conformes aux investissements et aux heures qu'ils consacrent à leurs entreprises, le gouvernement a accru, par exemple, de 110% les superficies drainées en 1979 par rapport à 1976. Ce qui veut dire qu'après trois années d'administration, le ministère de l'Agriculture a réussi à drainer autant de terres qu'il s'en était drainé depuis l'époque de M. Duplessis. Voilà un geste remarquable.

Le gouvernement a également débarrassé les programmes d'amélioration foncière du patronage qui les caractérisait et a ainsi augmenté leur efficacité. Pensons aux traditionnelles "heures de bull", par exemple - le ministre de l'Agriculture en a déjà parlé en cette Chambre - où, sous le régime libéral, un cultivateur qui voulait avoir droit à des "heures de bull" devait s'engager à verser \$1 l'heure à la caisse du Parti libéral.

**Une voix:** Ah!

**Une voix:** C'est vrai.

**M. Ouellette:** Voyez-vous cela?

**Une voix:** C'est épouvantable.

**M. Ouellette:** Les libéraux réagissent, M. le Président, et ils semblent vouloir contester mes propos, pourtant ils ont été prouvés plus d'une fois. D'ailleurs, c'était dans leurs moeurs, diront les historiens. À ce sujet, on pourrait peut-être profiter de l'occasion pour leur demander quand ils ont vraiment l'intention de rembourser les fonds publics du \$1,151,000 acquis de façon fort louche à l'occasion des travaux olympiques.

**Une voix:** Les intérêts.

**M. Ouellette:** Oui, les intérêts à 14%, \$750,000. Cela nous donne un nouveau résultat, à ce jour, de \$1,151,000. On attend toujours.

**Une voix:** Ils rient de cela.

**Une voix:** Ils trouvent cela drôle.

**Une voix:** Cela dépasse le million.

**Le Vice-Président:** S'il vous plaît!

**M. Ouellette:** Mais revenons aux choses qui nous intéressent aujourd'hui. Par son action, le ministère de l'Agriculture a fait passer, par exemple, de \$142,000,000 à \$460,000,000 le total des prêts consentis par l'Office du crédit agricole de 1976 à 1979. On a plus que doublé les prêts consentis aux agriculteurs.

Nous avons également aidé à la construction, depuis deux ans seulement, sur les fermes du Québec, de 1885 silos à fourrage, de 4990 séchoirs à foin - on pourrait faire sécher peut-être le foin que vous nous devez...

**Des voix:** Ah!

**M. Ouellette:** ...de 7010 silos à grain, de 580 systèmes de séchage pour les grains. Autant d'équipements qui n'existaient pas au Québec dans le domaine agricole, parce qu'on avait pris l'habitude de confier ce secteur-là aux producteurs de l'Ouest, disant: Vous autres, les Québécois, faites du lait, cela vous suffit.

Nous avons aussi multiplié par dix la capacité des parcs d'engraissement de bovins. J'entendais tout à l'heure le député de Bellechasse se plaindre d'un manque dans ce secteur. Eh bien! nous avons, au cours des quatre dernières années, multiplié par dix l'efficacité des Québécois dans ce secteur précis de l'engraissement des bovins de boucherie, entre 1976 et 1980, toujours grâce à un programme d'aide adapté à la réalité des besoins québécois. (12 h 10)

Nous avons mis en branle cinq mesures d'assistance pour l'amélioration des conditions d'entreposage et de mise en marché des pommes de terre, des fruits et légumes, qui ont permis, en 1979, le versement de \$1,825,000 de subventions à l'intérieur de 140 projets; lancé, en 1980, deux programmes d'aide à l'isolation des serres et à l'installation de systèmes de chauffage utilisant des énergies nouvelles. Voilà un secteur qu'il devient intéressant d'exploiter, secteur qui avait été littéralement abandonné par nos prédécesseurs. Nous avons permis la mise en place d'un réseau de centres régionaux de traitement et d'entreposage des céréales qui compte pour le moment seize unités qui fonctionnent très bien. Là encore, on a fait volte-face par rapport aux politiques précédentes car les libéraux ont toujours dit: Tout ce qui s'appelle grain ou blé, c'est l'Ouest canadien qui doit le produire; vous autres, les Québécois, vous n'êtes pas bons là-dedans. Nous avons favorisé la modernisation de nos principales usines laitières et leur orientation vers des productions plus en demande. On s'est même permis de favoriser l'exportation de produits laitiers québécois. Nous

avons relancé la culture de la betterave à sucre et un projet de modernisation de \$35,000,000 à la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire. Nous avons mis en place un réseau ultra-moderne d'abattoirs et de charcuterie sous inspection permanente tout en permettant aux petits abattoirs d'avoir leur juste place, contrairement à ce que faisaient les libéraux sous le gouvernement de M. Bourassa, c'est-à-dire fermer, sans discussion, l'ensemble des petits abattoirs; 125 projets ont été réalisés grâce à des subventions totalisant \$8,900,000. Voilà un autre problème qui traînait dans le décor sous les libéraux et qui a été réglé de façon très efficace.

Nous avons permis un déblocage dans l'assurance-récolte grâce à l'adoption de la loi créant l'assurance-récolte collective et à l'adhésion libre des agriculteurs. Plus de 17,000 agriculteurs étaient couverts en 1979 comparativement à 5000 à peine sous le régime libéral. Nous avons instauré la distribution gratuite du lait à plus de 630,000 élèves dans nos écoles élémentaires et maternelles. Nous avons aussi étendu l'assurance-stabilisation des revenus des agriculteurs à six nouvelles productions en plus d'avoir modifié complètement le seul régime existant en 1976, celui des bovins de boucherie.

Je m'excuse, mais quand je vous regarde, je pense tout de suite à l'hospitalisation rapide!

Enfin, en créant le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui, pour la première fois, englobe sous une seule autorité les différents moyens d'intervention dont dispose le Québec dans le secteur agro-alimentaire, on a donné une direction unique au développement qui doit se faire, je pense, dans la plus parfaite harmonisation. Voilà donc un autre secteur où j'ai à peine ébauché l'action du gouvernement, mais qui démontre clairement que jamais, dans l'histoire du Québec, un gouvernement s'était à ce point préoccupé de l'agriculture. J'aurais pu parler longuement des bienfaits du zonage agricole dont les libéraux nous entretenaient depuis dix ans, mais qu'ils n'avaient jamais trouvé le courage politique de réaliser, se contentant aujourd'hui de le décrier à tort et à travers, et souvent en tenant des propos à tout le moins mensongers.

Un autre secteur m'intéresse également et intéresse sans doute les citoyens de Beauce-Nord, c'est celui de l'habitation. Vous savez, dans le débat référendaire, on a souvent dit que les Québécois étaient des locataires au Canada, c'est-à-dire qu'ils étaient toujours à la merci d'un propriétaire foncier à Ottawa, en la personne de M. Trudeau. Je pense que son coup de force récent démontre que le propriétaire est vraiment à Ottawa. Malheureusement, ça ne se limite pas à cela, car il se trouve que les Québécois sont largement locataires chez eux; en fait, les statistiques nous révèlent que 50% des Québécois n'ont pas de maison à eux. Ils sont plutôt à loyer quelque part chez un propriétaire. Dans la région de Montréal, c'est encore pire: 80% des Montréalais habitent dans une maison qu'ils ne possèdent pas. C'est là un indice absolument décourageant et qui nous incite à prendre des mesures pour corriger la situation. Selon le rapport sur l'épargne québécoise, ces derniers se sont appauvris relativement à la moyenne des Canadiens en raison surtout de leur statut traditionnel de locataires. Et ce rapport

mentionne le chiffre que j'avancé, soit que 80% des Montréalais sont locataires. Pourtant l'achat d'une maison constitue, en plus d'une sécurité au moment de la retraite, une obligation d'épargner au moment de sa vie active. Nous voulons donc participer à la reprise du secteur de la construction en favorisant l'accessibilité à la propriété aux 50% de Québécois qui n'ont jamais pu se payer ce luxe. Ce programme comportera un certain nombre d'éléments. J'en fais mention rapidement.

D'abord, on vise à verser une aide financière directe à l'achat d'une maison ou d'un logement. Nous voulons étendre notre aide à toutes les formes de propriété, qu'il s'agisse de maisons individuelles, qu'il s'agisse de copropriétés ou de coopératives. Ainsi, le programme que le gouvernement québécois entend mettre de l'avant devra accroître le parc immobilier. Il devra, également, être créateur d'emplois. Il devra aussi être ouvert aux diverses formes de propriété. Il devra être valable à l'achat et à la restauration. On le souhaite également générateur d'économie d'énergie et il devra rejoindre ceux qui, autrement, n'achèteraient pas de maison. Il devra finalement tenir compte du revenu des ménages que l'on veut inciter à acheter une propriété. À cet égard, il serait peut-être bon de rappeler, par exemple, que grâce à un remaniement à l'intérieur de la Société d'habitation du Québec, depuis quatre ans, on a réussi des performances encore uniques dans le domaine de l'habitation subventionnée.

Je vois des libéraux encore une fois qui mettent en doute mes propos. Je leur donnerai des chiffres très précis. Au soir de mon élection, le 15 novembre 1976, dans le comté de Beauce-Nord, il y avait très exactement 100 unités de logement subventionnées. Si vous voulez des détails, il y en avait 50 à Saint-Joseph, il y en avait 20 à Saint-Odilon et il y en avait 30 à Saint-Henri de Lévis. Quand on aura fini la construction de ce qui est en marche actuellement, quatre ans après, ce n'est plus 100 unités qu'on retrouvera, mais 426, et non plus dans municipalités, mais dans 16 municipalités. Lorsqu'on aura accepté la programmation 1980, je m'engage, et ce n'est pas une promesse, formellement à me battre avec acharnement pour que toutes les municipalités du comté de Beauce-Nord soient dotées d'un minimum d'unités de logement, car toutes y ont droit.

Mais à l'époque où le gouvernement libéral avait la direction de la Société d'habitation du Québec, à cette époque, le gouvernement était à genoux, pour ne pas dire à pleine face, devant la Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministre qui en était responsable, et il se contentait de verser des larmes au lieu d'aller chercher son dû. On a perdu, dans les trois dernières années du régime Bourassa, l'occasion d'investir plus de \$200,000,000 dans ce secteur. Le gouvernement de M. Lévesque est allé chercher ces \$200,000,000 et davantage, de telle sorte qu'on est passé de 1500 unités par année à plus de 6000 par année. Résultat: quand on a pris le pouvoir, messieurs les libéraux, rappelez-vous-en, il y avait au-delà de 100,000 de ces unités de logement en Ontario et le Québec n'en avait même pas 50,000. C'était cela, la réalité libérale de M. Bourassa.

Notre action, dans ce secteur, ne s'arrêtera

pas là, car il n'y a pas que des besoins de constructions nouvelles. Il se trouve qu'au Québec il y a à peu près 300,000 unités de logement qui pourraient être facilement habitables et offrir des conditions d'hygiène et de confort, mais, hélas, ces unités se sont détériorées. Nous avons donc l'intention, c'est en toutes lettres dans le discours inaugural, de mettre sur pied le programme LOGINOV dès que le fédéral sera prêt à embarquer avec nous, parce que encore une fois on a le fédéral dans les jambes.  
(12 heures 20)

Grâce à ce programme, on pourra rénover ces 300,000 unités de logement et offrir aux Québécois un minimum de confort. Cela, bien sûr, s'appliquera aux familles à faible et à moyen revenu qui ont besoin de logements convenables.

Nous voulons également contrer les déplacements de population des centre-ville vers les banlieues, domaine où les libéraux n'ont jamais agi. Tout le monde sait, du moins les citoyens qui habitent les villes, que depuis une dizaine d'années, peut-être une quinzaine d'années, une mode s'est instaurée au Québec, celle qui consistait à se déplacer des centre-ville pour aller s'installer en banlieue, fermer des écoles au centre-ville, pour bâtir des écoles neuves en banlieue. J'en sais quelque chose; dans mon comté, depuis trois ans, on a été obligé de construire quatre écoles primaires. Les gens qui profitent de ces écoles sont des gens qui viennent pour la plupart du centre-ville de Québec. Je n'ai aucune objection à ce que ces gens s'en viennent chez nous, mais on doit être conscient, lorsqu'on gère les biens d'un État, que, si on laisse cette situation progresser, on finira par fermer les villes, abandonner des services qui ont coûté très cher pour réimplanter des services nouveaux en banlieue. Je ne pense pas que ce soit une solution à long terme qui soit très efficace ou, en tout cas, très économique.

Nous voulons également reconnaître l'attachement des familles à leur quartier en les revalorisant. Si on veut que les gens restent dans les centre-ville, il va falloir qu'on prenne les moyens nécessaires pour rendre ces centre-ville attrayants et ainsi les gens y resteront et y seront heureux, ce que l'action du Parti libéral au cours des quinze dernières années n'a pas du tout favorisé. Nous voulons aussi un impact plus important sur la création d'emplois, car, dans la rénovation, ne vous en déplaît, il y a plus d'emplois créés que dans la construction d'édifices neufs.

Le programme de subventions pourra atteindre jusqu'à 75% des coûts des travaux, voilà une chose intéressante. Il sera accompagné d'une aide financière au relogement temporaire des locataires et, surtout, d'un contrôle de la hausse des coûts des logements ainsi rénovés, car il serait futile de payer jusqu'à 75% de la rénovation d'un immeuble appartenant à M. X, qui dispose de 200 ou 300 unités peut-être, pour ensuite que celui-ci se tourne de bord et fasse payer la note par le locataire qui se verrait ainsi incapable de rencontrer ses nouvelles obligations. Mais comme, au Québec, on a une Régie du logement, on peut contrôler l'augmentation des coûts de façon que le locataire ne soit pas seul pénalisé.

D'autres caractéristiques de ce programme. Nous voulons éliminer des formalités

administratives ainsi pour tout projet de cinq logements ou moins, le bénéficiaire n'aura qu'à passer à une institution financière reconnue. D'ailleurs, déjà, l'Union régionale des caisses populaires et la Fédération des caisses d'entraide économique sont prêtes à signer le protocole d'entente avec le gouvernement. Mais le programme piétine. Voyez-vous ça, MM. les libéraux, le gouvernement...

**Des voix:** Ah!

**M. Ouellette:** Pas le gouvernement, mais le programme piétine parce que le gouvernement fédéral piétine. Encore une fois, me direz-vous! C'est l'histoire intime de la communauté canadienne. Il faut toujours que le fédéral dise oui pour que les provinces avancent et c'est encore plus vrai au Québec. Il hésite à se départir, ce cher fédéral, des crédits qu'il alloue à la restauration des logements par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, qu'on appelle maintenant société canadienne. Pourtant, tout est pratiquement prêt à démarrer au Québec. En principe, 60 jours après la signature d'une entente avec ce cher fédéral, le programme québécois pourrait être mis de l'avant et venir soulager les gens qui ont des problèmes majeurs dans ce secteur.

Voilà, M. le Président, un bref résumé, dans trois secteurs, de ce que nous avons fait depuis quatre ans. Je pourrais parler durant des heures, en repassant, par exemple, l'ensemble de ce volume de près de 400 pages qui s'intitule Depuis le 15 novembre 1976, les réalisations du gouvernement du Québec. Et ces 400 pages sont imprimées des deux côtés. Mais, mon Dieu, les libéraux ont eu l'occasion de lire ça, mais ils préférèrent chercher des poux ou en créer lorsqu'il n'y en a pas. On les entend, depuis quelques jours, essayer de déblatérer sur la gestion financière du gouvernement. Mais j'aimerais leur dire qu'on a réalisé tout ça en réduisant les dépenses de l'État, du moins l'augmentation des dépenses, et en réduisant les impôts pour les Québécois. Ce n'est pas si mal.

**Le Vice-Président:** M. le député...

**M. Ouellette:** On me laisse une minute, j'aimerais terminer en rappelant aux libéraux qu'ils ont manqué l'occasion au cours de leur dernier mandat, celui de M. Bourassa, de dépoussiérer des dossiers qui faisaient l'objet de demandes pressées depuis plusieurs années. Ainsi, par exemple, M. le Président, je termine par cette anecdote semi-drôle, semi-triste, selon le côté où on se trouve. Vendredi dernier, avec le ministre des Transports, j'avais l'occasion d'inaugurer une route de contournement dans ma ville, Saint-Joseph-de-Beauce.

**M. Lalonde:** Par quel bout l'avez-vous commencée?

**M. Ouellette:** On a commencé sous le gouvernement libéral, figurez-vous, mais on l'a commencée péniblement. On inaugurerait cette autoroute...

**Une voix:** Cela n'a pas été loin non plus.

**M. Ouellette:** ... non, pas cette autoroute, pardon, mais cette route de contournement qu'on réclamait depuis 1924. Impossible! mais c'est vrai. En fait, le premier maire de la ville qui a demandé cette route de contournement, à cause de l'encombrement de la route Kennedy dans la ville de Saint-Joseph, s'appelait Léonce Cliche. Pour vous repérer un peu, c'était le père du juge Robert Cliche. 1924! Vendredi dernier, 56 ans plus tard, c'était son petit-fils, le fils de Robert, Nicolas, nouvellement élu maire de Saint-Joseph, que je félicite au passage, qui coupait le ruban. 56 ans de voyages à Québec, de résolutions répétées, de demandes multipliées, mais les libéraux nous regardaient et disaient: Ce n'est pas possible!

Comme maire, j'ai fait, M. l'ancien ministre des Transports, au cas où il ne serait pas au courant, 24 voyages. J'allais voir le ministre du temps. Je n'ai pas dit le sous-ministre. J'allais voir M. Rouleau, qui me disait: Oui, oui, oui, oui. Mais jamais rien ne se passait jusqu'au jour où, finalement, l'ayant acculé au pied du mur, il me donna \$200,000. Finalement, le projet a coûté \$1,700,000 et ce vieux problème est réglé. C'est la même chose pour le pont de Beauceville, pour ce qu'on réglera cet été, la sortie de la route 20, à Saint-Jean-Chrysostome, etc. Durant mes quatre années de mandat, j'aurai au moins eu la fierté de me dire que j'ai dépoussiéré les tablettes, dépoussiéré les dossiers qui traînaient là et qu'on avait oubliés et qu'on a réglé de vieux problèmes. Je pense que mes électeurs m'en sauront gré. Je vous remercie, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Merci, M. le député.  
M. le député de Gouin, s'il vous plaît.

**M. Tremblay:** Si je comprends bien, M. le Président, nous allons entendre le député de Marguerite-Bourgeoys et nous suspendrons les travaux juste après, n'est-ce pas? Immédiatement après?

**Le Vice-Président:** Je n'ai pas entendu...

**M. Tremblay:** On suspend les travaux après le discours du...

**Le Vice-Président:** Oui, cela va. Donc, après le député de Marguerite-Bourgeoys, que je reconnaitrai, vous pourrez faire la demande.

**M. Tremblay:** Merci beaucoup, M. le Président.

#### M. Fernand Lalonde

**M. Lalonde:** M. le Président, je veux tout d'abord saluer votre nomination à la vice-présidence, c'est la première occasion qui m'est donnée de le faire, et vous assurer de ma collaboration, vous le savez, la plus totale.

J'ai écouté hier l'intervention du ministre des Finances sur le débat sur le discours inaugural. Quelle déception! Quelle déception, M. le Président, parce que, naturellement, acculé comme le ministre des Finances l'est à une situation de faillite, à des déficits sans cesse plus exorbitants, \$400,000,000 de plus que ce qui a été annoncé il y a quelques jours, il n'était pas très surprenant que le ministre des Finances tente de

se défendre, tente de démontrer que l'administration des fonds publics n'est pas aussi mauvaise que les chiffres le démontrent pourtant! Mais j'aurais espéré, comme, j'en suis sûr, de très nombreux Québécois, que le ministre des Finances nous parle non seulement de la situation des finances publiques - c'est déjà important - mais aussi de la situation concrète de l'économie. Aucun mot, pas un seul mot sur le chômage, pas un mot sur l'état lamentable des investissements privés depuis quatre ans au Québec, pas un mot sur l'hémorragie démographique qui saigne ce que le Québec a de plus précieux, sa population, sa main-d'oeuvre, pas un mot sur le fameux trou de \$500,000,000 que lui-même, le ministre des Finances, comme président du Conseil du trésor, a laissé se creuser depuis 1976, c'est-à-dire depuis que le gouvernement du Parti québécois est au pouvoir, dans le financement des commissions scolaires au Québec.

(12 h 30)

La bonhomie proverbiale du ministre des Finances égaie ses semblables, M. le Président. Il ne manque pas d'y recourir régulièrement. Il est toujours poli. Mais son intervention sur le discours inaugural est profondément décevante. Nous nous attendions qu'il nous dise combien coûteront tous les beaux projets que le premier ministre nous a promis dans son discours inaugural, combien de milliards de dollars devront être dépensés par le gouvernement pour payer ces projets, combien les taxes devront être augmentées pour financer ces projets, quel énorme déficit sera imposé - plus énorme que celui que nous avons déjà - aux Québécois, par le gouvernement du Parti québécois, pour financer ces grands projets.

Pas un seul mot de ce que cela va coûter. Est-ce que c'est démagogique de demander combien cela va coûter dans votre parti, M. le député...

**M. Dussault:** Oui, parce que cela coûte toujours quelque chose, le progrès, M. le député.

**Le Vice-Président:** M. le député, s'il vous plaît!

**M. Lalonde:** ... de Châteauguay, pour l'instant?

**M. Dussault:** Cela coûte toujours quelque chose, le progrès, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le député, s'il vous plaît! Laissez le député de Marguerite-Bourgeoys continuer.

**M. Lalonde:** Alors, M. le Président, le député de Châteauguay trouve démagogique que je demande combien cela va coûter, tous ces projets. Est-ce que les Québécois sont démagogiques quand ils se demandent combien cela va coûter tous ces projets? Est-ce que ce n'est pas une question fondamentale? Ne cherchez pas dans le discours inaugural, on parle de milliards de dollars.

**M. Dussault:** Démagogie.

**M. Lalonde:** On parle de milliards de dollars. Mais notre ministre des Finances, tout poli et bonhomme qu'il soit, est de toute évidence acculé

à la faillite de son administration économique.

La lecture du message inaugural prononcé par le premier ministre le 5 novembre nous introduit de plain-pied dans la politique-fiction. C'est en effet un sentiment bizarre qui nous remplit à la lecture de ce document écrit, semble-t-il, dans un monde irréel. On reconnaît sans doute le style imagé et le recours à l'inflation verbale, si chère au premier ministre. Mais des réalités concrètes, quotidiennes, que tous les Québécois vivent, pas un mot. Pas un mot de l'après-référendum où le Québec se relève péniblement de la menace de séparation politique qui a pesé sur lui depuis si longtemps. Pas un mot du chômage qui sévit plus que jamais au Québec en 1980.

Vous savez, M. le Président - je sais que vous le savez, mais peut-être que des députés péquistes l'ont oublié - le taux de chômage moyen, de 1971 à 1976, était de 7,5% au Québec. C'est trop. Ce serait mieux que ce soit 0%. Mais c'était quand même 7,5% et ce parti a décrié l'ancien gouvernement à cet égard.

Or, de 1977 à 1980, sous le régime péquiste, le taux moyen de chômage au Québec a été de plus de 10%, soit 10,15%. Le premier ministre a oublié d'en parler. Pas un mot sur l'effroyable situation de notre déficit. Ainsi, de 1971 à 1976, lors de deux gouvernements libéraux, les déficits ont été, en moyenne, de \$473,000,000 par année. Quelques-uns ont été de \$300,200,000 environ... Enfin, en moyenne, \$473,000,000, alors que de 1977 à 1980, années péquistes, le déficit était en moyenne de \$1,637,000,000 et davantage.

**Une voix:** Scandale.

**M. Lalonde:** Je n'ai pas ajouté le montant de \$400,000,000 qui vient de nous être annoncé. Mais on ne peut plus suivre le gouvernement, M. le Président; toutes les semaines, son déficit augmente. \$500,000,000 ici, \$50,000,000 là, un autre trou de \$30,000,000 qu'on a vu dans les journaux aujourd'hui, pour les hôpitaux. On n'a pas vu le trou qu'on va découvrir tranquillement dans l'administration de la Société d'habitation du Québec. On y reviendra.

Au lieu de nous faire un bilan réaliste sur le plan constitutionnel - c'est réaliste de tenir compte du verdict référendaire - au lieu de nous faire un bilan réaliste sur le plan économique des quatre années de gouvernement péquiste, le premier ministre a mentionné, de façon partisane, un certain nombre de réalisations. Il s'est lancé dans un roman de projets à long terme dont les milliards de dollars me faisaient penser à une conférence de presse du ministre de l'Environnement.

Vous connaissez le ministre de l'Environnement qui convoque les journalistes, le vendredi après-midi, et qui annonce \$2,000,000,000 ici, \$1,000,000,000 là. C'est rendu que son attaché de presse est obligé de courir après les journalistes et les attirer de force, parce qu'ils savent très bien que c'est devenu ridicule. C'est ce à quoi cela me faisait penser...

**Une voix:** ...conférence de presse.

**M. Lalonde:** Mais ça cadre mal avec la réalité des choses, M. le Président, et c'est ça qui intéresse les Québécois. On a un

gouvernement en fin de mandat à qui il reste à peine six à douze mois avant de retourner au peuple, et il nous parle de projets de \$10,000,000,000, \$15,000,000,000, \$20,000,000,000, \$80,000,000,000. Pour qui? Sûrement pas pour un gouvernement du Parti québécois, M. le Président, c'est sûr. Donc, un discours inaugural qui a déçu tout le monde, parce qu'il ne s'attaque pas aux véritables problèmes des Québécois. Les Québécois veulent un gouvernement raisonnable qui ne dépense pas plus que ses moyens, c'est-à-dire nos moyens, qui s'attaque aux problèmes économiques concrets de création d'emplois permanents. Le député de Bellechasse faisait une remarque très pertinente tout à l'heure. On nous dit 80,000 emplois, 70,000 emplois, 130,000 emplois. Mais, à les regarder, il y a des emplois de quinze jours là-dedans.

**M. Mailloux:** Tout le monde est en chômage dans la province.

**M. Lalonde:** C'est facile, on crée un emploi pour quinze jours et le gars retourne en chômage; ensuite, on en crée plus tard un autre de quinze jours.

**Une voix:** Je comprends.

**M. Lalonde:** Dans une année, pour une seule personne, on peut créer à peu près une vingtaine d'emplois; ça ne règle pas le problème de 20 personnes. Alors, ce sont des emplois permanents; c'est ça que les Québécois veulent. Ils veulent un gouvernement qui va s'occuper d'installer au Québec une structure industrielle forte, un gouvernement qui négocie le renouvellement du fédéralisme canadien de façon vigoureuse et crédible, conformément à la décision référendaire. Au lieu de cela, nous avons un gouvernement inanimé, déprimé, incapable de faire face à la pression exercée par ses partenaires dans la négociation constitutionnelle - on l'a vu la semaine dernière - un gouvernement qui est en sursis de condamnation électorale, un gouvernement qui a perdu toutes les élections partielles depuis qu'il a pris le pouvoir. En somme, un gouvernement qui aurait dû faire des élections générales plutôt que de s'accrocher au pouvoir et nous imposer le spectacle de la perpétuation de son agonie.

Le discours inaugural qui forcément est préélectoral contient bien un certain nombre de grands projets. Mais, comme je disais tout à l'heure, on n'en indique pas le prix. Le ministre des Finances, que j'entendais hier, n'a pas dit combien ça coûterait, combien nos taxes seraient augmentées pour payer ces projets-là. La seule chose dont on est absolument sûr, c'est qu'aucun des projets - on peut le répéter - qui n'est pas actuellement commencé n'aura le temps de voir le jour avant les prochaines élections générales. Alors, on peut en mettre, et en mettre beaucoup. C'est ce que le premier ministre a fait; il en a mis, des milliards. Il sait très bien qu'il ne sera même pas là pour en voir la couleur. Cela ne coûte rien et ça jette de la poudre aux yeux. À cet égard, le discours inaugural a été ravalé par le premier ministre au niveau d'un vulgaire pathos électoral.

M. le Président, je voudrais vous parler d'un grand oublié dans ce discours inaugural, un grand

oublié qui pourtant nous coûte bien cher. Je veux parler du problème de l'éducation. Pas un mot, pas une virgule. Je répète, pas un mot dans 34 pages du discours inaugural prononcé solennellement par un premier ministre à l'inauguration d'une nouvelle session. Pas un mot sur l'éducation qui pourtant va chercher le tiers des dépenses de tout le gouvernement, \$5,000,000,000 pour l'année courante.

Le premier ministre a-t-il trouvé indécent de parler d'éducation à la veille de la rétrogradation de son ministre? Peut-être, mais c'est là un bien mauvais motif. De nombreux problèmes existent dont les solutions se font de plus en plus pressantes dans le domaine de l'éducation. Ainsi, est-ce que le gouvernement a abandonné son projet de refonte de la Loi sur l'instruction publique? C'est une promesse maintes fois répétée par l'ancien ministre de l'Éducation. Depuis deux ans déjà, le gouvernement promet aux étudiants une modification à la Loi sur les prêts et bourses. Vous vous souvenez, il y avait eu une grève d'étudiants à l'automne 1978 et une promesse formelle de la part du ministre de l'Éducation pour permettre aux étudiants de commencer à rembourser les prêts six mois après que l'étudiant a débuté dans un emploi plutôt que six mois après la fin de ses études. C'est important quand on connaît le chômage épouvantable que l'incurie administrative et économique de ce gouvernement impose à la population.

(12 h 40)

On sait que le chômage des jeunes est plus élevé, est énorme et est intolérable. C'est important. L'étudiant qui sait qu'à cause de la situation économique, ses chances de trouver un emploi sont minces à la sortie de l'école... Il me semble que ce serait simplement juste - nous appuierions le gouvernement là-dessus - de lui permettre de rembourser après avoir eu la chance, au moins de gagner assez d'argent pour rembourser son prêt. Le gouvernement ne nous annonce aucune mesure concernant l'autonomie et le financement des commissions scolaires. Pas un mot sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal; c'est un problème difficile, qui demande du courage. On n'en a pas vu, de la part du ministre de l'Éducation. Il est remarquable qu'aucune suite ne soit donnée au rapport Angers sur les universités. Aucun mot quant à l'enseignement privé; on attend depuis quatre ans. Cela nous a été promis tous les deux mois: C'est pour demain, dans un mois. Aucun mot. A-t-on muselé le ministre de l'Éducation d'alors avant de le chasser?

Qu'en est-il donc, de façon plus précise, de la politique du gouvernement sur les universités? De nombreux mois se sont passés depuis la publication du rapport, en plusieurs volumes, de la commission d'étude sur les universités - qu'on appelle le rapport Angers - et pourtant, le gouvernement du Parti québécois n'a pas trouvé le temps, depuis près d'un an, de formuler une politique cohérente et dynamique concernant les universités et leur financement. On sait que plus de 85% - c'est un problème qui n'a pas été réglé depuis quatre ans - des étudiants n'atteignent pas l'université, au Québec. Il y a un problème d'admissibilité important. Qu'est-ce que le gouvernement a fait depuis quatre ans? Rien. Il y a là un problème crucial et le gouvernement n'a

trouvé aucune solution depuis quatre ans.

Les sommes consacrées au budget de l'enseignement supérieur universitaire n'ont pas été indexées au cours des quatre dernières années, si ce n'est en 1977-1978, donc, sauf une année. On est en train de comprimer, d'étouffer les universités. Alors que le niveau collégial a connu une augmentation de subventions de 16,1%, les niveaux primaire et secondaire de 30% - il y a le trou, là-dedans, mais quand même - le budget de l'enseignement supérieur a connu une augmentation de 9%. La part du budget consacrée au financement des activités universitaires proprement dites, comme l'enseignement et la recherche - c'est extrêmement important de considérer les deux ensemble - augmente très peu comparativement aux sommes réservées à l'administration et à la gestion des universités. Comme résultat, le nombre des diplômés de deuxième et de troisième cycle, maîtrise et doctorat, diminue au Québec comparativement aux autres provinces canadiennes. Pourtant, on avait un gouvernement qui devait tout régler ça! Il n'y a rien au bout de quatre ans, de cinq ans; on est dans la cinquième année d'un gouvernement - je ne sais pas depuis quand l'éducation ne l'intéresse plus, mais nous, du Parti libéral, et j'y reviendrai plus tard, ne l'acceptons pas - qui tait les problèmes qui affectent tous les Québécois.

Qu'en est-il de l'éducation des adultes? Un problème extrêmement concret qui affecte des milliers de Québécois et de Québécoises. Vous savez, dans tous nos comtés, comme les adultes veulent retourner à la source du savoir pour aider à leur progrès personnel, individuel. Ils recherchent justement leur libération individuelle dans l'acquisition de connaissances additionnelles à tous les niveaux, suivant les circonstances individuelles que vivent les Québécois et les Québécoises. Pendant près de quatre ans, ce gouvernement, qui se disait tellement sensible aux questions de l'éducation, n'a trouvé d'autres solutions que d'avouer son impuissance et de confier à un groupe de travail le soin de lui proposer une solution en ce qui concerne l'éducation des adultes. Nous espérons, tout en reconnaissant cet aveu d'échec de la part du gouvernement, et souhaitons que ce groupe de travail puisse aider le gouvernement à enfin prendre ses responsabilités et à répondre aux attentes des adultes du Québec qui veulent parfaire leur éducation. Donc, sur cette question, dans la cinquième année d'un gouvernement essoufflé, nous en sommes encore aux études, aux souhaits et aux bons vœux.

L'ancien ministre de l'Éducation, que le premier ministre a enfoui dans son trou de \$500,000,000 de déficit, se gargarise depuis tant d'années de discours ronflants sur la qualité de l'enseignement, qu'à force de répéter ces discours, je crains même qu'il ait commencé à les croire. Pourtant, comment peut-on parler de qualité de l'enseignement quand, en 1979-1980, près de 25,000,000 de jours-élève ont été perdus par la population étudiante du Québec dans des grèves qui ont meurtri l'enseignement comme jamais auparavant?

Les péquistes ont réussi à transmettre et perpétuer le mythe de la paix sociale et des bonnes relations de travail depuis quatre ans. Enfin, ils ont tenté, cela a réussi moins qu'avant. Il faut savoir rendre hommage à l'efficacité de

leur propagande à cet égard, surtout dans les premières années, mais les chiffres ne mentent pas. Si nous examinons les statistiques de jours perdus par les travailleurs de l'enseignement au cours des deux dernières négociations, soit celle de 1976 qu'on nous a tellement reprochée à l'ancien gouvernement et celle de 1980, nous trouvons les chiffres suivants. Écoutez bien, vous n'en croirez pas vos oreilles! En 1976, 861,403 jours-personne perdus à cause des problèmes relatifs à la négociation de la convention collective dans le domaine de l'enseignement. 861,403, ce qui est énorme, ce qui est intolérable. En 1979-1980, parce que la négociation a chevauché sur les deux années, entre 1,750,000 et 2,000,000 de jours-personne perdus dans le domaine de l'enseignement.

**Une voix:** Scandale. Scandale.

**M. Lalonde:** Rendus là, on ne peut plus compter, c'est trop.

**M. Mailloux:** Des bonnes relations.

**M. Lalonde:** Mes sources sont exactement les mêmes que les vôtres, M. le député de Rosemont. Allez au ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre et comptez tous les jours de grève. On a eu une loi spéciale il y a quelques jours à peine.

**M. Mailloux:** Manipulez les chiffres.

**M. Lalonde:** Imaginez-vous que la convention collective était censée être réglée au mois de janvier et signée au printemps! À l'automne, au mois de novembre, on est encore en session spéciale pour faire une loi spéciale pour une question qui devait être réglée. Vous vous en souvenez, une loi matraque, une autre loi matraque de ce bon gouvernement qui devait assurer la paix sociale.

Entre 1,750,000, si vous comptez aussi tous les autres employés qui ont perdu des jours à cause de grèves, et 2,000,000. C'est deux fois plus qu'en 1976. Je sais que les péquistes endurcis n'en croiront pas leurs oreilles, mais il faut le répéter. Sous un gouvernement du Parti québécois, la négociation des conventions collectives dans le domaine de l'enseignement a fait perdre au moins deux fois plus de temps et donc de qualité à l'enseignement que sous le gouvernement libéral précédent. Les chiffres ne mentent pas. Il est temps qu'on s'en rende compte. C'est d'ailleurs ce qui perçoit de plus en plus dans le message que la population nous exprime lorsqu'elle a la chance de le faire. Les élections partielles depuis quelques années en sont une illustration éloquente.

Pourquoi pensez-vous, messieurs les péquistes, qu'il y ait autant de Québécois qui se méfient de vous? Ce n'est pas spéculer que de dire qu'il existe dans la population une méfiance à l'égard du Parti québécois, malgré tous les airs de bon gouvernement, toutes les allures d'honnêteté et d'efficacité que vous aimez bien vous donner. Pourquoi croyez-vous que la population vous répète constamment depuis onze élections partielles et, de façon générale et non équivoque, lors du référendum qu'elle ne vous fait pas confiance? Parce que justement vous avez tellement charrié, vous avez tellement exagéré, vous

avez tellement fabriqué de mensonges sur tous ceux et toutes celles qui s'opposent à vous qu'on ne vous croit plus.

**Une voix:** C'est cela.

**M. Lalonde:** C'est évident, on ne vous croit plus parce que vous avez semé la discorde et la désunion aussi. Vous avez fait de l'affrontement une politique organisée, articulée, fondée sur les différences linguistiques, par exemple. Vous vous êtes coupés non seulement de ceux qui ne parlent pas la langue française, mais de ceux qui, parlant la langue française, n'acceptent pas qu'on traite ceux qui ne parlent la langue française en faux Québécois.

Cela, c'est durable. On ne l'oublie pas et on ne l'oubliera pas à la prochaine élection générale non plus. On ne l'a pas oublié aux élections partielles. Ce message est incrusté parce que vous avez trop charrié. Vous nous avez trop menti et vous nous avez trop divisés entre nous-mêmes. Vous avez semé l'intransigeance et l'intolérance. J'entendais un discours absolument incroyable du député de Châteauguay hier. Vous avez fait de ceux qui ne pensent pas comme vous de mauvais Québécois. Encore hier, vous avez traité de traîtres ceux qui croient que le gouvernement du Parti québécois n'a pas raison.

Nous, du Parti libéral, croyons très profondément et très fermement que l'avenir du Québec ne peut pas être construit sur la division, l'affrontement, l'intolérance et l'arrogance. Nous respectons l'opinion de ceux qui croient autrement que nous. Nous leur offrons un Québec des libertés, y compris la liberté d'exprimer librement et en tout respect leurs opinions contraires. Nous, du Parti libéral du Québec, lorsque nous avons dit non au Parti québécois, avons dit non à une société fermée, à une société où il y a des bons et des méchants. Nous avons dit non à une société où ceux qui ne sont pas d'accord avec le pouvoir sont des traîtres. Nous espérons, nous, du Parti libéral du Québec, remplacer le gouvernement du Parti québécois pour assurer au Québec un gouvernement ouvert, un gouvernement de partage, de fraternité et de liberté, un gouvernement qui permettra à tous ceux qui ne sont pas d'accord avec lui de le dire en toute liberté et de travailler en toute ouverture pour leurs idées, mais un gouvernement libéral ne se permettra jamais l'intolérance, l'affrontement entre les citoyens de différentes origines, de différentes langues et de différentes idées.

(12 h 50)

Revenons à l'éducation. Des grèves, donc, on en a eu, le double dans l'enseignement, plus que jamais auparavant. C'est dans votre bagage péquiste, messieurs. Des lois spéciales, il y en a eu. Regardez cela ici: "L'enseignement de l'économie devra attendre - c'est daté de septembre 1980 - pour les étudiants du secondaire V et du collégial." C'est cela, la qualité de l'enseignement dont se gargarisait l'ancien ministre de l'Éducation? Ce n'est pas important, l'économie. Je sais que l'apprentissage des matières de base est absolument essentiel, mais l'économie, ce n'est pas important pour vous!

**Une voix:** La sexologie.

**M. Lalonde:** Dans les \$5,000,000,000 y

compris le trou de \$500,000,00 consacrés à l'enseignement, n'y a-t-il pas un peu de place pour l'économie au collégial et au secondaire V? L'abandon scolaire est de 30% au niveau collégial et vous criez victoire? Vous dites que vous avez réussi au point où vous ne parlez même pas d'éducation dans le discours inaugural. Je ne vous parlerai pas du trou parce qu'on aura l'occasion d'en parler, lors de la question avec débat, directement avec le ministre des Finances qui est aussi responsable que le ministre de l'Éducation, sauf qu'on a choisi de pousser le ministre de l'Éducation pour essayer de sauver le ministre des Finances, mais on verra. Trou de \$500,000,000 dans l'enseignement.

**Une voix:** Est-ce qu'il y en a d'autres?

**M. Lalonde:** Pourtant, alors...

**Une voix:** On va vous en nommer quelques-uns.

**M. Lalonde:** Dans l'enseignement privé, rien; les universités, rien; l'enseignement primaire et secondaire, on le sait, la qualité de l'enseignement, c'est une faillite péquiste. Heureusement que les commissaires d'écoles, les enseignants et les parents sont là pour tenir le coup et pour assurer la qualité. Ils peuvent, eux, malgré la lourdeur de l'appareil gouvernemental, malgré la centralisation imposée par le gouvernement péquiste, assurer une certaine qualité de l'enseignement. Mais ne comptons pas sur le gouvernement, ne comptons pas sur son incapacité à administrer correctement l'enseignement primaire et secondaire en particulier.

Pour le Parti libéral, M. le Président, l'éducation est une priorité. C'est l'instrument par excellence d'épanouissement personnel et de libération individuelle. C'est la source de toutes les libertés qui sont au coeur des préoccupations du Parti libéral. À cet égard, le Parti libéral étudiera et publiera un programme détaillé dans les prochaines semaines, mais sachez dès maintenant, M. le Président, que le Parti libéral insistera pour que le système d'éducation offre à nos jeunes un apprentissage solide des matières de base et, ensuite, des matières plus spécialisées, un milieu propice à la recherche de l'excellence, une recherche constante des meilleures orientations à rendre disponibles pour que nos jeunes soient préparés en fonction des besoins et des ouvertures. Donc, pour le Parti libéral, nous ne pouvons pas accepter que le gouvernement, dans son discours inaugural, prétende qu'il n'y a plus rien à faire dans l'éducation. Je comprends qu'il veuille faire oublier l'incroyable trou de \$500,000,000, qu'on va oublier aujourd'hui, qu'il veuille faire oublier son fouillis administratif, l'affrontement que le ministre de l'Éducation a cultivé contre les commissions scolaires, contre le milieu, contre les agents intermédiaires; qu'il veuille faire oublier la grève pénible de 1980, répétons-le, 25,000,000 de jours-élève perdus...

**Une voix:** Loi matraque.

**M. Lalonde:** De jours-élève perdus. 2,000,000, enfin, entre 1,700,000 et 2,000,000...

**Une voix:** D'enseignants.

**M. Lalonde:** ...de jours d'enseignants et d'autres travailleurs de l'enseignement perdus.

Mais vous savez que quand on ferme une école, vous avez peut-être 150 jours-personne de perdus pour cette journée-là, mais peut-être 300 ou 500 jours-élève perdus. Ce sont les élèves qui comptent. À peu près 25,000,000 et je suis conservateur; c'est peut-être plus. Mais de là à mettre de côté une mission qui prend le tiers du budget, M. le Président, le Parti libéral ne peut pas l'accepter. De toute évidence, le gouvernement en sursis que nous avons devant nous est fatigué, il est vidé, il est inanimé, il est déprimé, il est fini. Il est grand temps, M. le Président, que ce gouvernement retourne au peuple. Il est grand temps!

**Une voix:** Il est KO!

**M. Lalonde:** Je voudrais vous parler, en terminant, en quelques minutes, d'un sujet qui est très cher à un très grand nombre d'électeurs du comté de Marguerite-Bourgeoys. Vous savez que le comté de Marguerite-Bourgeoys, qui comprend actuellement la ville de LaSalle au complet et, qui à l'avenir, inclura la majeure partie de la ville de LaSalle, est baigné par les rapides de Lachine. Si vous ne le savez pas, je vous inviterais, M. le Président, à descendre les rapides de Lachine, je l'ai fait cet automne, c'est une expérience absolument incroyable, il faut le faire pour voir jusqu'à quel point ce site naturel est d'une richesse incroyable, est unique au monde. Pourtant, messieurs les péquistes semblent vouloir mettre de l'avant leur projet Archipel et faire un barrage juste en avant, ce qui va faire des rapides de Lachine un petit ruisseau où couleront lentement les illusions péquistes. "Le projet Archipel, des conséquences environnementales insupportables", d'après des scientifiques de McGill.

On n'est pas contre la production de l'électricité, M. le Président, le Parti libéral n'a de leçon à recevoir de personne; on sait que c'est le Parti libéral, un gouvernement libéral, qui a créé Hydro-Québec telle qu'on la connaît, qui a institué la Baie James; on n'est pas contre l'aménagement des eaux du Québec, y compris de l'archipel de Montréal, mais est-ce qu'on doit le faire en sacrifiant un site naturel comme les rapides de Lachine? J'invite les citoyens de la ville de LaSalle, j'invite le Parti québécois de la ville de LaSalle aussi, qui ne parle pas très fort là-dessus, à y penser. Faire du grenouillage, M. le Président, sur les espaces verts, fort bien, mais là-dessus, c'est drôle, on dirait qu'ils sont muselés. J'invite ces péquistes à dire ce qu'ils pensent des rapides de Lachine, qui sont un site historique unique au Canada, un site naturel unique au Canada, et je demande au gouvernement d'y aller avec prudence, de conserver ce site naturel qui ne doit pas être sacrifié aux ambitions politiques du gouvernement. En terminant, M. le Président, j'aurais voulu vous parler encore de déficit, du chômage, de l'indécision du gouvernement, de son affrontement, de son mépris, mais espérons que les élections générales mettront fin bientôt à l'agonie d'un gouvernement épuisé.

**Le Vice-Président:** M. le député de Gouin.

**M. Tremblay:** M. le Président, j'aimerais demander l'ajournement du débat à cet après-midi.

**Le Vice-Président:** Est-ce que cette motion d'ajournement du débat est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Bertrand:** Motion pour suspendre jusqu'à 15 heures, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Donc, la motion de suspension du débat à 15 heures est-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté. Donc, suspension des travaux jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 h 1)

(Reprise de la séance à 15 h 11)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
Veuillez vous asseoir.  
À l'ordre, s'il vous plaît!

**Présentation des députés  
élus le 17 novembre**

Chers collègues de l'Assemblée nationale, avant de procéder aux affaires courantes, j'aimerais vous faire part d'une lettre que M. le secrétaire général a reçue, en date du 25 novembre 1980, du Directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté. Cette lettre se lit ainsi! "M. le Secrétaire général

"Conformément à l'article 134 de la Loi électorale, je vous transmets une liste des candidats proclamés élus à la suite des élections partielles du 17 novembre 1980, tenues en vertu d'un décret du gouvernement émis le 16 octobre 1980. L'avis de la proclamation d'élections est publiée dans la Gazette officielle du Québec en date du 26 novembre 1980.

"Permettez-moi de vous souligner que le deuxième alinéa de l'article 134 se lit comme suit: "À compter de la publication de cet avis, le député est membre de l'Assemblée nationale du Québec."

"Veuillez agréer, M. le Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec, l'expression de ma considération."

Je voudrais donc déposer, en premier lieu, cette lettre du Directeur général des élections et déposer, dans un second temps, la Gazette officielle du 26 novembre 1980 dans laquelle a eu lieu la proclamation de l'élection.

Maintenant, j'inviterais le chef de l'Opposition officielle... Je voudrais indiquer que l'ordre d'appel se fera d'après l'ordre alphabétique des comtés. J'inviterais le chef de l'Opposition officielle à introduire le nouveau député de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis.

J'inviterais maintenant le chef de l'Opposition officielle à introduire à l'Assemblée

nationale le nouveau représentant de la circonscription électorale de Johnson, M. Camille Picard.

J'inviterais le chef de l'Opposition officielle à introduire maintenant le nouveau député de la circonscription électorale de Mégantic-Compton, M. Fabien Bélanger.

Maintenant... À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

Et maintenant c'est au tour du nouveau député d'Outremont, M. Pierre-C. Fortier. J'inviterais le chef de l'Opposition officielle à l'accueillir.

S'il vous plaît, avant de céder la parole au chef de l'Opposition, la présidence a été généreuse, compte tenu des circonstances. Je demanderais aux gens de l'assistance, maintenant que les nouveaux députés sont arrivés, de fêter dans leur coeur peut-être, mais de retenir leurs applaudissements. Là-dessus, je voudrais déposer le nouveau diagramme et non pas l'organigramme de l'Assemblée nationale du Québec.

M. le chef de l'Opposition officielle.

**M. Claude Ryan**

**M. Ryan:** M. le Président, c'est avec des sentiments de joie et de fierté que nous accueillons aujourd'hui dans cette Chambre les quatre nouveaux députés élus le 17 novembre dernier sous la bannière du Parti libéral du Québec, ainsi que leurs parents, amis et collaborateurs qui les accompagnent pour la circonstance.  
(15 h 20)

La volonté souveraine des électeurs a de nouveau favorisé le Parti libéral du Québec dans chacune des quatre circonscriptions qui étaient en jeu le 17 novembre, comme elle l'avait d'ailleurs, déjà fait à l'occasion de sept élections partielles précédentes. Ce résultat porte à onze le nombre de victoires consécutives que notre parti a remportées à l'occasion d'élections partielles depuis deux ans et demi. Jamais, de mémoire d'homme, un parti d'Opposition n'avait remporté autant de succès et de manière si continue à l'occasion d'élections partielles depuis les débuts de la Confédération canadienne. Pour cette confiance exceptionnelle dont ils nous ont honorés jusqu'à ce jour, moi-même et mes collègues du Parti libéral du Québec sommes profondément reconnaissants à nos concitoyens.

Nous voulons voir dans ce résultat une nouvelle expression de la confiance des électeurs devant le renouveau et le sérieux dont fait montre le Parti libéral du Québec depuis deux ans et demi. Dans un parti politique dont les racines plongent à travers toutes les parties d'un vaste territoire et dont les effectifs dépassent désormais confortablement les 200,000 membres, le renouveau n'est pas une chose facile. Il s'accompagne souvent d'accidents de parcours et plus souvent encore de recommencements toujours pénibles à accepter. Cela est d'autant plus vrai que la très grande partie du travail d'une formation politique et, ceci, autant de notre côté que de l'autre, s'accomplit sous le signe du bénévolat et donc sous le signe d'une certaine instabilité qu'il faut accepter. Mais le renouveau est toujours à l'oeuvre au niveau des hommes et des femmes qui représentent notre parti aux divers échelons de responsabilité. Il est surtout à

l'oeuvre au niveau des méthodes de travail.

Dans chaque circonscription, nous avons mis en pratique, une fois de plus, à l'occasion des élections partielles, la méthode du contact direct et personnel avec les électeurs. Cette méthode n'épargne personne du bas au sommet de la pyramide. Au lendemain du 17 novembre, un membre du gouvernement a traversé le parquet de cette Chambre et est venu me féliciter loyalement de ces méthodes que met en oeuvre notre parti. Je lui en sais gré. Ce genre de loyauté intellectuelle nous aide à oublier les mesquineries dont est trop souvent jalonnée la vie parlementaire.

Dans chacune des circonscriptions, le Parti libéral avait tenu une convention ouverte et très animée pour le choix de son candidat. Même si les lendemains de l'une ou l'autre convention ne furent pas toujours faciles, le résultat des élections a prouvé qu'en ouvrant largement nos portes à des hommes et à des femmes nouveaux, autant qu'à des hommes et à des femmes anciens, nous avons pris nos risques dans la bonne direction.

J'ose également voir dans le résultat de ces élections partielles un autre signe de l'approbation des électeurs à l'endroit des thèmes fondamentaux que notre parti a sans cesse mis de l'avant depuis deux ans et demi et qu'il a de nouveau portés à l'attention des électeurs dans la campagne en vue des élections du 17 novembre. Nous n'avons cessé, depuis deux ans et demi, de mettre l'accent sur les valeurs de liberté, d'initiative et de responsabilité individuelle. Nous avons réaffirmé avec vigueur, chaque fois que c'était possible, notre option franche et non équivoque pour un fédéralisme canadien renouvelé. Nous avons mis l'accent sur la nécessité de relancer l'économie en faisant valoir clairement la priorité que nous entendons accorder au secteur privé. Nous avons enfin souligné combien notre parti est voué à l'unité véritable des Québécois, c'est-à-dire à une unité fondée non pas sur la recherche factice et accidentelle d'une unanimité artificielle et passagère, mais sur l'acceptation et le respect positif des diversités culturelles et des honnêtes désaccords en matière d'opinion politique. Il semble que cet appel ait de nouveau été entendu avec sympathie par nos concitoyens.

Quant au gouvernement, ses orientations ont une fois de plus été rejetées par les électeurs d'une manière et dans des proportions qui ne laissent guère planer de doute quant à la véritable préférence de ceux-ci. Devant un nouveau verdict aussi clair, on ne peut que réitérer un regret maintes fois formulé: il eût été infiniment préférable et moins coûteux, plus avantageux aussi pour la stabilité politique du Québec, de tenir dès cet automne des élections générales. Les élections partielles ont en effet eu lieu dans un contexte déplorablement anachronique et artificiel. Il a fallu fonctionner avec des listes d'électeurs qui servent pour le référendum alors que nous avons eu, en septembre, un nouveau recensement des électeurs dont les listes ne pouvaient pas servir, étant donné les dispositions de notre Loi électorale. Dans un comté, il a fallu fonctionner en outre à l'intérieur de délimitations géographiques qui ont déjà cessé, à toutes fins utiles, d'être celles qu'observent les partis politiques pour leur travail régulier. Les élections partielles ont en outre entraîné des dépenses

élevées qu'il faudra répéter dans quelques mois à peine. Comme il eût été plus simple, plus économique et plus raisonnable de tenir tout de suite ces élections générales que demandaient nos concitoyens!

Quoi qu'il en soit, je suis fier, M. le Président, de vous présenter aujourd'hui les quatre nouveaux députés qui siégeront avec nous dans cette Chambre à compter d'aujourd'hui. Chacun apportera à notre travail une contribution originale.

Le nouveau député de Brome-Missisquoi a été l'objet, pendant la campagne électorale, d'une sollicitude toute spéciale et très personnelle de la part des poids lourds du gouvernement. On lui reprochait, entre autres, d'avoir osé défendre des producteurs agricoles contre des contraintes souvent artificielles et injustifiées que font peser sur eux certaines lois mal conçues et certains bureaucrates trop solidement implantés. La grande caractéristique du député de Brome-Missisquoi est tout simplement d'avoir fait montre, dans sa jeune mais brillante carrière juridique, d'une grande indépendance d'esprit, d'un sens rare de l'initiative et d'un souci très vif de l'intérêt de ses concitoyens qui lui avaient fait l'honneur de lui confier leurs problèmes légaux. Déjà, à l'âge de 30 ans, il dirigeait avec brio une étude juridique très dynamique dans sa belle ville de Bedford. On faisait appel à ses services à partir de tous les coins du Québec. Qu'il ait accepté de laisser de côté ce travail professionnel où il excellait, au dire même de ses adversaires, pour se lancer corps et âme dans la politique active, voilà qui est de bon augure pour nous tous à une époque où il est plus difficile qu'on ne le croie généralement de recruter des candidats de qualité pour la vie parlementaire.

Le nouveau député de Johnson viendra poursuivre à l'Assemblée nationale un type d'engagement qu'il a mis depuis longtemps au service de ses concitoyens. Tout en poursuivant dans sa belle ville de Valcourt, qui l'a si généreusement appuyé le 17 novembre, une fructueuse carrière professionnelle au sein de cette grande entreprise québécoise dont nous sommes tous fiers, la firme Bombardier, le député de Johnson s'était depuis longtemps signalé à l'attention de ses concitoyens par son dévouement au service des corps intermédiaires, en particulier des organismes de loisir et du parti que j'ai l'honneur de diriger. Son sens du devoir, son souci du service discret mais efficace, sa volonté très ferme de faire valoir les grandes orientations politiques de notre parti, son désir d'être proche de ses concitoyens et de les servir de manière désintéressée l'avaient fait apprécier depuis longtemps de ses collègues libéraux de Johnson. C'est maintenant le corps électoral de Johnson qui vient de lui témoigner sa confiance à l'occasion d'une élection serrée où il eut le mérite de l'emporter sur deux redoutables adversaires; s'il est vrai que la valeur d'une victoire se mesure à la dimension des risques qu'il a fallu surmonter pour y parvenir, le mérite du nouveau député de Johnson est considérable.

Sur le nouveau député de Mégantic-Compton, on a dit toutes sortes de choses pendant la campagne. Il aurait été plus simple et plus vrai de reconnaître qu'il est l'incarnation vivante de cet esprit d'initiative et de débrouillardise dont je souhaiterais volontiers qu'il soit plus répandu et

surtout plus respecté au Québec. Comme la plupart des Québécois, le nouveau député de Mégantic-Compton a connu des débuts modestes. Comme il aime à le dire lui-même, il a fait ses classes à l'université de la vie. Mais il faut croire que cette école lui convenait remarquablement bien puisqu'à ce jour, toutes ses entreprises ont été couronnées de succès, en particulier celles qui firent de lui, pendant plusieurs années, un entrepreneur efficace et universellement respecté dans un domaine difficile et périlleux entre tous, celui de la construction. Plusieurs entrepreneurs de grand mérite se sont brûlé les doigts dans ce secteur chargé d'embûches. Le nouveau député de Mégantic-Compton y a, au contraire, accumulé d'impresionnantes réussites. Certains ont dit pendant la campagne, ou laissé entendre, que construire des maisons pour ses concitoyens, c'était exploiter ces derniers et faire un mauvais usage de notre sol. Quand un citoyen bâtit des maisons solides, dans le plein respect des lois, et qu'il les offre à ses concitoyens à des prix raisonnables, nous considérons, de ce côté-ci de la Chambre, qu'il contribue précieusement au développement économique et social de la collectivité.

(15 h 30)

Je m'attendais, M. le Président, à ce que l'entrée du nouveau député d'Outremont dans cette Chambre soit saluée par la présentation d'une motion d'urgence du leader du gouvernement, demandant que nos règles soient suspendues afin que nous décidions de manière unanime et immédiate de procéder sans délai à la construction d'un réseau d'abris antinucléaires à travers tout le Québec. Le parti gouvernemental a heureusement eu le temps de se rendre compte, depuis le 17 novembre, du caractère énorme des épouvantails qu'il a tenté d'agiter pendant la campagne autour de la candidature du nouveau député d'Outremont.

Vu les graves dangers qui l'entourent, l'énergie nucléaire devra sans doute faire l'objet d'un examen très attentif avant qu'on en généralise les applications pratiques dans notre société. Cet examen devra s'entourer - le nouveau député d'Outremont en est convenu lui-même pendant sa campagne - d'un débat public au cours duquel toutes les facettes du problème seront scrupuleusement examinées. Mais comment ne pas voir, M. le Président, que l'énergie nucléaire est l'une des expressions contemporaines les plus éloquents de la force créatrice de l'esprit humain et qu'elle est désormais l'un des éléments essentiels qui, pour la paix comme pour la guerre, semblent devoir conditionner l'avenir des peuples, voire de toute l'humanité? En ces matières graves, les attitudes réactionnaires qui consistent à jouer uniquement sur les réflexes de peur sont indignes d'esprits responsables. C'est plutôt au courage, à la lucidité et au sens des responsabilités de ses concitoyens que l'homme public doit faire appel en ces choses.

Je me réjouis de constater qu'en la personne du nouveau député d'Outremont nous aurons dans cette Chambre un député parfaitement qualifié pour traiter de ces sujets reliés à notre avenir énergétique avec compétence et ouverture. Je signale aussi qu'en plus de sa compétence solidement établie dans sa profession le député d'Outremont est l'un des ingénieurs les plus en vue de tout le Canada et qu'il a siégé, pendant

de nombreuses années, au conseil d'administration et au conseil exécutif de l'Université de Montréal où, semble-t-il, on n'a jamais eu peur de ses connaissances et de son expertise.

Je profite enfin de la circonstance, M. le Président, pour saluer la présence dans les galeries de cette Chambre des épouses de chacun des nouveaux députés de Brome-Missisquoi, Johnson, Mégantic-Compton et Outremont. Chacune de ces femmes courageuses a accepté un lourd sacrifice en consentant à l'engagement de son mari dans la politique active. Elles ont ajouté plus de poids encore à leur décision en secondant activement de toutes leurs forces leur mari respectif pendant la campagne électorale. Outre que ces femmes nous rappelaient par leur participation active combien l'homme public a besoin de l'appui de sa famille pour mener son oeuvre à bien, elles personnifiaient aussi par leur action l'engagement de ces milliers de collaborateurs bénévoles sans lesquels la vie politique chez nous n'aurait pas le dynamisme qu'elle manifeste aujourd'hui. À travers les épouses des nouveaux députés, je veux adresser des remerciements sincères à tous les bénévoles de tous les partis et de toutes les régions qui se dévouent au service de leurs concitoyens à travers l'action des partis politiques et spécialement à celles et ceux qui se sont dévoués pendant ces campagnes mémorables qui ont préparé les élections partielles du 17 novembre dernier.

Aux quatre nouveaux députés, j'adresse mes félicitations renouvelées, l'assurance de la collaboration de leurs collègues de l'aile parlementaire du Parti libéral du Québec et mes vœux de longue vie politique et parlementaire.

Le **Président**: M. le premier ministre.

#### M. René Lévesque

**M. Lévesque** (Taillon): M. le Président, inutile de dire que nous accueillons cordialement les quatre nouveaux députés puisque leur arrivée dans cette Chambre reflète - je vais employer l'expression du chef de l'Opposition - le verdict ou le jugement du peuple souverain dans leur comté respectif.

Et puisque, évidemment, cela donne encore un ton plus nostalgique aux espoirs électoraux du député d'Argenteuil, je vais me permettre, en partant des thèmes, parce que je n'ai pas eu autant que lui le souci de me préparer en détail, je pense que cela se comprend, je vais quand même profiter de ces propos pour faire peut-être une suggestion, en passant, pour qu'il renouvelle un peu, avant longtemps, sa façon de présenter les choses et peut-être aussi pour donner un peu plus de fondement à ce ton prématurément triomphaliste qui s'explique mieux aujourd'hui qu'à certains autres moments. Maintenant que, pour des raisons non seulement purement partisans, mais de partisanerie interne, lui et les siens ont réussi à compliquer au point de la rendre impossible l'unanimité parlementaire dont le Québec aurait eu besoin comme jamais, il y a quelques jours, même si cette unanimité de quelques heures ou d'une journée aurait eu pour effet de diviser non seulement les libéraux, mais il faut avoir vraiment une bonté incommensurable comme la députée de Prévost qui écrivait ce

matin que cela aurait même pu plus diviser les péquistes, une pareille unanimité, même si on avait couru ce risque des deux côtés, je pense que le Québec nous en aurait été reconnaissant.

De toute façon, maintenant que c'est fait et que chacun portera le poids de ses responsabilités là-dessus, maintenant que nos amis d'en face ont fait objectivement le jeu d'Ottawa et que leur seule et unique préoccupation concrète maintenant, c'est évidemment de prendre le pouvoir le plus vite possible, peut-être qu'on pourrait commencer à songer à expliquer à nos concitoyens comment et sur quelle base on prétend le mériter. Le chef de l'Opposition, encore aujourd'hui, à la sauvette, a parlé deux ou trois minutes des grands thèmes fondamentaux de son parti, mais cela fait au moins deux ou trois fois qu'on fait reporter aux calendes grecques ce qui était censé devenir un programme politique éblouissant. Je dois dire: Ou bien cela existe, ou bien cela n'existe pas, mais la réaction de nos amis d'en face, à qui je ferai remarquer que j'ai écouté le chef de l'Opposition et que j'ai digéré, pas complètement, mais avalé tous ses propos, je ne l'ai pas interrompu...

Je ferai remarquer que, deux ou trois fois, on a remis aux calendes grecques ce qui est censé être un programme de renouveau politique et que même un journal, qui est quand même le porte-parole quotidien exclusif de la minorité anglophone qui n'est pas tout à fait hostile au Parti libéral, commence à trouver ce délai surprenant. Comment se fait-il qu'on ne puisse pas l'exposer au public? Est-ce qu'on veut attendre les quelques brèves semaines toujours galopantes, essoufflantes d'une campagne électorale pour passer un sapin à nos concitoyens ou si vraiment on a quelque chose à exposer? C'est parce que je suis obligé de souligner que l'arrivée de nos nouveaux collègues en Chambre pourrait nous suggérer qu'on a peut-être de la misère à se mettre d'accord sur beaucoup de choses, en face. Ce curieux amalgame que constitue l'équipe libérale - je vais quand même leur souhaiter la bienvenue très cordialement dans un instant - ce curieux amalgame idéologique, socio-économique, politique qui nous fait face, je ne suis pas sûr que toutes et chacune des honorables additions d'aujourd'hui vont ajouter à sa transparence.

Le député de Brome-Missisquoi, dont la brillante carrière a été, à juste titre, soulignée par le chef de l'Opposition, est celui qui inspirait, au tout début du mois, au journal quotidien de sa région, La Tribune de Sherbrooke, les propos suivants: "Sa vision de la liberté va tellement loin qu'il laisse sous-entendre aux anglophones du comté - électoralement, ils sont très importants, à peu près 35% - qu'en fin de compte le libre choix de la langue d'enseignement, le "free choice" ne ferait de mal à personne." Je suis sûr qu'il aura l'occasion de nous aider à préciser ses propos, à préciser aussi la pensée libérale à ce point de vue, parce que son arrivée nous permet de souligner qu'elle est quelque peu floue dans ce domaine. Il faudra d'ailleurs revenir - ça, c'est une parenthèse - aux propos qui ont gêné même les politiciens les plus serviles à Ottawa.

Il y a aussi, dans la Gazette, encore une fois, les propos de la candidate libérale, Mrs Dougherty - sauf erreur, la candidate libérale - dans Jacques-Cartier qui semble aussi souffrir

d'un certain flou par rapport aux positions officielles du parti. Je ne commenterai pas ce propos du nouveau député de Mégantic-Compton, je suis sûr qu'il pourra le faire lui-même - c'est d'ailleurs pour ça qu'il est ici dans cette Chambre - et qui disait, selon la Tribune - c'est vraiment une définition d'un programme politique et de toute une perspective: C'est la beauté du Parti libéral, nous pouvons nous permettre d'être à droite comme à gauche, selon la situation qui se présente, sans être pris dans un carcan, comme le Parti québécois, plutôt la feuille au vent, que des gens qui ont vraiment décidé quel genre de perspectives ils ont.

(15 h 40)

D'ailleurs le même député - je soulignerais ça à nos amis d'en face, en particulier au député d'Argenteuil - alors qu'il était encore candidat à la toute fin de la campagne, au moment où ça ne pouvait pas avoir trop de répercussions, disait - sauf erreur, cela n'a pas été démenti: "La véritable volonté populaire est contre le zonage agricole, les gens n'en veulent pas." Ce sera une chose à préciser dans le futur programme du Parti libéral, parce que ce n'est pas précisément le même langage qu'on tient ici, en cette Chambre. Je sais bien que quand on peut se promener des deux côtés de la rue, c'est possible d'avoir un langage ici et un langage ailleurs, mais cette cacophonie à corriger fait partie de choses qui pourraient enrichir très rapidement les propos de nos amis d'en face et renouveler un peu les refrains; sinon, ça risque de finir de façon aussi torturée que la façon dont s'est enveloppée la démission plutôt historique de la semaine dernière.

Quoi qu'il en soit, je pense que tous ici, nous souhaitons la bienvenue, oui... mais on n'est pas obligé de perdre la mémoire à cause de ça. Nous souhaitons la bienvenue aux quatre nouveaux députés. On attendra de voir les propos du député d'Outremont pour savoir si on doit aller se chercher des abris antinucléaires. Nous leur souhaitons également non seulement bon courage, mais je pense que tous ceux qui ont une certaine expérience politique ajouteront des vœux de sympathie par anticipation à leurs familles pour les années ou les mois qui viennent en tout cas, car les années, ce serait vraiment prématuré. On leur souhaite aussi de ne pas viser seulement - je sais que ce n'est pas le cas de tous, loin de là - de façon aussi pressante que de dire: Si d'ici deux ans ce n'est pas fait, moi, je m'en retourne à la maison, de ne pas viser uniquement les responsabilités ministérielles, parce qu'on sait qu'on est tous, d'abord et avant tout, des députés. On peut prendre le temps de choisir des portefeuilles. D'ailleurs, ce sont souvent de dangereuses anticipations.

En terminant, je leur souhaite de contribuer aussi à clarifier les idées du caucus libéral qui en a grandement besoin. C'est avec intérêt, d'ailleurs, que nous écouterons le début de ces précisions qu'ils vont sûrement nous fournir à l'instant. Merci, M. le Président.

Le **Président**: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Brome-Missisquoi.

**M. Pierre-J. Paradis**

**M. Paradis:** M. le Président, je me lève pour la première fois dans cette auguste enceinte qu'est l'Assemblée nationale. Oe je fais avec émoi, je l'avoue, à cause du respect que cette Assemblée inspire. À cause de la mission que j'ai reçue des gens de Brome-Missisquoi et que je viens commencer ici aujourd'hui, je me lèverai plusieurs fois à compter d'aujourd'hui pour poursuivre cette mission, M. le Président. Je le ferai avec moins de trépidations sans doute, mais je le ferai toujours avec le même respect pour cette Assemblée et pour le poste que vous occupez. Je vous demanderai d'être tolérant, M. le Président, avec le député de Brome-Missisquoi pour mes faux pas et mes accrocs inévitables à votre procédure.

Le Président: Vous avez de bons professeurs.

**M. Paradis:** Merci. Je vous demanderai de comprendre mon empressement à représenter les gens de mon comté. C'est un comté qu'on a laissé sans député, qu'on a en quelque sorte bâillonné pendant plus de neuf mois. Il ne faudra pas se surprendre, M. le Président, quand on lui enlève ce bâillon, de retrouver un comté et, partant, un député avec beaucoup de choses à dire. J'entends vous dire ces choses sans outrecuidance, M. le Président, mais avec toute la vigueur et la fermeté qui s'imposent.

Je remercie les gens de Brome-Missisquoi de m'avoir donné un mandat sans équivoque pour faire mon entrée parmi vous aujourd'hui. Ils me permettent de me lever bien haut et bien droit pour vous livrer leur message. Si plus de 13,000 d'entre eux ont voulu me confier la députation du comté, c'est qu'ils ont voulu parler aussi fort qu'au référendum et qu'ils ont reconnu dans mon programme le message qu'ils voulaient livrer au Québec après neuf mois de silence dans cette Chambre. Ce message, c'est que, pour eux, la société québécoise est fondée sur des individus et pas sur des institutions. Ils veulent un gouvernement qui ne rapetisse pas les Québécois à travers leur collectivité, mais qui bâtisse le Québec sur la force de ses individus et dans le respect des droits et des libertés de chacun, dont la liberté de s'exprimer.

Ils veulent un gouvernement qui ne divise pas les Québécois les uns contre les autres, mais qui sache mettre en valeur notre patrimoine commun et la fibre morale de notre peuple tout entier.

Brome-Missisquoi also has a special message to deliver to this House and to the people of Québec. Brome-Missisquoi comments itself to you as a riding where anglophones, francophones and allophones alike have learn to live together in harmony and to prosper in mutual respect for their differences.

This time, they have chosen a francophone to be the messenger. Under the previous government, the messenger was an anglophone. But the message has always been the same. And that message, Mr Speaker, is that for us there is no second class citizen in Brome-Missisquoi and no second class Quebecker in this province.

Mon comté a toutes les grandeurs et les vicissitudes d'un très grand comté. Il a un potentiel économique inestimable. Il a une richesse agricole, touristique et forestière incomparable. Il a une bonne infrastructure et des

PME en quantité. Mais il connaît aussi tous les problèmes qui accablent présentement l'économie québécoise: le chômage, le pessimisme et l'insécurité, la réglementation à outrance et les lois traquenardes, et quoi encore.

Je me suis engagé, auprès des gens de mon comté, à travailler sans relâche pour replacer le comté sur la voie de la prospérité économique, pour faciliter la relève agricole, pour obtenir un zonage agricole intelligent, pour relancer l'industrie touristique, pour réoxygéner les PME, pour améliorer le réseau routier et les services de santé et à représenter tous mes citoyens sans distinction. Et c'est ce que j'entends faire dès aujourd'hui.

M. le Président, je m'en voudrais de m'asseoir sans remercier les amis du Parti libéral du Québec et en particulier le chef de mon parti, pour m'avoir permis d'oeuvrer dans une formation politique qui incarne le renouveau au Québec et qui incarne les idéaux que j'ai mentionnés tantôt. D'aucuns me voudraient sérieusement encadré dans mon caucus. Je peux vous dire, M. le Président, que je suis particulièrement bien encadré de ce côté-ci de la Chambre et que je me souhaite le même décor lorsque je traverserai cette Chambre avec mon chef au lendemain des prochaines élections générales.

(15 h 50)

M. le Président, je veux souligner en terminant la disponibilité touchante des membres du gouvernement au cours de la campagne qui vient de se terminer dans mon comté. Brome-Missisquoi, qui n'avait pas été gâté d'invités ministériels depuis 1976, a reçu une demi-douzaine de ministres et le premier ministre lui-même, en l'espace d'une couple de semaines. Je veux leur souhaiter la plus cordiale bienvenue dans mon comté et je les invite à revenir bientôt avec d'autres subventions plein les poches. Mais j'ose espérer que, dans un avenir très rapproché, M. le Président, ils auront le courage de descendre dans leurs propres comtés pour renouveler leurs mandats. Je leur souhaite une victoire morale tout aussi retentissante que celle qu'ils ont remportée dans Brome-Missisquoi. Merci.

Le Président: M. le député de Johnson.

#### M. Camille Picard

**M. Picard:** M. le Président, je tiens à vous féliciter de votre récente nomination et à vous assurer que malgré, mon ignorance de la procédure de vos débats, je promets d'obéir à vos décisions.

M. le Président, permettez-moi d'adresser des remerciements très sincères à ces centaines de militantes et militants libéraux de Johnson qui m'ont fait l'honneur, par leur courage et leur travail bénévole efficace, de m'élire à cette Assemblée. Aussi, M. le Président, j'aimerais remercier tous les militants libéraux venus de tous les coins du Québec de m'avoir prêté main forte dans ma quête à l'appui de mes électeurs. Enfin, merci à tous les citoyens de Johnson qui ont mis leur confiance dans leur nouveau député.

Je tiens à assurer tous les électeurs de Johnson, quelle que soit leur allégeance politique, quels que soient leur âge, leur talent, leur fortune, tous ces électeurs, dis-je, je tiens à les

assurer que je suis déterminé à mettre à leur service le meilleur de moi-même, les meilleures années de ma vie pour qu'on puisse enfin mieux respecter leurs droits et leur liberté.

Mais qu'est-ce donc, M. le Président, que ce comté si grand, si vaste, si riche de la qualité de vie de ses électeurs? Ce comté, abandonné à lui-même trop longtemps, m'apparaît aujourd'hui comme une roue dont les raies se nommeraient Windsor, Acton Vale, Bromptonville et Valcourt, mais qui, pour se tenir ensemble, se souder les unes aux autres, ont besoin du moyeu de cette roue.

Voilà, M. le Président, ce que je veux devenir: le centre du comté, l'oreille des citoyens, le cœur de la population et celui qui, avec d'autres citoyens, cherchera à résoudre les multiples problèmes qui nous confrontent. Je désire travailler avec mes collègues de l'Assemblée nationale, avec mon chef, M. Claude Ryan, au mieux-être de l'ensemble des Québécois. Les victoires libérales dans ces quatre partielles démontrent à la face du pays notre confiance entière et totale dans le leadership du chef de l'Opposition officielle qui sait comment conduire ses troupes à la victoire, ses militants à se dépasser, ses députés à lutter pour représenter dignement le Québec libéral.

Je tiens également, avec toute la courtoisie dont je suis capable, à exprimer au premier ministre mon respect pour ses lourdes responsabilités. Comme député de Johnson, je tiens à l'assurer que mon engagement dans nos débats sera positif et dépourvu de mesquinerie faussement partisane.

We are, in Johnson, all friends, all neighbours and, I hope, all Liberals! Together, we will build a stronger riding in order to build a stronger Québec in a united Canada.

En conclusion, je suis devenu député libéral pour défendre ma foi en un Canada renouvelé, selon les lignes internes et externes de notre livre beige, pour assumer, à visage ouvert, les grandes lignes de notre parti tel que le conçoivent notre chef et tous les membres de l'Opposition officielle. Merci beaucoup.

**Le Président:** M. le député de Mégantic-Compton.

#### **M. Fabien Bélanger**

**M. Bélanger:** Merci, M. le Président. J'aimerais d'abord remercier le premier ministre pour l'intérêt qu'il semble porter à ma candidature; je l'en remercie.

Je me dois, dès mes premières paroles, d'exprimer ma gratitude aux électeurs de Mégantic-Compton qui m'ont permis d'avoir le privilège et l'honneur d'être ici présent dans cette enceinte parlementaire. La joie que j'éprouve aujourd'hui de me retrouver à l'Assemblée nationale du Québec, et par surcroît pour représenter un aussi magnifique comté que celui de Mégantic-Compton, est sans borne.

Ce comté est non seulement remarquable de par sa grandeur géographique, mais aussi par la grandeur d'esprit de ses électeurs. Le 17 novembre dernier, mes électeurs ont choisi l'Opposition alors qu'on leur offrait les privilèges et les supposés avantages du pouvoir. Ce n'est certes pas sans raison que nous, du Parti libéral,

avons remporté une aussi brillante victoire. Les gens de Mégantic-Compton sont conscients que la formation politique que je représente est celle qui répond le mieux aux aspirations de tous les Québécois, qu'ils soient anglophones ou francophones. Quant à moi, je suis fier de me joindre à l'équipe libérale dirigée par M. Claude Ryan, un chef infatigable, intègre et à l'écoute de chaque citoyen du Québec.

Je fais mon entrée à l'Assemblée nationale sous la bannière libérale avec beaucoup d'enthousiasme et d'optimisme en l'avenir du Québec à l'intérieur même de mon pays, le Canada. J'entends, pour ma part, travailler en collaboration très étroite avec tous les niveaux de gouvernement, y compris, bien sûr, le gouvernement fédéral, pour assurer le progrès de ma région.

Mes concitoyens, que j'ai eu le plaisir de côtoyer durant ma campagne électorale, ont manifesté beaucoup plus d'intérêt pour l'avenir économique du Québec, c'est-à-dire du travail pour nos jeunes, un certain niveau de vie décent, une sécurité que recherche tout être humain. Très peu d'électeurs, Mme la Présidente, ont laissé entrevoir leur préoccupation pour leur avenir collectif en tant que Canadiens français. J'entends donc, en cette Assemblée nationale, défendre d'abord et avant tout les principales préoccupations des électeurs de Mégantic-Compton qui, pour eux, se résument à leurs libertés individuelles, leur désir de demeurer Canadiens et de trouver une solution à leurs problèmes économiques.

Mme la Présidente, nous sommes privilégiés, nous de Mégantic-Compton, de faire partie de cette magnifique région appelée l'Estrie. Nous cohabitons depuis le début du XIXe siècle en parfaite harmonie avec des colons venus principalement des États-Unis qui ont ouvert à la colonisation la plus grande partie de Mégantic-Compton. Je suis conscient que, comme député, je me devrai de défendre les intérêts de ces anglophones au même titre que tout autre Québécois. Leurs ancêtres et les miens n'ont-ils pas défriché les mêmes terres?  
(16 heures)

Madam President I would like to take this opportunity to extend my deepest gratitude to my English-speaking citizens of Mégantic-Compton for the support they gave me on last November 17th. Furthermore I want to tell them the pleasure it give me to be their MNA. The message I received from them is very explicit in itself. They want to be complete Quebecers with all the privileges and consideration. As citizens of the province of Québec they are ready to play a full role. Madam President I want to say to each a very warm thank you.

Je veux avant de terminer, Mme la Présidente, vous assurer de mon entière collaboration pour faciliter le meilleur déroulement possible des activités de cette Assemblée, mais je tiens aussi à vous informer que j'interviendrai aussi souvent et à chaque fois que je croirai que c'est dans l'intérêt des électeurs de Mégantic-Compton à qui je me dois, tout au long de mon mandat, de manifester un témoignage d'appréciation. Je vous remercie, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** M. le député d'Outremont.

### M. Pierre-C. Fortier

M. Fortier: Mme la Présidente, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire, ainsi qu'à tous mes collègues de cette Assemblée jusqu'à quel point j'apprécie le moment qui m'est donné cet après-midi de devenir député, c'est-à-dire l'un des représentants du peuple québécois, mandaté pour débattre et voter les lois qui nous gouvernent.

Il s'agit donc d'un moment solennel que j'évalue à sa juste valeur, compte tenu de l'importance que j'attache à la vie démocratique de notre province et de notre pays. Ceux qui n'ont pas eu l'occasion de séjourner en terre étrangère ne connaissent pas réellement la dimension des droits et privilèges qui font l'envie de plusieurs pays du monde à notre égard. Je suis heureux de le souligner aujourd'hui.

C'est donc un honneur insigne pour moi de pouvoir participer à la vie démocratique de notre province en m'associant aux travaux de cette Assemblée. Je compte mettre le bagage d'expérience et de connaissances acquises au fil des ans dans une carrière antérieure au profit des activités qui seront miennes dorénavant.

Vous ne m'en voudrez pas, Mme la Présidente, de remercier les électeurs du comté d'Outremont qui m'ont témoigné leur confiance le 17 novembre dernier et qui m'ont donné l'appui décisif, appui d'ailleurs qui m'est venu de tous les secteurs d'Outremont. Quelques-uns ont bien voulu m'accompagner à Québec aujourd'hui et je les en remercie chaleureusement. Par ailleurs, à tous les résidents d'Outremont, quelle que soit leur allégeance politique, je promets de m'engager à les représenter dignement et d'être présent, disponible et attentif à tous.

Madam President, you may know that a large number of residents of my riding is composed of minorities. They are truly Canadians and they want to be considered truly Quebecers. Not only do they wish to have their rights protected, but also they aspire to have a bigger say in the management of the public affairs of this province. As you know, Madam President, a very tiny number of civil servants and of employees in Québec crown corporations originate from these minorities. They are not satisfied with that situation. I do believe that our public affairs would be better served and better managed, if those who are engaged in the management of our province would reflect a good cross-section of the population of Québec.

Maintenant, Mme la Présidente, je voudrais rendre hommage à M. André Raynauld qui, pendant trois ans et demi, a su si bien représenter les gens d'Outremont. Il fut, pendant cette période, le critique officiel du Parti libéral dans le domaine économique, fonction qu'il a remplie avec toute la connaissance qu'on lui connaît, et qui a pu, à l'occasion, confondre nos adversaires. Je suis convaincu qu'en tant qu'universitaire M. Raynauld rendra à la province de nombreux services.

Un dernier mot. Je voudrais dire que, jusqu'au mois dernier, j'avais peu d'aspirations pour la politique active. Si j'ai pris la décision qui m'amène ici aujourd'hui, c'est, bien sûr, à cause des nombreux appuis sur lesquels j'ai pu compter. C'est également dû à l'appui constant et ferme que j'ai reçu de ma famille. Encore plus, Mme la Présidente, mon entrée en politique ne se

serait pas matérialisée si je n'avais pas eu pleine confiance dans le leadership du chef du Parti libéral. Avec M. Ryan et mes collègues du Parti libéral, et avec votre collaboration, messieurs, j'ai bien l'intention d'oeuvrer au mieux-être du Québec. Merci.

Des voix: Bravo!

La Vice-Présidente: Affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. le ministre de la Justice.

### Rapport annuel de la Commission des services juridiques

M. Bédard: Mme la Présidente, je dépose le huitième rapport annuel de la Commission des services juridiques.

La Vice-Présidente: Rapport déposé.

M. le ministre de l'Éducation.

### Rapport de la Corporation professionnelle des diététistes

M. Laurin: Mme la Présidente, à titre de ministre responsable des professions, j'ai le plaisir de déposer le rapport de la Corporation professionnelle des diététistes du Québec pour l'année 1979-1980.

### Rapports annuels de l'Ordre des architectes et de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés

Aussi le rapport annuel de l'Ordre des architectes pour l'année 1979-1980 et le rapport annuel de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec pour l'année 1979-1980.

La Vice-Présidente: Ces trois rapports sont déposés.

M. le ministre du Revenu.

### État des remises de droits, peines et pénalités en vertu de la Loi du ministère du Revenu

M. Clair: Mme la Présidente, conformément aux dispositions de la loi, je dépose un état détaillé des remises de droits, peines et pénalités accordées par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de l'article 94 de la Loi du ministère du Revenu, depuis le 6 mars 1977, date du rapport précédent, jusqu'au 11 novembre 1980. Pour une meilleure compréhension, je joins une copie de l'arrêté en conseil no 204879, adopté le 11 juillet 1979, pour donner suite au jugement rendu en 1978 par la Cour suprême du Canada dans la cause Arel contre le sous-ministre du Revenu du Québec.

La Vice-Présidente: Rapport déposé.

M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

### Rapport annuel de REXFOR

M. Bérubé: Mme la Présidente, je dépose le rapport annuel de la société REXFOR pour l'année 1979-1980 et qui démontre que s'occuper de la forêt, c'est aussi payant!

**La Vice-Présidente:** Le rapport est déposé.  
M. le ministre de l'Agriculture.

#### Rapport annuel de la Régie de l'assurance-récolte

**M. Garon:** Mme la Présidente, je dépose le rapport annuel de la Régie de l'assurance-récolte du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1980. Il y a maintenant 17,500 assurés; en 1976, il y en avait seulement 5000.

**La Vice-Présidente:** Rapport déposé.  
Dépôt de rapports de commissions...  
M. le ministre des Affaires sociales.

#### Liste des centres d'accueil en voie de construction

**M. Lazure.** Mme la Présidente, suite à la question de la députée de L'Acadie hier, il me fait plaisir de déposer la liste complète des 67 centres d'accueil en voie de construction, 22 étant terminés, 22 en chantier et 23 devant être bientôt en chantier, pour un total de 67 centres d'accueil. Je déposerai bientôt la liste des six ou sept centres d'accueil construits entre 1973 et 1976.

**La Vice-Présidente:** Document déposé.  
Dépôt de rapports de commissions élues.  
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.  
M. le leader parlementaire du gouvernement.

#### Rapports du greffier en loi sur les projets de loi nos 220, 206 et 256

**M. Charron:** Mme la Présidente, je ne me lève pas pour faire la motion non annoncée dont avait peur le chef de l'Opposition, mais plutôt pour souligner le fait qu'il arbore la rose aujourd'hui. C'est son chef qui doit être content!

**Des voix:** Ah, ah!

**M. Charron:** Je voudrais communiquer, Mme la Présidente, le rapport du greffier en loi au sujet de trois projets de loi qui porteraient les nos 220, 206 et 256. Le projet de loi no 220 concerne la ville de Black Lake et on dit qu'il est conforme à l'avis. On dit toutefois que la parution des avis sera complétée dans le Progrès de Thetford le 25 novembre 1980 - donc, c'était hier - et dans la Gazette officielle du Québec le 29 novembre 1980.

Je fais donc motion pour que cette dérogation soit permise afin de déposer les projets de loi.

**La Vice-Présidente:** Cette motion sera-t-elle adoptée?  
Adopté.

**M. Charron:** Le projet de loi qui portera le no 206 est aussi conforme à l'avis et concerne la ville de Lemoyne. L'avis est suffisant en nombre;

toutefois, plus de six mois se sont écoulés depuis la parution des avis. Je sollicite la dérogation pour qu'on puisse quand même déposer ce projet de loi.

(16 h 10)

**La Vice-Présidente:** Cette motion est-elle adoptée?  
Adopté.

**M. Charron:** Finalement, le projet de loi no 256 qui concerne la ville d'Acton Vale. Le projet est conforme à l'avis. L'avis est suffisant en nombre. La même dérogation, madame, est sollicitée puisque plus de six mois sont passés depuis la parution des avis. J'en fais motion.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Rouyn-Noranda.

**M. Samson:** Mme la Présidente, est-ce que je pourrais poser une question au leader parlementaire du gouvernement? Etant donné que ce projet de loi dont il est question est au nom du député d'Arthabaska, est-ce qu'il n'est pas dans les intentions du ministre, avant de le proposer, de proposer en même temps que ce projet de loi concernant la ville d'Acton Vale soit parrainé par le nouveau député du comté de Johnson?

**M. Charron:** Mme la Présidente, je voudrais répondre au député de Rouyn-Noranda qui dérive vers la gauche actuellement dans notre Assemblée que lorsque la commission sera saisie du projet de loi, elle pourra suggérer, quand elle le voudra la transformation, la modification que propose le député de Rouyn-Noranda, mais au moment de la commission parlementaire.

**La Vice-Présidente:** La motion du leader parlementaire du gouvernement est-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté.  
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

**M. Charron:** L'article k) au feuillet, Mme la Présidente.

#### Projet de loi no 6

##### Première lecture

**La Vice-Présidente:** Le ministre de l'Énergie et des Ressources propose la première lecture du projet de loi no 6, Loi modifiant la Loi sur le crédit forestier.

M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

#### M. Yves Bérubé

**M. Bérubé:** Merci, Mme la Présidente. Ce projet de loi vise principalement à préciser et élargir le pouvoir d'emprunt de l'Office du crédit agricole du Québec à l'égard du crédit forestier, pour le rendre semblable au pouvoir que l'office possède déjà en vertu de la Loi sur le crédit agricole. Il permet à l'office d'emprunter par billet, obligations ou autrement, de transporter en

garantie des emprunts qu'il contracte les créances lui résultant des prêts qu'il contracte ou de vente de telles créances, le tout avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions déterminées par ce dernier. Ce projet précise les fins auxquelles sera affecté le produit des emprunts ou des ventes ainsi faits et il prévoit que de tels emprunts peuvent être assortis de la garantie gouvernementale. Le projet prévoit aussi l'affectation des sommes perçues par l'office en principal et en intérêts, source et prêts, en vue de rembourser les emprunts contractés par lui et de payer les intérêts sur ces emprunts et il détermine comment seront placés, jusqu'à leur utilisation, les fonds dont dispose l'office en vertu de la Loi sur le crédit forestier.

En outre, le projet autorise le ministre des Finances à verser à l'office les sommes requises pour combler la différence entre les intérêts payables sur ces emprunts et les intérêts perçus sur ces prêts, certaines pertes de capital ou d'intérêts et certaines dépenses imputées au fonds de roulement. Il permet, enfin, au gouvernement d'établir par règlement les modalités du partage du coût des prêts forestiers entre l'office et l'emprunteur.

**La Vice-Présidente:** La première lecture de ce projet de loi sera-t-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**M. Bérubé:** S'il y en a qui ont compris, ils sont chanceux.

**La Vice-Présidente:** Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.  
M. le leader.

M. Charron: L'article m), madame, s'il vous gros.

#### Projet de loi no 8

##### Première lecture

**La Vice-Présidente:** Le ministre du Revenu propose la première lecture du projet de loi modifiant la Loi sur le supplément au revenu de travail.

M. le ministre du Revenu.

##### M. Michel Clair

**M. Clair:** Merci, Mme la Présidente. Ce projet de loi modifie la notion de revenu total servant au calcul du supplément au revenu de travail aux fins d'en exclure les montants reçus en vertu du programme de subventions pour enfants en garderie, institué en vertu de la Loi sur les services de santé et des services sociaux, et celui institué par la Loi sur les services de garde à l'enfance. Ce projet s'applique à l'égard d'un montant reçu après 1977.

**La Vice-Présidente:** La première lecture sera-t-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**La Vice-Présidente:** Adopté. Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.  
M. le leader du gouvernement.

**M. Charron:** Article n) du feuillet, madame.

#### Projet de loi no 7

##### Première lecture

**La Vice-Présidente:** Le ministre du Revenu propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi sur le remboursement d'impôts fonciers.

M. le ministre du Revenu.

##### M. Michel Clair

**M. Clair:** Merci, Mme la Présidente. Ce projet de loi permet d'introduire dans la Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, de nouvelles mesures permettant aux sous-locataires ainsi qu'aux colocationnaires et aux copropriétaires d'être admissibles à un remboursement d'impôts fonciers à compter du 1er janvier 1980. Cette loi prévoit une nouvelle définition du mot logement afin de viser certains logements non subventionnés et d'en étendre la portée lorsque le logement est une chambre. En outre, certaines modifications de concordance sont proposées pour donner suite à la modification ci-haut mentionnée.

Enfin, ce projet de loi modifie la notion du revenu total servant au calcul du remboursement d'impôts fonciers aux fins d'en exclure les montants reçus en vertu du programme de subventions pour enfants en garderie, institué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et celui institué par la Loi sur les services de garde à l'enfance.

**La Vice-Présidente:** La première lecture de ce projet de loi est-elle adoptée?

**M. Levesque (Bonaventure):** Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**La Vice-Présidente:** Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

**M. Charron:** Article b), madame, s'il vous plaît.

#### Projet de loi no 220

##### Première lecture

**La Vice-Présidente:** M. le député de Frontenac propose la première lecture du projet de loi privé no 220, Loi concernant la ville de Black Lake. La première lecture de ce projet de loi est-elle adoptée? Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de

ce projet de loi.

**La Vice-Présidente:** M. le leader.

**M. Charron:** L'article c), madame, s'il vous plaît. Je les défererai à la suite.

**Projet de loi no 206**

**Première lecture**

**La Vice-Présidente:** M. le député de Laprairie propose la première lecture du projet de loi privé no 206, Loi concernant la ville de Lemoynes. Première lecture adoptée?

**M. Levesque (Bonaventure):** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**M. Charron:** L'article d), madame, s'il vous plaît.

**Projet de loi no 256**

**Première lecture**

**La Vice-Présidente:** M. le député d'Arthabaska propose la première lecture du projet de loi privé no 256, Loi concernant la ville d'Acton Vale. Adopté?

**M. Levesque (Bonaventure):** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Première lecture adoptée.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**Renvoi à la commission des affaires municipales**

**M. Charron:** Madame, je vais proposer que ces trois projets de loi soient déferés à la commission parlementaire des affaires municipales.

**La Vice-Présidente:** Motion adoptée?

**M. Levesque (Bonaventure):** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté.

**M. Charron:** Finalement, l'article h) au feuillet d'aujourd'hui, madame, s'il vous plaît.

**Projet de loi no 190**

**Première lecture**

**La Vice-Présidente:** M. le député de Vanier propose la première lecture du projet de loi no 190, Loi sur la commune de la seigneurie d'Yamaska. Cette première lecture du projet de loi est-elle adoptée?

**M. Levesque (Bonaventure):** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**La Vice-Présidente:** Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Questions orales des députés.

M. le chef de l'Opposition officielle.

**QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS**

**Le projet d'autoroute 50**

**M. Ryan:** Mme la Présidente, je voudrais adresser ma question au ministre des Transports. Si le premier ministre a des renseignements à fournir sur la question, on lui sera très reconnaissant de nous les fournir aussi. Cela concerne le projet d'autoroute 50 qui doit relier la région de Hull à l'autoroute 15 et éventuellement à la région de Joliette. Ainsi que vous le savez sans doute, M. le Président, une décision avait été prise sous le gouvernement précédent de procéder à la construction de cette autoroute. On a fait certains bouts de travaux dans la région qui intéresse plus particulièrement le député de Hull, mais tout le reste du tracé qui avait été établi a fait l'objet d'incertitudes, d'hésitations et de tergiversations depuis maintenant plus de quatre ans que le gouvernement actuel est au pouvoir.

Dès le mois de mai 1976, les autorités du ministère des Transports écrivaient à des producteurs agricoles de la région couverte par le tracé éventuel, les producteurs de la région de Montebello, Fassett, Plaisance, Thurso, etc., pour les aviser que des parties importantes de leurs terres avaient été expropriées et les informer, en conséquence, qu'ils ne pouvaient plus bouger sur ces terres tant qu'ils n'auraient pas reçu de plus amples nouvelles de la part du gouvernement. On leur disait, entre autres, que le gouvernement ferait tout en son possible pour que cet accord, ainsi que le paiement qui s'ensuivra s'effectuent dans les meilleurs délais. L'accord, c'était au sujet de la valeur du terrain.

**Une voix:** Quelle année?

**M. Ryan:** Mai 1976. Or, après que le gouvernement est entré au pouvoir, je crois que l'ancien ministre des Transports, qui sommeille maintenant dans le domaine des loisirs...

**M. Lessard:** Question de privilège, M. le Président.

**Le Président:** M. le ministre.

**M. Lessard:** Pour la première fois, il y a eu un réveil au Québec dans le secteur du loisir à la suite du livre blanc qui a été déposé. Je dois dire que le chef de l'Opposition officielle sommeille devant Ottawa, lui.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Ryan:** Si j'avais la même tournure d'esprit que le député de Saguenay, je soulèverais une question de privilège aussi, mais je sais qu'il n'y en a pas dans ce qu'il a dit, parce qu'il n'y a

aucune signification.  
(16 h 20)

Je reviens à la question que je vais adresser au ministre des Transports qui est une question très importante. Son prédécesseur a hésité. On a fait faire une étude sur l'opportunité de ce projet d'autoroute. On a confié une étude à des fonctionnaires et cette étude, d'après une synthèse de tous les travaux de recherche en cours dans le ministère des Transports, a commencé au mois d'août 1979 et devait prendre fin en juin 1980.

Par conséquent, nous avons toutes les raisons de croire que le rapport de cette étude a été communiqué au ministre. Je voudrais demander trois choses au ministre. D'abord, l'étude est-elle terminée, a-t-il le rapport en main et quelles sont les recommandations que les auteurs de l'étude adressent au ministre pour ce qui touche le tracé de l'autoroute 50?

Deuxièmement, quelles sont, s'il y a lieu, les conclusions que le gouvernement a prises pour ce qui touche la construction de cette autoroute? Est-ce que le gouvernement en particulier cherche encore à éliminer ce projet sous prétexte d'améliorer quelque peu la route 148 ou, si le projet demeure au programme du gouvernement, quand sera-t-il entrepris, évidemment?

Troisièmement, le ministre n'est pas sans réaliser les inconvénients et les préjudices très sérieux qui découlent pour les producteurs agricoles affectés de cette lenteur absolument injustifiable du gouvernement. Ils attendent des nouvelles depuis cinq ans et ils ont hâte de savoir où ils s'en vont avec cette expropriation. La semaine dernière d'ailleurs, je signale qu'une réunion a eu lieu de ces producteurs à laquelle devait se rendre la députée de Hull. La députée ne s'est pas rendue et n'a pas eu le temps de fournir des excuses quant aux raisons.

Mme Ouellette: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre.

Mme Ouellette: Le député d'Argenteuil sait pertinemment, si tant est que parfois il ose lire les journaux de la région de l'Outaouais, que j'ai été empêchée d'assister à cette rencontre à cause du mauvais temps et que j'ai convié les agriculteurs de ce secteur du comté à une prochaine rencontre d'ici une quinzaine de jours. À tout événement, M. le Président, je tiens à souligner également que voilà dix ans, avant même que le chef de l'Opposition officielle ne soit député d'Argenteuil, nous avions demandé au gouvernement précédent de construire ce qu'on appelait dans le temps et ce qu'on appelle toujours l'épine dorsale du développement économique de la région de l'Outaouais. Nous la construirons cette autoroute-là, sauf que, plutôt que de se comporter en sauvages, comme vous le faisiez dans le temps...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Votre question, M. le chef de l'Opposition. M. le ministre des Transports.

M. Ryan: La troisième partie...

M. de Belleval: Non, si vous voulez la reprendre.

M. Ryan: La troisième partie: Qu'est-ce que le ministre entend faire pour donner justice à ces producteurs agricoles victimes d'inconvénients et de préjudices depuis cinq ans et demi maintenant?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. de Belleval: Oui, M. le Président, je suis heureux de voir que le député d'Argenteuil commence à s'occuper des problèmes du comté d'Argenteuil, peut-être parce qu'il prévoit qu'il aura bientôt à rendre compte à ses concitoyens d'Argenteuil de son action comme député.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. de Belleval: Mais c'est la première fois, M. le Président, à ma connaissance, qu'il s'occupe de problèmes locaux dans le comté d'Argenteuil.

Le Président: À l'ordre!

M. de Belleval: Pour ce qui concerne les travaux autoroutiers dans la région de Hull et entre la région de Hull et la région de Montréal, je dois d'abord souligner au chef de l'Opposition qu'actuellement nous sommes en train de réaliser des travaux très importants pour la construction de l'autoroute 50, conformément d'ailleurs à la programmation qui avait été inaugurée sous l'ancien gouvernement, à des coûts très importants, autour de \$70,000,000, \$80,000,000, qui permettront de rendre l'autoroute jusqu'à la ville de Masson.

Dans l'ensemble de la région de la capitale nationale, la programmation actuelle est d'au-delà de \$150,000,000 et c'est la région du Québec actuellement où s'effectue le plus grand nombre de travaux routiers en volume. J'espère que cela répondra aux remarques plus ou moins farfelues du député de Gatineau, hier, qui se plaignait que, dans la région de Hull, les travaux autoroutiers n'avançaient pas assez rapidement. C'est la région du Québec où il se fait le plus de travaux autoroutiers en volume actuellement, soit de l'ordre de \$20,000,000 par année. Il en sera de même durant les deux ou trois prochaines années, jusqu'à ce que le grand programme autoroutier que nous avons dans cette région soit complété.

En ce qui concerne la portion de l'autoroute 50 entre Masson et Joliette - le chef de l'Opposition y faisait même allusion - je dois dire que ce projet - et je suis bien placé pour en parler puisque j'étais, à l'époque, fonctionnaire au ministère des Transports - a connu de nombreuses vicissitudes sous l'administration précédente.

C'est un projet pour lequel, effectivement, il y a eu des expropriations. Je dois dire d'ailleurs que le gouvernement précédent avait procédé à des expropriations massives à travers tout le Québec pour prendre de vitesse la mise en vigueur de la nouvelle Loi sur l'expropriation, de façon que ces expropriations se fassent dans un contexte plus facile que sous la nouvelle loi. Je n'en fais pas reproche à l'ancien gouvernement, mais il faut prendre conscience qu'effectivement, des expropriations massives ont eu lieu au Québec, mais dans un contexte où la programmation des routes, qui devaient

s'effectuer sur les terrains expropriés, était loin d'être déterminée, n'était pas souvent suffisamment déterminée pour qu'on puisse, avec assurance, s'engager dans une construction.

Effectivement, le précédent gouvernement ne s'était pas engagé dans des constructions sur l'ensemble des expropriations massives qu'il avait faites. C'était en particulier le cas de l'autoroute 50 dont l'opportunité a été remise en question sous l'ancien gouvernement et dont une partie a été, à toutes fins utiles abandonnée, la partie entre l'autoroute 13 et la région de Joliette. Cette remise aux calendes grecques a été confirmée sous le présent gouvernement.

Restait la section entre l'autoroute 13, la région de Lachute, la région immédiatement au sud de Mirabel, et la ville de Masson. Là encore, il a fallu procéder à un réexamen de la question, compte tenu des sommes très importantes qui sont en cause et aussi des objections des agriculteurs au tracé original retenu par l'ancien gouvernement. Des études en profondeur ont dû être faites pour déterminer quel serait le tracé le meilleur, compte tenu des objections qui avaient été soumises.

Deuxièmement, des études ont dû être faites pour vérifier si l'opportunité de cette autoroute était toujours justifiée, compte tenu de la relative faiblesse de la circulation prévue pour cette route. Normalement, pour une autoroute, on s'attend à avoir un trafic d'environ 15,000 véhicules par jour. On n'a pas ce genre de trafic entre Masson et Lachute. On en est plutôt au niveau de 4000 à 5000 véhicules par jour. Je pense qu'il est normal, pour un gouvernement, d'examiner la priorité en matière autoroutière et de faire en sorte que les investissements se fassent là où les niveaux de circulation justifient de tels investissements.

Là-dessus, je tiens à faire remarquer au chef de l'Opposition qu'il y a d'autres députés autour de lui qui pourront lui dire d'y aller doucement avec les projets d'autoroutes peu justifiés, parce qu'eux ont des besoins considérables dans leurs régions, pour de la voirie régionale et ils seront les premiers à critiquer le chef de l'Opposition de pousser trop vite les projets autoroutiers dans son propre comté. Pensez-y un peu.

Quoi qu'il en soit et pour répondre finalement à votre question, je pense qu'il est important de mettre le dossier dans son contexte d'ensemble, parce que le chef de l'Opposition n'est pas au courant de toutes les vicissitudes qu'a connues ce projet sous l'ancien gouvernement.

Effectivement, l'étude pour vérifier si nous devons construire l'autoroute 50 ou si nous ne devons pas plutôt procéder à une réfection en profondeur de la route 148 n'est pas encore terminée. Je l'attends, j'attends le résultat de cette étude d'une journée ou d'une semaine à l'autre. Quand j'aurai cette étude, cela me fera plaisir de la rendre publique et de la faire parvenir au chef de l'Opposition pour avoir son avis là-dessus.

Deuxièmement, il est vrai, pour les raisons que j'ai mentionnées, que des agriculteurs se trouvent dans une situation difficile, en matière d'expropriation, à cause des expropriations que l'ancien gouvernement libéral a faites, dans le contexte incertain dont je viens de parler.

(16 h 30)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** M. le Président, je serai très bref, parce que mon collègue de Charlevoix a des précisions à ajouter, vu que des choses auxquelles il a été associé ont été mises en cause par le ministre dans cette réponse fleuve qui ne fournit à peu près pas de précisions. Les renseignements que nous avons, par les contacts avec les officiers de votre ministère dans la région et qui sont bien plus précis que vous le pensez, M. le ministre, nous indiquent que cette étude-là est terminée depuis un certain temps déjà et que les conclusions n'iront pas du tout dans le sens de vos préjugés. Alors, je vous demanderais de faire diligence pour vous procurer les résultats de l'étude, en faire rapport à cette Chambre et, ensuite, nous communiquer les conclusions du gouvernement.

Si je comprends bien ce qu'on a dit, nous ne savons pas plus à quoi nous en tenir aujourd'hui qu'il y a quatre ans et un mois, quand ce gouvernement-là est arrivé au pouvoir. Si le ministre a quelque chose à ajouter maintenant, en ce qui touche les producteurs agricoles qui attendent des précisions du gouvernement, vous auriez au moins pu leur dire que nous n'alliez pas procéder et, à ce moment-là, leur fournir un arrangement ou une proposition d'arrangement pour les inconvénients qu'ils ont subis. Ils attendent depuis cinq ans. Ils ont écrit aux ministres qui sont allés se promener dans la campagne électorale l'an dernier et chacun leur a répondu: On réfère ça à l'autre. C'est de Caïphe à Pilate et on ne sait pas à quoi s'en tenir après quatre ans et un mois.

**Le Président:** M. le ministre.

**M. de Belleval:** M. le Président, on vient de voir que le chef de l'Opposition n'avait pas de question supplémentaire à poser, mais qu'il avait tout simplement un discours à faire, une déclaration à faire. Vous me permettez simplement de dire ceci: Je répondrai au chef de l'Opposition qu'il ne connaît pas son dossier. Justement, qu'il en parle, avant de poser des questions, à l'ancien ministre des Transports, à l'actuel député de Charlevoix. Il saura que les problèmes que rencontrent les agriculteurs dans son comté sont causés par l'ancien ministre des Transports, par les expropriations massives qui ont été faites dans ce temps-là, dans un contexte où on ne savait pas vraiment si on avait besoin d'une autoroute, au moment où la programmation budgétaire n'était pas bien arrêtée. C'est pourquoi cette autoroute a eu les vicissitudes dont j'ai parlé, que sur de grandes parties on a dû même contremander les expropriations qu'on avait faites. Mais dans le secteur de Masson à Lachute, à cause du manque de concertation avec les agriculteurs, on s'est retrouvé avec un tracé qui n'était pas accepté par les agriculteurs. Tout ce qu'on a réussi à faire, c'est d'essayer de mettre un peu d'ordre là-dedans et, avant de prendre une décision, consulter les agriculteurs pour faire une étude sérieuse. Quand cette étude me sera remise, je m'engage à la donner au chef de l'Opposition et il verra que je suis capable de défendre des dossiers à partir de faits précis,

d'études précises et non pas à partir d'allégations mensongères, comme celles qu'il vient de faire.

**M. Ryan:** Elle est finie, l'étude.

**Une voix:** Bravo!

Le **Président:** Dernière question additionnelle.

M. le député de Charlevoix.

**M. Mailloux:** M. le Président, ce ne sera pas une question additionnelle. Je pense qu'on me permettra quand même - j'ai été mis en cause passablement dans ce dossier-là - sans partisanerie, je voudrais quand même, évidemment, en faire une question de privilège, parce qu'on met en doute les décisions qui ont été prises alors.

M. le Président, il est vrai que, à un moment donné, l'Assemblée nationale devait faire voter la loi 88, loi d'expropriation. Devant la loi d'expropriation qui changeait complètement ou qui pouvait paralyser l'ensemble des projets routiers du Québec - comme le ministère des Transports, année après année, depuis environ six ou sept ans, immobilise à raison de \$550,000,000 par année - avant de déposer la loi d'expropriation, je me suis présenté devant le Conseil du trésor et j'ai déposé des projets globaux pour les deux années qui suivaient pour un montant total de \$350,000,000. Je ne voudrais pas donner d'exemple. Il y en avait sur l'autoroute 50, il y en avait sur l'autoroute de la Beauce jusqu'à Sainte-Marie, il y en avait ailleurs également.

M. le Président, il demeure quand même que, contrairement à ce qui a été dit et contrairement à des critiques qui pouvaient venir du milieu, le gouvernement du temps avait fait son lit pour les projets globaux de \$350,000,000 sur les deux années fiscales successives. Dans la question qu'a posée le chef de l'Opposition, étant donné qu'il est arrivé par la suite la loi 88... Ce ne sera pas long, M. le Président. Je pense que ça pourrait quand même éclairer...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Une voix:** M. le Président...

Le **Président:** Les questions de privilège doivent être très brèves. Dernière question additionnelle.

**M. Mailloux:** M. le Président, n'est-il pas vrai, étant donné que la loi 88 et ces plans-là ont été déposés avant, n'est-il pas vrai quand même que selon la loi 88, si le gouvernement n'exécute pas le projet dans les 24 mois qui suivent, l'exproprié peut demander que soit rescindée la mesure de dépôt des plans? S'il croit que le tracé qui fut choisi alors n'était pas un tracé acceptable aux résidents du milieu, n'est-il pas vrai qu'il pourrait se servir de la loi 88 et rescinder le dépôt des plans qui furent faits alors...

**M. Blank:** Vous avez eu quatre ans pour changer cela.

**M. Mailloux:** ...pour répondre à ceux qui sont expropriés?

**Le Président:** M. le ministre.

**M. de Belleval:** Je remercie le député de Charlevoix pour son intervention; justement, je pense qu'elle appuie l'intervention que je viens de faire de la façon suivante. Il admet, d'abord, qu'on a procédé à des expropriations massives; il sait très bien, et il l'a dit, que la construction de pareils ouvrages est complexe et peut être retardée justement par le problème des expropriations. On a vécu ce cas dans le passé et c'est encore plus vrai avec la nouvelle loi de l'expropriation. C'est, d'ailleurs, pour cela que vous avez procédé à ces expropriations avant la nouvelle loi. Mais les choses ne se sont pas améliorées avec la nouvelle loi; les problèmes sont plus complexes. Il a fallu - d'ailleurs, c'est normal, il y a une nouvelle perception populaire de ce côté-là; on l'encourage, en tout cas, de ce côté-ci de la Chambre - une meilleure concertation, en particulier, avec les agriculteurs avec un souci de mieux protéger l'environnement que ce qui se faisait autrefois. Cela implique des consultations plus longues. Les problèmes sont complexes et il faut prendre le temps de le faire.

Ceci étant dit, est-ce qu'on serait responsable, tant qu'une décision n'a pu être prise sur l'opportunité de construire une route et sur l'acceptation d'un tracé, de rescinder des expropriations dont on pourrait avoir besoin dans quelques mois? Évidemment, non. Il a fallu faire les études; ces études sont en train d'aboutir et nous prendrons une décision assez rapidement pour que ces agriculteurs sachent à quoi s'en tenir. Mais, si vous aviez procédé dans un autre contexte, on ne serait pas dans l'espèce de flou dans lequel on est actuellement.

Le **Président:** M. le député de Verdun.

**M. de Bellefeuille:** Question supplémentaire.

**M. de Belleval:** M. le Président, une dernière chose.

**Le Président:** Très brièvement.

**M. de Belleval:** Je veux terminer mon explication. C'est important qu'on le mentionne pour voir les chiffres en présence. En ce qui concerne l'autoroute 50 et le plan de transport de la région de Hull, il y a déjà \$140,000,000 de dépensés durant les deux dernières années et nous prévoyons dépenser encore environ \$80,000,000.

**M. Pagé:** Grâce à qui?

Le **Président:** À l'ordre!

**M. de Belleval:** Si le chef de l'Opposition a des millions à jeter par les fenêtres, libre à lui, mais je pense que ce n'est pas responsable.

**Le Président:** À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Verdun.

**M. de Bellefeuille:** Question supplémentaire, s'il vous plaît.

**Le Président:** Excusez-moi, M. le député de Deux-Montagnes, mais il y a déjà 25 minutes que

nous parlons de ce sujet.

M. le député de Verdun.

#### Hausse de l'évaluation foncière

**M. Caron:** Ma question s'adresse à l'honorable premier ministre. Je pense que le premier ministre a le temps, malgré toutes ses obligations, de lire les journaux. Je pourrais vous citer plusieurs textes, mais je vais prendre le Soleil d'aujourd'hui, du mercredi 26 novembre 1980: "Évaluation des maisons du Québec à leur valeur réelle. Bonds de 20% à 150%." Je vais vous lire le premier paragraphe: "Peu importe où vous habitez au Québec, il est probable que l'évaluation de votre résidence sera augmentée dans une proportion de 20% à 150%." Je pense que le premier ministre admettra avec moi qu'une telle augmentation est inacceptable.

**M. Lévesque (Taillon):** Est-ce que le député...

**M. Caron:** Je vous l'adresse, M. le premier ministre, quitte à ce que vous la passiez à un autre au besoin.

**M. Lévesque (Taillon):** Est-ce que le député pourrait lire les paragraphes suivants? C'est parce que je n'ai pas l'article en mémoire.

**M. Caron:** Le premier paragraphe se lit comme suit: "Peu importe où vous demeurez au Québec, vous aurez probablement une augmentation d'évaluation de 20% à 150%." C'est dans le Soleil d'aujourd'hui. On en parle aussi dans la Presse et dans plusieurs journaux. (16 h 40)

Je voudrais savoir ceci du premier ministre, vu que c'est demain la dernière journée pour déposer un projet de loi pour donner les pouvoirs aux municipalités soit de donner des crédits dans certains cas ou bien d'avoir un taux différentiel. Je dis bien que ce n'est pas le premier ministre qui a fait les évaluations au Québec, mais ce n'est pas bien fait, c'est injuste. Les commerces et industries, par exemple à Verdun, 3%; conciergeries, 5%. Ces gens-là qui peuvent déduire de leur impôt ont une augmentation de 3% ou de 5% seulement tandis que d'autres iront jusqu'à 40%. Imaginez-vous, dans un cas comme chez nous, au même taux que l'an passé, un petit cottage, Dieu sait! un type qui a travaillé toute sa vie pour gagner ça et à \$30,000 d'évaluation, je pense bien qu'aujourd'hui il n'y en a pas beaucoup. Cela ferait une augmentation de \$422. Le gouvernement a les outils en main. Est-ce qu'un projet de loi sera déposé d'ici à demain pour essayer de rendre justice à tous les petits propriétaires du Québec?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** Je vais demander au ministre des Affaires municipales de donner l'essentiel de la réponse. Je ferai simplement remarquer au député que j'aurais trouvé plus correct que je ne sois pas obligé de lire moi-même le deuxième paragraphe de l'article du Soleil. Cela complète un peu l'information qui dit ceci: "Toutefois, cela ne signifie aucunement que votre compte de taxes va augmenter dans la même

proportion que votre évaluation. Les taux d'imposition devraient être ajustés en conséquence, mais de telles diminutions sont laissées à la discrétion des conseils municipaux."

Pour un élu municipal avec une longue expérience comme le député de Verdun, et qui connaît je crois, ou qui devrait connaître en tout cas toutes les articulations extrêmement complexes de la Loi sur la fiscalité municipale et de ses effets, cela aurait été plus logique de lire les deux ou les trois premiers paragraphes. Cela étant dit, je voudrais demander au ministre des Affaires municipales de donner l'essentiel de ce qu'on peut donner comme réponse en ce moment.

**Une voix:** Ce n'est pas très honnête.

**Le Président:** M. le ministre.

**M. Léonard:** M. le Président, tout le monde sait qu'il y a des ajustements possibles entre l'évaluation, le rôle d'évaluation, le taux de la taxe et, finalement, le compte de taxes lui-même. M. le député sait très bien tout ceci.

Je pense que, qu'il y ait des corrections à un moment donné sur des évaluations, cela peut se produire, et que dans certains cas cela peut être majeur. Il est évident que cela arrive. Ceci dit, cela n'implique pas nécessairement qu'il y a une hausse de taxe en conséquence, pas du tout, comme l'a dit le premier ministre. En ce qui concerne le problème dont vous parlez présentement, il y a des consultations en cours avec les deux unions, l'Union des conseils de comté du Québec et l'Union des municipalités du Québec, par l'intermédiaire du comité conjoint sur la fiscalité, et nous étudions très à fond les solutions. S'il y a des choses nous pourrions en aviser l'Assemblée en temps et lieu.

**M. Caron:** M. le Président, une question supplémentaire. Avec les explications que j'ai données, c'est vrai que cela ne veut pas dire que c'est une augmentation de taxes du montant, mais chaque évaluation additionnelle... Personne dans cette Chambre et l'ancien ministre des Affaires municipales peut le dire aussi... Indirectement cela devient une augmentation. Et je vous disais, M. le premier ministre et M. le ministre des Affaires municipales, pourquoi les commerces sont augmentés de 3% et les conciergeries, quand d'autres sont augmentés de 40%. Il y a un malaise. Admettez-le donc qu'il y a un malaise. Pourquoi ne faites-vous pas une commission parlementaire?

Je pense que si vous passiez par un conseil municipal vous répondriez d'une autre façon aujourd'hui.

**M. Léonard:** Je reviens sur ce que j'ai dit. Il y a des consultations en cours à ce sujet au moment où l'on se parle, actuellement, et le gouvernement est sensible au malaise qu'il y a et nous l'admettons. Nous aurons un règlement à un moment donné. Nous aurons des propositions. Là-dessus, il ne faut pas en faire un plat comme le fait le député de Verdun. Le gouvernement est très sensibilisé à la question à l'heure actuelle.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Caron:** Une toute petite supplémentaire,

M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Tardif:** M. le Président.

**Le Président:** Oui.

**M. Tardif:** Étant donné que le député de Verdun a parlé...

**M. Caron:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Tardif:** ...de l'ex-ministre des Affaires municipales, M. le Président... Le député de Verdun a indiqué l'influence de la valeur foncière sur l'augmentation des taxes; ce qu'il est important de préciser ici, c'est qu'il s'agit là d'une décision politique que lui devra prendre dans sa municipalité, à savoir si le fardeau de ses contribuables va augmenter ou pas. Si, dans une municipalité telle Verdun, le niveau du rôle d'évaluation est à 50% et que le taux de taxe est à \$2 des \$100 d'évaluation, et que, par une loi votée par l'ancien gouvernement en 1972, qui prévoyait que les immeubles devaient être portés à la valeur réelle...

**Une voix:** C'est cela.

**M. Tardif:** ...et que l'on monte à 100% de la valeur, automatiquement, le taux baisse de moitié également. Donc, l'opération sur le plan technique ne représente aucune augmentation du fardeau pour le contribuable. La décision politique d'augmenter les taxes revient aux autorités municipales, M. le Président.

M. Caron: Le "bucket", passez le "bucket". C'est cela, passez le "bucket".

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Tardif:** Si vous me le permettez.

**Une voix:** C'est votre loi.

**M. Tardif:** M. le Président, je voulais distinguer la différence entre l'opération technique de l'évaluation et la décision politique d'augmenter les taxes. Deuxièmement, la loi no 57, si elle a fait une chose à cet égard, cela a été d'éliminer cette nécessité d'avoir ce qu'on appelle cette valeur dite réelle, et c'est de demander, dans un souci d'équité horizontale, que les immeubles soient à égale distance ou équidistants de cette soi-disant valeur réelle, et non plus ce concept qui avait été introduit par la loi no 112.

**M. Lavoie:** Question additionnelle, M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
Question principale, M. le député de Saint-Hyacinthe.

#### Le programme Loginove

**M. Cordeau:** Merci, M. le Président. Ma

question s'adresse au ministre d'État à l'Aménagement et délégué à l'Habitation. Au printemps dernier, le ministre délégué à l'Habitation annonçait le programme Loginove concernant l'amélioration des logements existants. Depuis ce temps, des négociations ont eu lieu entre le gouvernement et des institutions financières concernant le financement et l'administration de ce programme. De plus, lundi, vous deviez rencontrer votre homologue fédéral responsable du logement, M. Paul Cosgrove, afin de conclure une entente avec le gouvernement fédéral.

Ma première question, M. le Président, est la suivante: Avez-vous rencontré M. Cosgrove tel que prévu et y a-t-il eu entente? Dans l'affirmative, quel est le contenu de cette entente et les sommes impliquées?

**Le Président:** M. le ministre.

**M. Tardif:** M. le Président, c'est vrai qu'au printemps dernier, j'ai annoncé la création d'un nouveau programme de restauration qui s'appelle Loginove, qui est une simple contraction des mots "logement" et "rénovation", et qui visait à étendre à l'ensemble du territoire québécois un programme de restauration résidentielle, à le rendre plus généreux et à diminuer la contribution des municipalités, voire à l'annuler. C'est vrai également que j'avais dit que l'entrée en vigueur de ce programme était conditionnelle à deux choses. Premièrement, que nous nous entendions, avec les institutions financières du Québec, pour la gestion de ce programme et, deuxièmement, qu'il y ait une entente avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'harmonisation de son propre programme de restauration résidentielle, dont nous voulions corriger un des principaux méfaits qui était l'éviction des locataires, puisque, avec des deniers publics, on améliorerait les conditions de l'habitat et que ceci résultait dans l'éviction des locataires.

M. le Président, nous avons conclu des ententes avec nos partenaires sur le plan des institutions financières - j'entends par là la Fédération de Montréal des caisses populaires Desjardins - et également une entente, un protocole d'entente a été signé avec la Fédération des caisses d'entraide économique. Nous avons une lettre d'accord de principe avec la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins. C'est donc dire que les institutions financières québécoises sont prêtes et, justement, après des démarches que, je dois l'avouer, j'avais commencées avec l'ancien ministre responsable de la SCHL, M. MacKay, j'ai repris le dossier avec le nouveau ministre, M. Cosgrove, avec les délais que ceci peut comporter. Je l'ai vu effectivement lundi et il m'a dit qu'il commençait à percevoir les tenants et aboutissants de ce dossier et qu'il s'engageait à le soumettre à la considération du cabinet fédéral le mercredi 3 décembre prochain, je crois. (16 h 50)

M. le Président, ce dossier sera soumis - m'a assuré M. Cosgrove - au cabinet fédéral mercredi en vue d'en arriver à une décision. Personnellement, j'ai déjà annoncé publiquement au congrès de l'Association des constructeurs d'habitations, la semaine dernière, que nous sommes prêts à aller de l'avant avec ce

programme à peu près 60 jours après la conclusion d'une entente avec la SCHL dans ce dossier.

Ce qui est important de souligner, en terminant, c'est que dans ce dossier on a tenté, en passant, entre autres, par les institutions financières, de réduire la bureaucratie gouvernementale, tant fédérale que québécoise. Il ne s'agit pas de savoir qui va tirer la couverture de son bord - est-ce que ce sera des formules rouges ou des formules bleues, avec un petit drapeau ou une feuille d'érable - mais bien plutôt que les institutions financières gèrent le programme, que ce soit plus simple pour les citoyens. C'est l'objectif qu'on continue de viser, M. le Président, et c'est l'espèce de compromis que j'ai soumis à M. Cosgrove à cet effet.

M. Cordeau: Une question additionnelle, s'il vous plaît!

Le Président: M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Cordeau: Merci. J'aimerais connaître le montant prévu à ces ententes et également savoir qui s'occupera de la surveillance des travaux qui vont être exécutés à la suite de ce programme. Est-ce que c'est la Société d'habitation du Québec qui va faire l'examen des travaux ou si ce sont les municipalités? Si ce sont les municipalités, est-ce que vous avez eu des ententes avec les associations concernées à leur sujet?

Le Président: M. le ministre.

M. Tardif: M. le Président, hormis l'harmonisation que j'ai décrite et que nous avons souhaitée, il n'est pas demandé au fédéral un seul cent additionnel pour la mise en vigueur de ce programme. Il s'agit tout simplement de réaffecter les sommes qui sont présentement versées à l'intérieur du programme PAREL, de les affecter au programme Loginove ce qui, l'année dernière, impliquait des déboursés, dans le cas de la contribution fédérale, d'environ \$40,000,000. Ce programme Loginove serait financé à parts égales, donc sur une base paritaire, ce qui impliquerait une injection dans l'industrie de la construction, qui en a besoin, d'à peu près \$80,000,000 par année, sans compter la part des particuliers.

En ce qui concerne la surveillance des travaux, M. le Président, il a été convenu que dans toutes les municipalités où existent des inspecteurs de construction pour l'application des règlements de construction ceux-ci pourraient et devraient continuer à la faire; cependant, dans les petites municipalités où on ne trouve pas de tels règlements, parfois, mais où passent encore des inspecteurs, d'autres pourraient assumer cette responsabilité.

Le Président: M. le député de Chauveau et, par la suite, M. le député de Mont-Royal.

#### Verdict d'acquiescement à la suite de la mort de David Cross

M. O'Neill: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle est à deux volets. M. le Président, vu la manière dont

s'est déroulé et terminé le procès qui a été tenu à la suite mort violente du jeune Amérindien David Cross, j'aimerais savoir du ministre de la Justice si son ministère a l'intention d'en appeler du verdict rendu. J'ajoute également la question suivante: J'aimerais savoir si le ministre a prévu des mesures visant à rétablir des rapports de confiance entre la justice des blancs et la communauté amérindienne de Caughnawaga.

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: M. le Président, comme le député le sait, du point de vue juridique, les jurés qui ont eu à se prononcer sur les faits se sont prononcés à partir d'une preuve qui a été explicitée devant la cour à la suite des témoignages rendus. Nous pouvons dire que tous les faits et tous les témoignages pertinents ont été soumis à l'attention des membres du jury, qui ont rendu la décision que nous connaissons. Au niveau de l'enquête sur les faits, la Sûreté du Québec en avait effectivement la charge et elle avait demandé la collaboration des policiers amérindiens dans l'élaboration du dossier. Disons que la situation a été assez difficile de ce côté.

D'autre part, je voudrais rappeler que le procureur de la couronne chargé de mener le dossier au stade de l'enquête du coroner a rencontré les policiers amérindiens et ceux-ci ont assisté le procureur de la couronne tout au long de cette enquête, de telle façon qu'on peut dire que la version des faits des Indiens a donc été véhiculée par ce biais à ce stade des procédures et que ces témoins ont été entendus. Pour ce qui est de la possibilité d'un nouveau procès, je veux simplement dire à mon collègue que, en vertu de l'article 605 du Code criminel, le Procureur général ne peut inscrire un appel sur un verdict d'acquiescement que s'il s'agit d'une question de droit. Or, après l'évaluation du dossier faite par les procureurs de la couronne, aucune question de droit ne m'a été soumise qui serait de nature à justifier un appel de la décision rendue par les membres du jury.

Pour ce qui est des relations avec les Amérindiens sous l'angle de la protection policière, je crois être en mesure de dire que depuis cet incident les relations se sont améliorées, mais elles ne sont pas faciles. Je pourrais dire aussi que c'est peut-être une des seules réserves où nous avons des difficultés majeures puisque, dans le cas de toutes les autres, des ententes ont été faites avec la Sûreté du Québec et des policiers amérindiens assurent l'ordre dans leurs réserves respectives.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

#### Situation difficile à Villa Mont-Royal

M. Ciaccia: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. Il y a une situation très pénible qui existe à la Villa Mont-Royal, une situation qui pourrait mettre en danger la vie des personnes qui sont dans cette institution. C'est une maison de convalescence et un foyer pour des personnes âgées. Il y a des malades chroniques et il y a aussi d'autres gens qui suivent des traitements médicaux. À la suite d'un conflit de travail qui dure depuis le 12 septembre 1980, les patients des premier et

deuxième étages de la Villa Mont-Royal ont été avisés qu'ils doivent quitter les lieux dans sept jours. Ils ont été avisés de cela hier ou avant hier.

Ils n'ont aucun endroit où aller. C'est un conflit de travail qui persiste depuis le mois de septembre et c'est très important, c'est très dangereux pour la vie de ces patients s'ils n'ont aucun autre endroit où se loger. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour trouver des places à ces personnes qui doivent quitter cette institution? Pour le moment, ce sont les gens des premier et deuxième étages, mais les autres ont déjà été avisés que l'institution ne pourra maintenir ses services et que, éventuellement, si le conflit de travail persiste, ils devront aviser même les patients du troisième étage de quitter les lieux. Qu'entend faire le ministre dans cette situation?

**Le Président:** M. le ministre, en deux minutes, parce que la période des questions achève bientôt.

**M. Lazure:** M. le Président, nous avons suivi de très près le déroulement de ces négociations. Je dois dire, au départ, qu'il y a deux aspects à la question soulevée par le député de Mont-Royal: un aspect qui concerne le ministre responsable de la santé publique et un aspect qui concerne le ministre responsable du travail et j'aimerais qu'il complète la réponse tantôt. Il s'agit d'un centre d'accueil privé autofinancé, donc, d'une entreprise commerciale et le seul rôle du ministère des Affaires sociales, c'est de décerner un permis et le permis est décerné depuis déjà un bon bout de temps. Cette institution n'est pas assujettie aux mêmes réglementations pour les relations de travail qu'un centre d'accueil public dans le réseau des affaires sociales. Cette institution, par conséquent, négocie avec ses employés. Nous nous sommes assurés, M. le Président, que les bénéficiaires qui sont dans ce centre d'accueil puissent recevoir des services essentiels. En date d'aujourd'hui même, le responsable du local 298 du syndicat qui regroupe les employés nous assure qu'ils sont disposés à fournir les services essentiels. Maintenant, je ne suis pas sûr que le propriétaire de cet établissement privé soit prêt à laisser les syndiqués assumer leurs responsabilités. Je me demande si le propriétaire n'a pas d'autres intérêts. Alors, je vais laisser \* au ministre du Travail le soin de compléter la réponse.  
(17 heures)

**M. Ciaccia:** M. le Président, avant que le ministre du Travail réponde - je pourrais soulever une question de règlement, mais je ne le ferai pas - on parle de la vie, de la sécurité des patients dans cette institution. Est-ce que le ministre peut répondre à la question? Je n'ai pas posé de question sur les relations de travail, je n'ai pas posé de question sur les relations du propriétaire, je n'ai pas posé de question pour savoir si c'est un endroit privé ou public.

Qu'allez-vous faire avec les individus, les patients qui ont reçu un avis d'éviction, de quitter les lieux? Il n'est pas question des services essentiels dans l'institution. Ces gens doivent quitter les lieux, M. le Président.

**M. Lazure:** Je vais répondre directement, en deux mots.

**M. Ciaccia:** Je voudrais savoir ce que le ministre va faire.

**M. Lazure:** M. le Président, bien oui, j'ai compris.

**M. Ciaccia:** Répondez.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Très brièvement, M. le ministre des Affaires sociales et M. le ministre du Travail.

**M. Lazure:** De façon très claire, très directe, si le propriétaire de cet établissement privé s'entête à ne pas vouloir que ses bénéficiaires reçoivent les services essentiels des syndiqués et qu'il donne suite à sa menace d'expulser, d'ici six jours, les bénéficiaires, nous prendrons les mesures nécessaires, soit dans des hôpitaux, soit dans des centres d'accueil, pour accueillir ces bénéficiaires. Cela me paraît évident. Là où les familles ne peuvent pas assumer cette responsabilité, nous allons l'assumer

**Le Président:** M. le ministre du Travail, très brièvement.

**M. Marois:** M. le Président, compte tenu de l'heure et du temps qui passe, j'apporterai demain un complément de réponse à cette question qui a été posée. J'espère simplement que le député qui est intervenu et qui a posé la question mettra la même fougue et la même détermination à convaincre l'employeur d'accepter de s'asseoir à la table avec le médiateur que je viens de nommer dans ce dossier, avec un mandat très précis. Il ne reste que quatre points à régler sur des choses qui concernent l'ancienneté. Si c'est si vrai que ça qu'il y a cette volonté réelle de régler et de se préoccuper de la santé et de la sécurité des patients qui sont là, il me semble que ce serait très simple et que ça pourrait se régler en 24 heures, simplement si l'employeur acceptait de s'asseoir à la table avec le médiateur que je viens de nommer et qui me fera des recommandations très précises. En plus, j'apporterai un complément de réponse demain sur ce dossier.

**M. Ciaccia:** Question de privilège.

**Le Président:** Au préalable, je vais mettre fin à la période des questions, si vous me le permettez, puisqu'elle est terminée.

**M. Ciaccia:** Question de privilège, M. le Président. On a imputé des motifs à ma question et je dois corriger. Non, M. le président, je n'ai pas posé une question pour le bénéfice du propriétaire.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Très brièvement.

**M. Ciaccia:** On m'a dit, M. le Président, que le ministre espérait que je mettrais autant de force pour convaincre le propriétaire. M. le Président, j'ignore la question du propriétaire ou du locataire; j'ai simplement posé une question pour les patients.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

Fin de la période des questions, que j'avais, d'ailleurs, déjà annoncée.

Motions non annoncées.

Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Avis à la Chambre.

M. **Lalonde**: En vertu de 34, M. le Président.

#### Recours à l'article 34

**Le Président**: En vertu de l'article 34, M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde**: Si MM. les leaders peuvent nous accorder quelques moments d'attention.

**Le Président**: MM. les leaders, à l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Lalonde**: M. le Président, je vais poser ma question au leader adjoint qui pourra toujours en envoyer une copie au vrai leader. Il a un projet de loi privé pour ville LaSalle, dans mon comté. On me dit qu'il est en état. J'ai donné avis au leader tout à l'heure que je m'inquiétais de ne pas l'avoir vu inscrit au feuillet. J'ai fait des consultations auprès du bureau du leader il y a une dizaine de jours. On m'avait dit qu'effectivement, ce serait déposé avant le 1<sup>er</sup> décembre pour être éventuellement adopté, si tout va bien, avant la fin de l'année. Le leader pourrait-il me confirmer qu'on va voir ce projet de loi étudié par l'Assemblée avant décembre?

**M. Charron**: M. le Président, je ne peux pas le confirmer de la façon que le député le demande. Ce que je peux lui confirmer toutefois, c'est que, comme il ne reste que la séance de demain pour déposer des projets de loi dont l'adoption peut être pensable avant Noël, à moins de recourir au consentement, bien sûr, je m'engage à le vérifier dès aujourd'hui. J'en ai d'autres d'annoncés dans mes papiers devant être déposés demain, mais pas celui-ci, je ne sais pas pour quelle raison, s'il est vraiment prêt; je vais le savoir et je vous fournirai la réponse demain. Si la réponse est favorable, le député le verra, on déposera le projet de loi.

**M. Lalonde**: Je veux tout simplement rappeler, M. le Président, que l'adjointe du leader, très gentiment d'ailleurs et avec beaucoup de grâce, m'a répondu favorablement, à savoir que le projet de loi est en état d'être déposé et pourrait l'être.

**M. Charron**: Si elle vous a entendu, elle doit être ravie.

**Le Vice-Président**: Affaires du jour.

Reprise du débat sur le message inaugural et sur les motions de censure.

M. le leader du gouvernement.

#### Avis à la Chambre

**M. Charron**: J'aurais l'avis suivant à donner à l'Assemblée pour permettre à chacun d'organiser son calendrier. Tout le monde sait qu'à compter de lundi, nous serons au mois de

décembre et qu'en conséquence, selon notre règlement, nos heures de séances seront modifiées. Je voudrais indiquer tout de suite aux députés qu'à moins de changement majeur dont je préviendrais l'Assemblée demain, je n'ai pas l'intention de convoquer l'Assemblée lundi, pour permettre à chacun des députés de tenir son bureau de comté, comme c'est la tradition, le lundi. Je voudrais plutôt proposer, à l'ajournement, demain soir, vers 22 heures, que la Chambre se réunisse à 14 heures, mardi après-midi, régulièrement.

Je donne toutefois cet avis aussi selon mes calculs; on verra, selon le déroulement du débat. La journée de mardi devrait suffire, quitte à aller un peu plus tard en soirée, vers 11 heures ou minuit, comme le règlement nous le permet, pour mettre fin au débat sur le discours inaugural. Ce peut être de quinze ou vingt minutes peut-être, selon la longueur des interventions et des suspensions à l'occasion, mais c'est ma ferme intention de terminer le débat sur le discours inaugural mardi pour que, dès mercredi matin, nous puissions entamer la législation, celle en tout cas qu'on souhaiterait voir passer avant Noël.

**Le Vice-Président**: M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde**: M. le Président, j'ai déjà demandé au leader si la question avec débat que j'ai inscrite... Le leader de l'Opposition avait annoncé qu'elle serait étudiée vendredi, cette semaine, mais, parce qu'on a siégé la semaine dernière, elle aurait été reportée au 5 décembre. Compte tenu du nouveau règlement de fin de session, le leader m'avait dit que la question avec débat aurait lieu quand même. Est-ce qu'il est encore du même avis?

**M. Charron**: Oui, j'ai donné ma parole, M. le Président. Il reste à trouver le moment propice dans la journée de vendredi prochain. J'en discuterai avec le député de Bonaventure et le député de Nicolet-Yamaska. Soit que, le vendredi 5 décembre, nous fassions la question avec débat en matinée, c'est-à-dire régulièrement, et que la période de questions n'ait lieu qu'à la séance de l'après-midi - mais je crois qu'à ce moment-là, il y aurait peut-être des objections - soit plutôt que nous passions la matinée en législation, la période de questions et la législation, pour consacrer la séance de l'après-midi à la question avec débat. Enfin, on s'entendra sur cela, je pense, et on communiquera la décision à l'Assemblée.

**Le Vice-Président**: Affaires du jour.

#### Reprise du débat sur le message inaugural et les deux motions de censure

Reprise du débat sur le message inaugural et sur les motions de censure. M. le député de Gouin, vous avez la parole.

#### M. Rodrigue Tremblay

**M. Tremblay**: Merci, M. le Président. Mes propos aujourd'hui s'éloigneront quelque peu des questions constitutionnelles et porteront essentiel-

lement sur l'état des finances publiques, comme d'ailleurs aussi, vendredi matin, quand le ministre des Finances, moi-même et d'autres députés nous débattons plus à fond cette question importante. (17 h 10)

Par sympathie pour les problèmes auxquels le ministre des Finances doit présentement faire face, j'avais eu l'intention d'être réservé dans mes critiques à son endroit. Mais les accusations qu'il a lancées hier, très sérieuses à mon avis, m'incitent à faire autrement aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle j'interviens dès aujourd'hui, même si nous avons vendredi un débat sur la même question.

M. le Président, le député de L'Assomption est beau parleur, il est aussi un gros fumeur, comme on le sait, et il aime s'entourer d'un nuage de fumée et se perdre dans le brouillard. Il pense peut-être que, en embrouillant les choses, on ne verra que du feu dans les finances.

Hier, il a entamé le refrain "Tout va très bien madame la marquise", dans le but évident d'endormir non seulement les députés de cette Assemblée, mais aussi la population et peut-être aussi d'éviter que l'on s'interroge sur la situation financière réelle du gouvernement.

M. le Président, je peux vous assurer que, cette année, ce ne sera pas le cas avec les finances publiques. Nous allons faire toute la lumière sur l'état des finances publiques, l'état des finances du gouvernement. Et je crois qu'une fois tous les quatre ans ce n'est pas trop.

Tous ces trous financiers qui apparaissent les uns après les autres, d'une semaine à l'autre, sont réels et le ministre ne pourra pas les remplir uniquement avec du vent chaud ou de l'ironie suffisante. Il a des comptes à rendre et il doit les rendre.

Nous avons eu droit hier, dis-je, à un petit spectacle, un spectacle de prestidigitation et de mystification fiscale de la part du ministre des Finances. À entendre le ministre des Finances, tous les experts sont dans l'erreur, sauf lui. Son argumentation est fort simple. Premièrement, dit-il, si j'enlève de mes dépenses les "bonnes" dépenses, celles que j'ai faites, mon déficit est beaucoup moins gros qu'il n'en a l'air. Et presto, comme un magicien, il enlève des dépenses ses contributions d'employeur au fonds de retraite des employés du gouvernement et il enlève les dons et les subventions que le gouvernement donne à droite et à gauche pour stimuler l'économie ou pour d'autres raisons. Comme si ces dépenses budgétaires ne devaient pas être payées!

Ces contributions et ces dons doivent être payés et ce n'est que normal, en comptabilité, que ces dépenses se retrouvent dans les dépenses budgétaires de chaque ministère. C'est pourquoi les comptables du gouvernement qui préparent les états financiers du gouvernement, c'est-à-dire les comptes publics, incorporent aux dépenses budgétaires courantes de chaque ministère ces dons, ces subventions et ajoutent aux opérations extra-budgétaires les avances pour couvrir les déficits des sociétés d'État. Il n'y a donc rien là.

Si une entreprise fait un don à une université pour construire un pavillon, elle n'inscrit ce don, ni à son actif, ni à ses dépenses en capital. Et le ministère du Revenu n'accepterait jamais qu'il en soit autrement. Elle inscrit ses dons à ses dépenses courantes.

Et les avances pour combler les trous dans

les déficits des sociétés d'État, à SIDBEC et ailleurs, c'est peut-être du bien-être social, M. le Président, mais ce ne sont pas des dépenses en capital.

Le ministre des Finances n'impressionnera donc ni un comptable ni un économiste avec son inclusion des cadeaux du gouvernement dans ses immobilisations. S'il veut inclure dans ses immobilisations une partie des cadeaux et subventions du gouvernement, il lui faudrait alors réviser les états financiers et les comptables du gouvernement devraient alors décider quelles subventions méritent d'être inscrites dans les actifs du gouvernement et quelles subventions ne méritent pas d'être inscrites.

Quoi qu'il en soit, que l'on ajoute pour 1980 les \$379,000,000 de subventions et de dons dans les immobilisations du gouvernement, sur un déficit qui sera certainement de \$3,000,000,000, ceci ne change en rien le fait et le principe que le gouvernement, présentement, s'endette à long terme pour financer des dépenses courantes.

M. le Président, je comprends que le ministre des Finances, qui brille par son absence cet après-midi, veuille inclure tout ce qu'il peut dans les immobilisations du gouvernement. Ces immobilisations, cette année, sont un maigre \$585,000,000, soit un montant inférieur à ce qu'elles étaient il y a quatre ans, avec \$598,000,000. En tenant compte de l'inflation, on peut dire que les investissements du gouvernement, loin d'augmenter, ont fait une chute d'environ 40% en quatre ans. Ne vous demandez donc pas, M. le Président, pourquoi l'industrie de la construction au Québec est littéralement à terre. Une partie importante de la réponse tient au fait que le gouvernement lui-même n'investit pas.

D'ailleurs, le ministre n'a qu'à consulter le rapport annuel de l'Office de la construction du Québec. Il verra que les travailleurs de la construction ont fait 155,000,000 d'heures de travail en 1975, mais seulement 110,000,000 d'heures l'an passé, en 1979. Le ministre peut bien ne pas accepter les chiffres de ses propres comptables sur les immobilisations du gouvernement, mais une chose est certaine: il ne trompera pas les travailleurs de la construction. Eux savent que le gouvernement n'investit pas, qu'il n'y a pas de gros projets d'investissements financés à même le budget.

Deuxièmement, le ministre des Finances déclare: Regardez, même si le déficit est élevé, l'emploi n'augmente pas dans la fonction publique. Croissance zéro depuis deux ans, dit-il, ne réalisant pas qu'il fait ainsi la preuve et la démonstration que le déficit énorme que nous avons cette année ne sert pas à créer de l'emploi. Il sert surtout à couvrir des salaires plus élevés pour un même nombre d'employés, mais il ne crée pas de nouveaux emplois! On s'endette à long terme pour payer aujourd'hui de gros salaires! C'est cela, la réalité financière, la situation à laquelle nous faisons face maintenant. Cela, M. le Président, ça s'appelle le syndrome de la ville de New York qui faisait justement cela, il y a quelques années. Cela l'a conduite où, la ville de New York? Au bord de la faillite financière. C'est un cas documenté d'endettement à long terme pour financer des dépenses courantes.

Donc, M. le Président, les faits demeurent

que les déficits budgétaires depuis quatre ans atteignent tout près de \$7,000,000,000. Le ministre des Finances nous dit: Ces déficits semblent plus gros qu'il ne le sont en réalité. Cependant, la dette publique directe du gouvernement s'est effectivement accrue de \$7,000,000,000 en quatre ans. Elle est passée de \$5,000,000,000 en 1977 à environ \$12,000,000,000 à la fin de l'année en cours, avec le déficit qui sera de \$3,000,000,000. Donc, il y a un mystère ici. La dette publique augmente de \$7,000,000,000, mais les déficits accumulés ne seraient pas, selon ce que dit le ministre des Finances, de \$7,000,000,000. Voyons donc! Que le ministre des Finances ait le courage de prendre ses responsabilités et d'admettre, comme on le fait ailleurs, que le déficit budgétaire de cette année sera de \$3,000,000,000, ce qui portera les déficits accumulés en quatre ans à \$7,000,000,000.

Expliquer les déficits, c'est une chose! Mais dire qu'ils n'existent pas, cela en est une autre! M. le Président, cela s'appelle de la mystification fiscale ou du camouflage. Appelez cela comme vous voudrez. Mais il y a plus grave encore. Le ministre laissait planer hier l'accusation que, si on regardait de trop près ses énormes déficits, cela pouvait "compromettre le crédit du Québec". Voilà un argument de pure panique! Je crois qu'il s'agit ici de la vieille tactique de l'intimidation et du chantage à l'endroit des parlementaires pour les empêcher de lever le voile sur l'état réel des finances publiques. Cette tentative, à mon avis, est indigne d'un ministre des Finances et relève justement de la petite politique dont il faisait état hier dans son intervention.

Le plus comique, M. le Président, c'est que, dans le but de prouver que le crédit du Québec n'est pas encore complètement à terre - Dieu nous en garde! - le ministre des Finances a tenu un party au salon rouge vendredi dernier pour célébrer - écoutez bien - un endettement de \$1,000,000,000 à Londres à un taux d'intérêt de presque 16%, et en dollars américains, sur le marché eurodollar. Ce midi, j'ai vérifié quel était le taux de l'eurodollar, aujourd'hui, à Londres. Il est de 17 5/16%!

(17 h 20)

M. le Président, aucun pays qui se respecte n'emprunterait à de pareils taux. Seuls les pays pauvres, pris à la gorge, vont emprunter à de pareils taux et dans une monnaie qui n'est pas la leur, en plus, et qui est en hausse avec l'élection du gouverneur Reagan à la présidence des États-Unis depuis quelques jours. On a le culot de fêter au Champagne notre appauvrissement collectif et notre endettement auprès des banques étrangères. Vous voyez cela d'ici, M. le Président, la personne qui donnerait un party pour célébrer le fait qu'elle vient de s'endetter auprès d'une compagnie de finance à un haut taux d'intérêt! Gouverner à crédit et s'en vanter, il faut le faire! Ensuite, pour être complet et à la hauteur de lui-même, le ministre passe aux insultes. Il espère ainsi bien brouiller tout le monde tout en discréditant, en passant, ses critiques. Selon son dire, le président de la Commission d'enquête sur la fiscalité, M. Marcel Bélanger, l'ex-premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, Mme Drouin, qui fait de la recherche en économique, et moi-même, en tant qu'économiste, nous ne citerions point les chiffres officiels. Lui saurait comment lire les chiffres officiels, mais nous ne

connaîtrions rien à tout cela. Mystère pour nous!

Il est ironique alors que le ministre des Finances cite un de mes ouvrages d'économie pour appuyer son dire. Il pense sans doute qu'il connaît mieux que moi ce qu'il y a dans mes propres ouvrages. Le ministre nous dit donc: Citez donc les chiffres des immobilisations du gouvernement dans mes discours sur le budget. Il commet l'imprudence, et je dirais l'insolence, de lancer: Tentative de désinformation. Là, c'est le comble de la comédie! Essayez donc de trouver les chiffres des immobilisations du gouvernement dans les discours sur le budget du ministre des Finances. Je vous défie de les trouver. La raison est simple, il n'y a pas de chiffres sur les immobilisations du gouvernement dans les discours sur le budget du ministre des Finances.

**Une voix:** Il y a les annexes.

**M. Tremblay:** Annexes ou pas! Je parle du document que j'ai en main. Évidemment, très peu de personnes lisent au complet les discours sur le budget...

**Une voix:** Cela paraît!

**M. Tremblay:** ...et le ministre peut jeter de la poudre aux yeux impunément... M. le Président, quand le ministre des Finances a fait son discours, j'ai eu la courtoisie de ne pas l'interrompre. On pourrait peut-être demander au député de Saguenay d'avoir la même courtoisie à mon endroit.

**Le Vice-Président:** M. le député, la parole est à vous et je demanderais à tout le monde de vous la laisser.

**M. Tremblay:** Merci, M. le Président.

**M. Lessard:** Question de règlement.

**Le Vice-Président:** M. le ministre.

**M. Lessard:** Le ministre des Finances, hier, parlait des discours sur le budget et des annexes au discours sur le budget. Je viens de comprendre que le député n'a pas lu ni le discours sur le budget, ni les annexes.

**Le Vice-Président:** M. le ministre, la parole est au député de Gouin.

**M. Tremblay:** Le député de Saguenay me fait rire quand il dit que je n'ai pas lu les budgets. J'ai non seulement lu les budgets du gouvernement du Québec, mais j'ai lu les budgets de toutes les provinces du Canada, du gouvernement fédéral et des États-Unis. Donc, qu'on ne vienne pas me faire la leçon.

Évidemment, très peu de personnes lisent au complet ces discours sur le budget et le ministre, par conséquent, peut jeter de la poudre aux yeux, comme il l'a fait d'ailleurs le 25 mars dernier alors que le déficit budgétaire, pour l'année en cours, n'était même pas mentionné. Le déficit budgétaire pour l'année en cours n'était même pas mentionné dans le discours sur le budget lui-même, il fallait aller voir dans un des tableaux statistiques pour avoir le montant. La conséquence? Le lendemain matin, toutes les

manchettes des journaux étaient fausses. On parlait d'une augmentation de \$700,000,000 alors que le déficit prévu était de \$2,300,000,000.

Pour les immobilisations, maintenant, c'est la même chose, il n'y a pas de chiffres. Dans le discours du 25 mars 1980, que le député de Saguenay dit que je n'ai pas lu, il faut aller à la page 11 de la deuxième annexe où il n'y a pas un chiffre, mais plutôt un graphique non expliqué. Pour l'indication expliquée, il faut aller voir le budget de l'année précédente, à la page 12 de la deuxième annexe encore, où il n'y a aucun chiffre non plus, mais où il y a, cette fois-ci, un graphique avec une courte explication, laquelle explication est en contradiction avec les états financiers du gouvernement signés par le contrôleur des finances. Qu'on ne vienne donc pas nous raconter des histoires, que les chiffres officiels sont dans les discours sur le budget, le ministre n'a pas osé les mettre dans le discours sur le budget, ces chiffres sur les immobilisations, parce qu'il sait pertinemment bien qu'ils sont en contradiction avec les états financiers, et les états financiers sont la seule source de renseignements officiels sur l'état de la situation financière du gouvernement. Le discours sur le budget, c'est l'affaire du ministre des Finances. Les états financiers, c'est le Vérificateur général, le contrôleur des finances et le sous-ministre des Finances qui les préparent et c'est là que nous trouvons nos renseignements, moi-même, comme critique financier, mais aussi les économistes de l'extérieur de cette Assemblée qui ne sont pas ici pour se défendre à la suite des accusations gratuites que le ministre des Finances a lancées, hier, à leur endroit.

C'est là, M. le Président, où le président de la Commission d'enquête sur la fiscalité, M. Marcel Bélanger, qui est un économiste de renom, et tous les autres économistes trouvent leurs renseignements: dans les états financiers du gouvernement. Or, les états financiers ne concordent pas avec la présentation à l'eau de rose du discours sur le budget du ministre des Finances, et cela n'est pas la faute des économistes qui étudient la situation financière du gouvernement. Que le ministre des Finances consulte les états financiers et il apprendra que les comptables du gouvernement ne comptent dans les immobilisations ni les dons du gouvernement, ni les avances pour couvrir les déficits d'opération des sociétés d'État, pour la bonne raison que faire autrement serait comme additionner des pommes et des oranges.

Qu'il regarde à la page 17 des états financiers 1978-1979, les derniers que nous avons, et il aura les dépenses en capital du gouvernement de \$585,900,000 en 1979, soit moins qu'en 1976, sans même tenir compte de l'inflation. Donc, la désinformation et la finance-fiction dont parle le ministre des Finances, c'est dans les discours sur le budget qu'on les trouve, pas dans les états financiers des comptables du gouvernement. Je pense que, dans un cas semblable, des excuses de sa part auprès de l'ancien premier ministre du Québec et du président de la Commission d'enquête sur la fiscalité seraient peut-être appropriées. Je lui en fais bien humblement la suggestion.

Maintenant, regardons de plus près les déficits budgétaires du ministre des Finances. C'est près de \$3,000,000,000 cette année et

\$7,000,000,000 de déficit en quatre ans. Ceci, M. le Président, dépasse, et de beaucoup, tous les déficits de toutes les autres provinces du Canada mises ensemble. Et quelle est donc, à la suite de cette orgie, la situation financière du gouvernement? Il faut poser la question et je la pose, cette question. La vérité, c'est que le gouvernement vit au-dessus de nos moyens. Au-dessus des moyens de la population du Québec. Il est gros, il est gras et il souffre d'embonpoint. C'est que jamais un gouvernement du Québec ne s'est endetté à long terme pour financer autant de dépenses courantes.

Il y a plus. Non seulement a-t-on financé des dépenses courantes par l'emprunt, mais l'emprunt lui-même vient pour plus de 60% à 80% des fonds de retraite, soit ceux des employés du gouvernement et des organismes publics, enseignants et fonctionnaires, soit ceux de l'ensemble de la population, en vidant la Caisse de dépôt et placement, laquelle, comme on le sait, est présentement en tutelle de facto depuis janvier dernier. Cela, sans que la loi n'ait été modifiée et sans que nous n'ayons eu le plus petit débat à l'Assemblée nationale, même s'il s'agit de \$10,000,000,000 qui appartiennent non pas au ministre des Finances, non pas au personnel et aux directeurs de la Caisse, mais qui appartiennent à la population. C'est un patrimoine national.

Donc, regardons de plus près ces \$7,000,000,000 de déficit en quatre ans, dont presque certainement \$3,000,000,000 seulement pour cette année. Comment a-t-on pu en arriver là, vous demandez-vous? Disons tout d'abord que ces déficits sont passés en partie inaperçus dans le passé parce qu'invariablement les déficits annoncés dans les discours sur le budget du ministre étaient de beaucoup inférieurs à ce qu'ils ont été en réalité et que ce que l'on retrouve finalement dans les états financiers, ce sont des déficits évidemment beaucoup plus importants.

Regardons donc. En 1977, le ministre des Finances avait prévu un déficit de \$640,000,000. Le vrai déficit a été de \$884,100,000, une erreur d'estimation de 38,1%. En 1978, le ministre prévoyait un déficit de \$1,035,000,000. Le vrai déficit fut de \$1,474,500,000, une erreur d'estimation de 42,5%. En 1979, le ministre des Finances prévoyait un déficit de \$1,450,000,000. Le vrai déficit fut de \$1,816,500,000, soit une erreur d'estimation de 25,2%. Cette année, en 1980, le ministre, dans son discours sur le budget du 25 mars, avait prévu un déficit de \$2,300,000,000, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il fallait aller voir ça dans un tableau parce que dans le budget on ne parlait pas du déficit. À la mi-année il s'est déjà trompé sur une base annuelle de 32% et le déficit se situait, au 30 septembre, à \$2,680,000,000. Mais, à cause du budget supplémentaire qui s'en vient, à cause du fait qu'on a indexé les salaires à 8,5% d'inflation alors que l'inflation sera de 10,5% cette année, le déficit va sans doute atteindre \$3,000,000,000.

(17 h 30)

En conclusion, M. le Président, les énormes déficits sont passés inaperçus parce que les discours sur le budget n'en faisaient qu'à peine mention. Mais ici le ministre ose jeter un regard vers Ottawa et il dit qu'il se désole en se regardant et se console en se comparant.

Il compare les estimations budgétaires pour 1980-1981 de deux gouvernements différents, un gouvernement conservateur et un gouvernement libéral, et de deux budgets différents, celui de M. Crosbie en décembre 1979 et celui de M. MacEachen le 28 octobre 1980, en disant que l'écart entre les deux budgets était de 35%. M. le Président, même un enfant qui a à peine l'âge de raison ne ferait pas une erreur pareille! Le député de L'Assomption devrait savoir qu'on ne compare pas les estimations de deux budgets de deux gouvernements différents. Cela n'a strictement aucun sens, mais on a applaudi hier quand cette inanité a été prononcée.

J'ai, moi aussi, lu le discours sur le budget de M. MacEachen et à la page 39, j'ai constaté que les prévisions du déficit au 21 avril 1980 étaient à peu près identiques six mois plus tard à celles annoncées au budget d'octobre dernier. Le ministre se console donc beaucoup trop facilement et bien trop vite. Il n'y a pas d'exemple où un ministre des Finances se trompe de 30% à 40% dans ses budgets non pas pour une année, mais pour toutes les années!

Les erreurs dans les prévisions de déficit sont telles qu'on est en droit de dire que le soir du budget, le soir du discours sur le budget est presque devenu une sorte d'exercice de déguisement. C'est un peu le soir du mardi gras fiscal, parce que, d'une part, les déficits y sont tellement sous-évalués et, d'autre part, même les experts ne peuvent se retrouver dans la situation financière qui y est présentée. Ces déficits et ces dettes nouvelles de \$7,000,000,000, c'est pourquoi pensez-vous? C'est pour financer quoi pensez-vous? Des investissements, des immobilisations, des dépenses en capital qui resteront aux générations futures qui devront assumer les coûts financiers de la dette qui accompagne ces immobilisations? Erreur. En partie, il y a des investissements, mais pour moins de \$1,000,000,000 sur un déficit de \$3,000,000,000. La majeure partie, c'est pour financer des dépenses courantes. Donc, la vérité, M. le Président, c'est que le gouvernement s'est endetté pour payer des salaires et des loyers, tout comme quelqu'un qui hypothèque sa maison pour payer les dépenses d'épicerie. Pour moi, il n'y a pas deux poids deux mesures. Le déficit de \$1,000,000,000 en 1976 était grave. Celui de \$3,000,000,000, cette année, est encore plus grave. Qu'on ne vienne pas me dire que celui de \$3,000,000,000 stimule l'économie et que celui de 1976 ne stimulait pas l'économie. S'il y a quelque chose, c'est bien le contraire qui est vrai.

Mais comment a-t-on pu dépenser autant, vous demandez-vous, alors que les coffres de l'État étaient déjà vides en 1976? On le disait: Le déficit de \$1,000,000,000 avait vidé les coffres du gouvernement. La réponse est fort simple. Il s'agissait d'y penser. Le ministre des Finances a découvert les fonds de retraite. Il a découvert qu'il pouvait dépenser sans compter, sans trop augmenter les taxes - quoique celles-ci se soient accrues avec l'inflation, étant donné que les tables d'impôt n'étaient pas indexées ici au Québec comme elles l'étaient depuis 1974 dans les autres provinces - tout simplement en puisant dans les fonds de retraite. C'est un peu comme si une mère vidait la tirelire de son enfant et y mettait, à la place de l'argent, un "I owe you" pour payer le loyer. Remarquez que dans les

fonds de retraite des enseignants et des fonctionnaires, tel que le rapport de la Commission administrative du fonds de retraite récemment déposé à l'Assemblée nationale le prouve, il n'y a pas suffisamment d'argent pour payer les pensions prévues, connues, pour l'avenir. Le déficit des engagements du gouvernement, au moment où nous nous parlons, moins les sommes accumulées et à venir pour ces fonds de retraite, atteint aujourd'hui tout près de \$10,000,000,000. Ce sont là des taxes à venir, des taxes futures que quelqu'un devra payer.

J'en reparlerai tout à l'heure et surtout vendredi quand nous aurons trois heures pour aller avec le fond de la question, à l'occasion du débat avec le ministre des Finances.

Le peu qui se trouve dans les fonds de retraite représente, néanmoins, quelques milliards de dollars. Normalement, ce capital est investi dans l'économie et rapporte un rendement, ce qui ajoute à la viabilité, bien sûr, des fonds de retraite.

Voyons de plus près, n'en déplaise au ministre des Finances, quelle est la situation. En 1977, le gouvernement a puisé \$264,400,000 dans les fonds de retraite des enseignants et des fonctionnaires et \$450,000,000 dans la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un total de \$714,400,000, soit 81% du déficit budgétaire. En 1978, \$315,700,000 sont puisés dans les fonds de retraite des employés et \$580,000,000 dans la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un total de \$895,700,000, soit 61% du déficit budgétaire. En 1979, le gouvernement a puisé \$682,800,000 dans les fonds de retraite des employés et \$775,000,000 dans la Caisse de dépôt et placement, pour un total de \$1,457,800,000, soit 80% du déficit budgétaire. En 1980, cette année, ce seront \$845,000,000 puisés dans les fonds de retraite des employés et \$1,000,000,000 puisés à même la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un total de \$1,845,000,000, soit 70% du déficit annoncé.

C'est là, M. le Président, tout le pot aux roses et le secret bien gardé du ministre des Finances. Il emprunte des milliards des fonds de retraite pour financer les dépenses courantes. On finance les "parties" d'aujourd'hui avec l'argent de demain. En ce faisant, évidemment, on empire la situation déjà précaire des fonds de retraite déjà fortement déficitaires, mais cela a l'avantage de permettre de vivre aujourd'hui au-dessus de nos moyens. Aux dépens de qui? Bien sûr, aux dépens des futurs contribuables qui viendront payer pour les pots cassés dans les années à venir et peut-être même aussi aux dépens des futurs retraités, lesquels n'auront peut-être pas le résultat de ce pyramidage des fonds de retraite.

M. le Président, c'est une bien triste succession financière que le gouvernement va laisser aux générations futures, c'est-à-dire des dettes. Évidemment, le ministre des Finances va nous conter une petite histoire et nous dire qu'il est plus ouvert que le ministre des Finances qui l'a précédé, en ce sens qu'il comptabilise toutes les contributions du gouvernement aux fonds de retraite et celles de certains employés, alors qu'auparavant ces déboursés supérieurs aux pensions versées faisaient partie des revenus du gouvernement. Ceci est en partie vrai, mais seulement en partie, en plus de n'affecter qu'un sixième du déficit. Ce que le ministre des

Finances oublie de dire, c'est qu'il ne verse, en fait, pas un cent dans les comptes de retraite. Ce ne sont en réalité que des écritures comptables. C'est pourquoi on fait mention dans les états financiers de "dépenses n'exigeant pas de financement". Bien sûr, les contributions de l'employeur aux fonds de retraite sont des dépenses courantes dues aux employés et il n'est que normal - je le répète - qu'elles soient incluses dans les dépenses de l'année en cours. Il n'y a pas à se glorifier pour une chose normale et surtout pas de raison valable de réduire le déficit budgétaire. Si tel était le cas, ce serait ni plus ni moins qu'une supercherie à l'endroit des employés du gouvernement et des organismes publics.

Je demanderais la collaboration étant donné que je suis le dernier à parler cet après-midi.

**Le Vice-Président:** Non. Je m'excuse, M. le député, il y a un autre député qui va parler après vous.

**M. Tremblay:** Je demande deux minutes parce que...

**Le Vice-Président:** S'il vous plaît! Deux minutes.

**M. Tremblay:** ...j'ai une motion de blâme à présenter.

Par conséquent, on ne peut que déplorer que le gouvernement ne place pas ces sommes à la Caisse de dépôt, plutôt que de s'en servir à 100% pour financer les dépenses courantes. Si on regarde de plus près ce que fait le ministre des Finances, en réalité, cela consiste à prendre de l'argent dans les fonds de retraite des employés pour payer leurs salaires, en partie. C'est une sorte de tour de passe-passe que les chefs syndicaux devraient étudier de plus près, à mon avis. Si les dirigeants d'une entreprise ou d'un journal faisaient la même chose, M. le Président, ils se retrouveraient en prison et les employés se révolteraient. Mais le ministre des Finances, lui, s'en glorifie et certains osent même applaudir. Évidemment, une entreprise peut faire faillite, un journal même peut faire faillite, mais, comme un gouvernement peut toujours taxer plutôt que de faire faillite, on y va à fond de train. On se dit: Quand il n'y en aura plus, il y en aura encore, après nous le déluge et vogue la galère! Ce que le gouvernement fait en termes économiques en puisant dans les fonds de retraite pour payer les dépenses courantes, c'est, en fait, manger le capital, c'est-à-dire hypothéquer l'avenir pour se livrer à des extravagances aujourd'hui. Cela, M. le Président, n'importe qui peut le comprendre. (17 h 40)

Devant cette situation, devant le fait qu'on a des coffres vides et que les fonds de retraite vont être surchargés de dettes du gouvernement plutôt que d'avoir des actifs, il faut commencer à regarder cette situation financière. Il faut qu'il y ait des députés en cette Chambre qui commencent à lire les états financiers du gouvernement, que les journalistes commencent à s'en préoccuper, parce qu'un jour on paiera cette absence de réalisme, cette tendance à balayer nos problèmes financiers sous les tapis et commencer à se dire que les futurs contribuables, nos enfants, paieront nos "parties" et nos

extravagances d'aujourd'hui.

#### Motion de censure

M. le Président, face au fait que nous avons encore la triple couronne de championnat des déficits budgétaires, des taxes et du chômage - on sait qu'il est encore à près de 300,000 chômeurs - face au fait qu'on n'a jamais eu de déficits budgétaires dans notre histoire qui approchaient cette ampleur et qu'en plus on risque que ces déficits soient encourus, pour financer des dépenses courantes, et qu'en plus nous financions ces déficits à même les fonds de retraite, devant une situation aussi délabrée, M. le Président, j'estime être de mon devoir, pour le moins, comme député, de présenter une motion de blâme à l'endroit du gouvernement. Cette motion de blâme se lit comme suit, en vertu de l'article 23, paragraphe 4, de nos règlements:

"Cette Assemblée est d'avis qu'un blâme doit être adressé au gouvernement pour avoir non seulement diminué le Québec au plan constitutionnel, mais aussi pour avoir fortement détérioré la situation financière du Québec en accumulant des déficits budgétaires de plus en plus lourds et en puisant de façon irresponsable dans les fonds de retraite public et parapublic pour les financer." Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Merci, M. le député. Avant d'accorder la parole au député de Rosemont, compte tenu du temps qui est permis à un député de pouvoir intervenir pendant une trentaine de minutes et compte tenu de ce que j'ai entendu, est-ce qu'il y aurait consentement pour que nous dépassions 18 heures pour permettre au député de faire son intervention? Cela ferait à peu près une douzaine de minutes à dépasser? Consentement accordé?

**M. Lavoie:** En respectant la limite de 30 minutes. Accordé.

**Le Vice-Président:** D'accord.  
M. le député de Rosemont.

#### M. Gilbert Paquette

**M. Paquette:** Merci, M. le Président. M. le Président, en écoutant nos collègues des différentes oppositions, on s'aperçoit qu'il est toujours plus facile de critiquer que de réaliser. Bien sûr, en une demi-heure, je n'aurai pas le temps de relever toutes les critiques faites à coups de demi-vérités et d'amplifications de problèmes parfois réels. On n'a pas la prétention d'avoir tout réglé en quatre ans, M. le Président, mais combien il est plus facile, surtout quand on regarde le bilan de ces messieurs de l'Opposition officielle quand ils étaient au gouvernement qui nous a précédés, de critiquer que de bâtir, que de réaliser.

M. le Président, les députés de l'Opposition répètent ad nauseam que nous ne nous occupons pas de constitution, que nous ne nous occupons pas d'autres problèmes, de problèmes d'économie. M. le Président, on constate encore une fois que c'est le problème de la paille et de la poutre. Ces mêmes gens qui nous reprochent de nous occuper uniquement de constitution n'ont toujours pas de programme politique sur le plan

économique, sur le plan social. On attend toujours leur programme, on entend leurs critiques, mais on attend leurs solutions, M. le Président. En fait, l'Opposition officielle démontre bien son impuissance devant les problèmes du Québec tout comme elle a démontré son impuissance sur la question constitutionnelle la semaine dernière. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons réalisé deux mandats dans un seul: en même temps que nous nous sommes attaqués fermement, vigoureusement aux problèmes constitutionnels du Québec qui sont reliés aux problèmes de pain et de beurre, aux problèmes sociaux que vivent nos concitoyens, nous avons également réalisé un nombre de réformes sans précédent dont nos concitoyens avaient besoin. Nous avons réalisé deux mandats dans un.

Commençons tout d'abord, M. le Président, sur le plan local, au niveau de notre circonscription de Rosemont. J'ai été un des députés qui ont participé le plus intensément au débat constitutionnel. Pourtant, en même temps, pendant ces quatre ans, j'avais hâte, et j'ai toujours hâte de présenter mon bilan à mes concitoyens de Rosemont. J'ai d'ailleurs commencé à le faire. Si on regarde la campagne de 1976, M. le Président, le député qui représentait le gouvernement qui nous a précédés avait à se réclamer, dans son bilan, de subventions aux organismes de loisir, point. En quatre ans, dans Rosemont, nous avons réalisé bien au-delà des engagements que nous avons pris en 1976.

En 1976, il n'y avait aucun centre d'accueil pour les personnes âgées dans Rosemont. Ce printemps, il y a deux centres d'accueil qui vont ouvrir, l'un à la limite de mon comté, celui de mon collègue de Viau, le Centre d'accueil Marie-Rollet, et l'autre qui est entièrement dans Rosemont, qui est le Centre d'accueil Robert-Cliche, qui va permettre de loger une centaine de personnes âgées qui en avaient un urgent besoin.

On sait, M. le Président, le coût auquel nous revient le village olympique, qui est également situé dans mon comté. M. le Président, cet éléphant blanc est devenu une réalisation bénéfique pour les citoyens de Rosemont. Tous les logements sont occupés maintenant, 200 personnes âgées peuvent bénéficier de taux réduits, la Régie des installations olympiques a fait un surplus de \$1,000,000,000 pour sa première année de fonctionnement et on a créé 500 emplois dans les services communautaires et dans les espaces commerciaux qui ont été loués dans le village olympique.

Au niveau des habitations à loyer modique, on a doublé le nombre de places par rapport aux dix années précédentes dans Rosemont. Il y a deux fois plus de places dans les habitations à loyer modique dans Rosemont, en quatre ans, M. le Président.

Au niveau des services de santé et des services à domicile, je pourrais vous donner des augmentations de budget des hôpitaux et du CLSC, dont le budget a triplé. Les services à domicile couvrent maintenant l'ensemble du comté et s'adressent tout particulièrement aux personnes âgées.

Au niveau des garderies, M. le Président, le gouvernement libéral nous avait laissé une seule garderie privée, c'est-à-dire qu'il n'avait rien eu à faire là-dedans. Maintenant, il y a quatre

garderies dans le comté de Rosemont, il y en a deux autres qui sont en implantation actuel-lement.

Au niveau des prêts et bourses, il y a \$2,000,000 en prêts et bourses qui ont été remis à des jeunes de Rosemont et les prêts et bourses, au niveau du collégial, ont été haussés au même niveau que pour les étudiants de l'université. À la suite des activités olympiques, on avait oublié qu'il y avait déjà des équipements sportifs aux alentours, ce qui a placé le centre Paul-Sauvé, qui était géré à ce moment-là par une corporation à but non lucratif, dans une situation extrêmement difficile à un point tel qu'il a dû fermer ses portes en 1978. M. le Président, à la suite des pressions que j'ai faites, grâce à une loi que le ministre du Loisir, l'actuel député de Saint-Jacques, a présentée dans cette Chambre, nous avons pu confier ce dossier à la Régie des installations olympiques. Deux mois plus tard, le centre Paul-Sauvé était entièrement rénové, rouvrait ses portes et, un an après, on constatait, malgré tous les prophètes de malheur, que le centre Paul-Sauvé avait repris ses activités et que, maintenant, il s'autofinance, qu'il donne des services aux associations des amateurs de loisir dans Rosemont. Voilà une réalisation qui montre que, quand on s'occupe de ces dossiers, un gouvernement peut régler les problèmes rapidement.

C'est la même chose au niveau du centre communautaire le Club des garçons et filles de Rosemont qui, maintenant, est devenu un véritable centre communautaire à la suite d'un comité de relance qu'on a mis sur pied, qui offre ses services à tous les organismes communautaires du comté et qui offre également aux jeunes un support qui contribue à la prévention de la délinquance juvénile.

J'ai également dû m'occuper, M. le Président, surtout à cause de l'inaction du nouveau député de Maisonneuve, d'un dossier qui nous est commun, celui de la Radio communautaire de l'Est, qui maintenant est en ondes et qui permet aux citoyens de s'exprimer et également de refléter la vie du quartier.

Au niveau des subventions de loisir, il y a trois fois plus de subventions qui ont été données aux clubs de l'âge d'or, aux organismes de loisir et aux organismes communautaires du comté. (17 h 50)

Au niveau des investissements publics, il y a eu également au-delà de mille nouveaux emplois dans les nouveaux services qui ont été créés et également au-delà de \$500,000, que j'ai pu retracer, de subventions aux petites et moyennes entreprises du comté.

Dans le discours inaugural, M. le Président, la population de Rosemont a été extrêmement heureuse d'apprendre la conclusion de la question du développement du terrain des usines Angus, un dossier où on avait les libéraux du coin sur le dos, libéraux qui préféraient supporter la compagnie Marathon, qui voulait y bâtir un centre commercial qui aurait détruit la vie du quartier, qui aurait également mis à terre les petits commerçants des rues commerciales environnantes.

M. le Président, grâce aux efforts que nous avons déployés, ce dossier est maintenant sur la bonne voie. La ville de Montréal vient de déposer au conseil de ville un règlement de zonage. Dans

quelques jours, nous aurons une entente qui va permettre le développement de tout un nouveau quartier de Montréal qui accueillera autour de 7000 nouveaux résidents, qui permettra des investissements de \$150,000,000 dans le secteur de Rosemont. C'est une victoire qui montre que quand la population se tient debout, il n'y a aucune compagnie, aucun intérêt, aussi puissant soit-il, qui peut résister, quand une population décide de prendre en main le développement de son quartier.

J'écoutais les députés d'en face nous dire que rien n'avait été fait pour le développement de Montréal. M. le Président, ce que je viens de raconter dans Rosemont, tous et chacun des députés de la région de Montréal pourraient en dire autant, surtout quand on compare cela au bilan du gouvernement précédent dans chacun des comtés et quand on compare cela aussi à l'action des députés fédéraux dans le comté.

Il n'y a pas un seul projet dans Rosemont, M. le Président, qui a été lancé par un député fédéral libéral. Ce sont ces gens-là qui veulent maintenant arracher des pouvoirs aux représentants dans cette Chambre alors qu'ils sont incapables d'utiliser ceux qu'ils ont actuellement.

M. le Président, des députés en face nous ont dit: À Montréal, il n'y a rien qui s'est fait. Je viens de donner la preuve du contraire. Je vais parler un peu plus loin de l'économie de Montréal. Le député de la Mauricie nous a dit: La Mauricie est en train de couler. Chacun des députés, région par région, vient nous dire que rien n'a été fait. M. le Président, j'ai ici l'ensemble des réalisations de ce gouvernement. Il y a au-delà de 500 pages, avec une réalisation par page. C'est le bilan du gouvernement pendant quatre ans. Aucun gouvernement n'a autant fait. En même temps qu'on s'occupait des problèmes vitaux sur le plan de la constitution, qui ont aussi des incidences économiques et sociales, non seulement dans nos comtés, on a fait aussi tout cela. Je n'aurai pas le temps de faire le tour de toutes ces réalisations. C'est très facile d'entendre des critiques, mais faire le tour de tout le bilan d'un gouvernement qui a été aussi actif au service des citoyens, ce n'est pas une chose qu'on peut faire en une demi-heure, M. le Président.

Je veux simplement dire ceci: Au niveau des emplois, les députés de l'Opposition essaient de dire qu'il y a des emplois à temps partiel là-dedans. Il n'y en a aucun qui est capable de dire combien il y a d'emplois à temps partiel. Il n'y en a sûrement pas 200,000. 200,000 nouveaux emplois, c'est ce que ce gouvernement, avec tous les agents économiques, grâce à la concertation, grâce au plan sectoriel de développement dans tous les secteurs, grâce à l'Opération Solidarité Économique, 200,000 nouveaux emplois - nouveaux emplois - en trois ans, alors que le bilan du gouvernement précédent supposément axé sur l'économie, est de 141,000 en trois ans. Qu'on compare cela: 200,000 nouveaux emplois, 141,000 sous le gouvernement Bourassa.

M. le Président, est-ce que nos amis d'en face voudraient nous dire que les programmes PIJE, PAT et les autres programmes favorisant le retour à l'emploi ont été tellement efficaces qu'ils comptent pour la majorité de ces emplois à temps plein? Je pense que ce serait faire beaucoup d'honneur à l'efficacité de ces

programmes, qui sont efficaces, bien sûr, mais pas à ce point-là. Ces 200,000 emplois, M. le Président, ce sont des emplois permanents qui ont été créés par ce gouvernement, alors que l'ancien gouvernement en avait créé que 141,000 seulement. C'est une performance qui a été dépassée une seule fois en 13 ans, trois fois seulement en 30 ans. Dans le secteur manufacturier, le plus vital pour le développement de l'économie du Québec, M. le Président, il y a eu, en 1979, 33,000 emplois qui ont été créés uniquement dans ce secteur. C'est pas pire pour un gouvernement de soi-disant poètes, un gouvernement de professeurs! J'aimerais voir le renouveau de l'équipe libérale d'en face sur le plan de l'économie. Comment pourrait-elle nous dire qu'on pourrait faire une meilleure performance que ça dans le secteur manufacturier? C'est la meilleure performance depuis 30 ans dans le secteur manufacturier, M. le Président.

La hausse moyenne des nouveaux investissements au Québec a été de 12%, dans le secteur manufacturier, justement, comparativement à 2% en Ontario et 9% au Canada. En 1980, on prévoit une augmentation encore plus forte, qui se chiffrera autour de 20%. Ce qui faisait dire, le 3 décembre 1979, à un éditorialiste du Financial Times of Canada - qui n'est pas particulièrement une succursale du Parti québécois - ce qui suit: "It is a fact that the Québec economy has grown faster than the Ontario economy, in the past three years, since the November 1976 election victory of the Parti québécois". Est-ce assez clair, M. le Président? Cela veut dire que c'est un fait que l'économie du Québec a connu un taux de croissance plus rapide que l'économie ontarienne dans les trois dernières années, depuis la victoire de novembre 1976 du Parti québécois. C'est le Financial Times of Canada qui le dit.

Au niveau du déficit, on parle beaucoup des \$2,600,000,000. C'est une malhonnêteté inqualifiable, M. le Président, de tous les députés de l'Opposition de parler de chiffres absolus, au lieu de parler de ça en pourcentage. C'est pourtant bien simple, M. le Président. Si, il y a dix ans, vous gagniez un salaire quatre fois moins élevé que maintenant et que vous aviez \$1000 de dettes, si dix ans plus tard, votre salaire a augmenté, s'est multiplié par quatre et que votre dette est rendue à \$4000, diriez-vous que vous êtes plus endetté qu'il y a dix ans? Moins endetté? Non. Vous diriez: J'ai exactement la même dette. J'ai une dette quatre fois plus élevée, mais mon salaire est quatre fois plus élevé. Le pourcentage de votre dette sur votre revenu serait le même, vous n'êtes pas plus endetté qu'avant.

Tous nos amis de l'Opposition parlent des \$2,600,000,000, ils parlent en chiffres absolus; c'est une malhonnêteté inqualifiable. Ils savent très bien qu'il faut calculer cela en pourcentage et quand on calcule cela en pourcentage, c'est bien différent. Ce qui intéresse les Québécois, c'est de savoir quel pourcentage du budget du Québec est accaparé par le service de la dette. Croyez-le ou non, le service de la dette accapare 8,3% du budget au Québec, comparativement à 9,7% en Ontario, 11,1% dans les Maritimes et 17,5% au gouvernement fédéral. Qui est menacé de banqueroute financière? Est-ce le gouver-

nement du Québec, dont le service de la dette représente un pourcentage inférieur à son budget que le gouvernement fédéral et celui de la plupart des autres provinces? C'est une malhonnêteté inqualifiable, de la petite politique qui rapetisse le Québec, qui laisse croire qu'on n'est pas capables, nous, de nous administrer aussi bien et même mieux que les autres, alors que c'est le cas.

(18 heures)

J'aimerais dire également que j'ai trouvé détestable le discours du député de Notre-Dame-de-Grâce qui a rapetissé, cette fois-là, les Montréalais. En tant que député de Montréal, je voudrais vous dire que ce qu'il nous a raconté sur l'économie de Montréal, ça n'a rien à voir avec la réalité. On sait que le député de Notre-Dame-de-Grâce s'est fait un expert du soi-disant exode des sièges sociaux.

Il est exact que l'économie de Montréal a connu un ralentissement après les Jeux olympiques, en 1976, au début de notre mandat. Après les folies olympiques. Il y a eu un certain ralentissement parce que le gouvernement qui nous a précédés n'avait rien prévu, n'avait pas de projets dans ses tiroirs, rien pour le développement de l'économie de Montréal. Mais en septembre 1979, M. le Président, suite aux efforts qui commençaient à se faire de tous côtés, et, en particulier, de ce côté-ci de la Chambre, on commençait à avoir un son de cloche bien différent. Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. DesMarais, qui n'est pas, à ma connaissance, un membre du Parti québécois ou même un sympathisant, disait: "Montréal est à l'aube d'une reprise". C'était en septembre 1979. Déjà, il y avait plusieurs signes encourageants de nouveaux projets d'investissement dans la région de Montréal.

Le 7 mai 1980, c'était avant le référendum. Ils vont nous dire: Depuis le référendum, ça va bien; le référendum créait de l'incertitude. C'était ça, leur gros thème. Ils n'en parlent plus tellement maintenant, parce que les faits leur ont donné tort. Le 7 mai 1980, le président de la CIDEM à Montréal, qui, lui non plus, n'est pas, à ma connaissance, un partisan du Parti québécois, disait: "Montréal a passé le creux de la vague. La relance économique est solidement amorcée". Ce n'étaient plus simplement des signes de reprise.

En octobre 1980, le président du comité exécutif de la ville de Montréal disait: "1980, c'est l'année de la construction à Montréal. La meilleure année depuis 14 ans à Montréal au niveau de la construction". C'est le service des permis de la ville de Montréal qui nous donne tous les chiffres au niveau de la construction industrielle, au niveau de la construction résidentielle, au niveau de la construction commerciale. On constatait, à la même période, également une reprise au niveau de la Bourse de Montréal et, dans son discours devant la Chambre de commerce, le 21 octobre dernier, il y a un mois, le président du comité exécutif de Montréal disait ceci: "Malgré certains départs spectaculaires des sièges sociaux - on pense à la Sun Life - l'emploi dans les sièges sociaux à Montréal a augmenté et l'on manque d'espaces à bureaux." Cela veut dire que, s'il y en a qui sont partis, il y en a qui sont arrivés également. Et ceux qui sont arrivés sont justement des hommes d'affaires francophones qui ont pris la place.

Voici ce que disait en octobre également le président de la CIDEM, M. Shooner: "Si les prévisions de \$33,000,000 de nouveaux investissements industriels se réalisent à Montréal en 1980, ce sera la meilleure année des quinze dernières années. Ce qu'il importe de noter, c'est que ce chiffre n'est pas le résultat d'un gros investissement par une seule grosse entreprise. Il constitue, au contraire, un amalgame de petits investissements montrant que les industries de la région de Montréal prennent un peu partout de l'expansion. Dans le secteur commercial, a poursuivi M. Shooner, nous aurons la meilleure année jamais réalisée, sauf pour les années fastes préparatoires aux Jeux olympiques.

Voilà, M. le Président, ce qu'on a réussi à faire pendant quatre ans. On a remonté la pente à Montréal. Quand j'entendais le député de Notre-Dame-de-Grâce dire: "Tout ce que vous avez fait, c'est un centre des congrès." Je pourrais parler du Centre des congrès, mais également des investissements dans l'épuration des eaux de la Communauté urbaine de Montréal, des investissements de \$1,500,000,000 dont les travaux sont déjà commencés, du prolongement du métro à Montréal de \$1,000,000,000 également, de la rénovation et de la construction domiciliaire dont nous aurons une partie sur les usines Angus bientôt, un autre \$1,000,000,000. Le consortium qui a été créé entre des sociétés d'Etat de ce gouvernement et des entreprises privées, au niveau de l'entreprise Pétromont, ce sont des investissements de \$1,000,000,000 et de 20,000 emplois.

Contrairement à nos amis d'en face qui ont préféré s'engraisser dans le boom olympique et qui ont toujours leurs \$700,000 dans la caisse comme récompense, ce n'est pas \$1,500,000,000 dans les Jeux olympiques, une fois, avec la débandade tout de suite après qu'ils nous ont laissée sur les bras qu'on va avoir, mais des investissements de \$4,000,000,000 étalés sur quatre ou cinq ans.

Il y a d'autres projets qui s'en viennent. Si j'avais le temps, je parlerais du projet Archipel au sujet duquel le député de Marguerite-Bourgeoys nous a parlé de sa descente en canot des rapides de Lachine, nous disant qu'il n'y aurait bientôt qu'un filet d'eau. Je pense qu'il n'a pas du tout lu les études concernant le projet Archipel. Ce projet ne nécessitera aucun barrage et permettra au député de se promener en canot non seulement dans les rapides de Lachine, mais également d'aller se baigner, après quelques années, dans les rivières polluées autour de Montréal et il apportera des investissements de \$2,000,000,000 à \$3,000,000,000 et des dizaines de milliers d'emplois à Montréal. Voilà ce qu'est un gouvernement qui s'occupe d'économie. Qu'a fait le fédéral, d'un autre côté?

**Une voix:** Un trou à la place Favreau.

M. Paquette: Il y a le trou de la place Favreau. Il y a le refus de financer le Centre des congrès alors qu'on finance allègrement des projets analogues à Toronto et à Vancouver.

**Une voix:** À Ottawa aussi. Il y avait un article d'un éditorialiste de la Presse là-dessus qui n'est pas un partisan du Parti québécois lui non plus, qui s'intitulait "Ottawa décide d'oublier

Montréal". Il parlait justement de cela. En octobre 1980, il y avait une grande réunion en panique du caucus libéral fédéral qui décidait de se réveiller et qui demandait des explications au ministre des Transports dans le dossier du port de Montréal et dans le dossier de Mirabel que mon collègue de Deux-Montagnes connaît très bien. Il connaît très bien l'inaction du côté fédéral. J'entendais le député de Notre-Dame-de-Grâce dire que ce serait notre faute, c'est nous qui aurions empêché le gouvernement fédéral d'investir à Montréal. Quelle fumisterie, M. le Président! Tout le monde sait dans cette Chambre qu'Ottawa n'a pas l'habitude de se gêner quand il veut faire quelque chose, quand il veut prendre la place des provinces. Il arrive avec ses bulldozers, il n'écoute personne et essaie d'écraser tout le monde.

M. le Président, c'est tout le contraire, c'est l'action de ce gouvernement qui commence à faire peur au gouvernement fédéral à tel point que le caucus libéral de Montréal demande des explications à son propre ministre des Transports.

C'est pour toutes ces raisons également qu'on s'occupe de constitution. C'est parce qu'on est tanné d'envoyer la moitié de nos impôts et de n'avoir aucune réalisation de quelque député fédéral que ce soit. J'en ai quatre qui recourent mon comté. Il n'y a aucune réalisation dans Rosemont venant d'un député fédéral. À Montréal, c'est de l'inaction totale, dont le président du comité exécutif de Montréal a fait largement état. Il a sommé les députés libéraux de s'occuper un peu de l'économie de Montréal.

M. le Président, c'est également parce que nous sommes tannés de l'inaction du gouvernement fédéral avec nos impôts; il ne les dépense pas justement dans l'économie de Montréal. Au niveau du ministère de l'Expansion économique régionale, il ne dépense pas notre part des impôts dans la région. Nous sommes tannés d'avoir le fédéral sur le dos, M. le Président, concernant la lutte à la pauvreté et, quand ils font des coupures à l'assurance-chômage, d'écoiper au bien-être social de dépenses additionnelles de \$60,000,000 seulement cette année. Nous sommes tannés également de nous battre pour des emplois dans la construction alors qu'au fédéral ça va être la libre circulation, ce qui veut dire que les gens des autres provinces vont pouvoir prendre nos jobs à la Baie James et, évidemment, en contrepartie les francophones vont pouvoir aller s'angliciser dans les autres provinces, alors qu'on sait très bien qu'ils ne le feront pas. Voilà le genre de libre circulation dont on n'a pas besoin.  
(18 h 10)

Également, M. le Président, nous sommes tannés d'être obligés de faire des batailles défensives sur la langue et la constitution. Ce coup de force fédéral est inacceptable parce que non seulement le fédéral refuse d'agir pour l'économie à Montréal, sur le plan des emplois, sur le plan de notre sécurité linguistique et culturelle, mais encore pire, parce qu'il refuse de remettre les pouvoirs à ceux qui sont prêts à s'en occuper, c'est-à-dire les députés de cette Chambre. Non seulement cela, mais il veut leur en retirer de façon permanente, unilatérale, en brisant unilatéralement un contrat, le contrat de 1867.

M. le Président, autant le Parti libéral du

Québec écoute la voix de son maître d'Ottawa, autant il n'a pas de programme. Sur le plan du développement économique, il n'a que des critiques basées sur des demi-vérités et des faussetés manifestes. J'en ai souligné quelques-unes. Et lorsque vient le moment de se tenir debout, d'être fidèles à ce qu'ils disent être leur propre position constitutionnelle, la seule bribe de programme qu'ils ont, M. le Président, on voit qu'ils ne sont pas capables: impuissants sur le plan économique, impuissants sur le plan constitutionnel.

Je terminerai, M. le Président, en citant cette réaction de M. Robert Décaré à ce qui s'est passé la semaine dernière, l'impuissance, la démission de l'Opposition officielle, à genoux devant la maison mère d'Ottawa. M. Décaré, qui a travaillé pour la commission Pepin-Robarts, est, je pense, un fédéraliste sincère qui pense que tous les problèmes que je viens de mentionner peuvent se régler dans le cadre du régime fédéral. Il disait ceci: "Le non de Claude Ryan et des siens s'explique, comme le notait Jean-Pierre Proulx hier dans le Devoir, par un asservissement marqué au grand frère libéral. Il s'explique aussi par un souci de vengeance qui, s'il se comprend quelque peu dans les officines libérales à Québec, n'en demeure pas moins inacceptable pour peu qu'on se fiche des querelles de personnalité et de parti, pour peu surtout qu'on considère qu'un parti politique provincial au Québec doit servir le Québec d'abord."

Et M. Léon Dion, lui aussi fédéraliste et qui autrefois appuyait ce parti, disait ceci: "Le premier ministre et les députés du Parti québécois se sont finalement refusés à s'infliger toutes les humiliations que le chef du Parti libéral exigeait cruellement d'eux. Tirant de ce refus un prétexte bien futile en regard de l'enjeu le plus vital pour le Québec depuis plus de cent ans, les députés libéraux ont trahi" - ce n'est pas nous qui le disons, M. le Président - "ce qu'ils affirmaient pourtant être leurs convictions profondes, ont renié leur passé, se sont marchés sur le coeur et ont vendu leur âme, à moins que, explication plus simple, ils ne soient substantiellement d'accord avec le plan Trudeau, mais n'aient pas le courage de le dire publiquement, là où ça compte, dans cette Chambre. Il faut que l'esprit de parti et la soif du pouvoir les dévorent jusqu'à la moelle."

**Le Vice-Président:** Merci, M. le député.  
M. le député de Beauce-Sud.

**M. Mathieu:** M. le Président, je demande l'ajournement du débat.

**Le Vice-Président:** La motion d'ajournement du débat est-elle adoptée? Adopté. C'est la nouvelle place.

**M. Mathieu:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Non, M. le député, c'est votre place nouvellement attirée, cet après-midi.

**M. Mathieu:** Merci de le leur indiquer, parce qu'il y en a qui ne s'occupent pas de leur affaire.

**Le Vice-Président:** M. le leader adjoint du

gouvernement.

S'il vous plaît!

**M. Bertrand:** M. le Président, motion pour ajourner nos travaux à demain, 14 heures.

**Le Vice-Président:** Motion d'ajournement des travaux à 14 heures, adoptée? Adopté. Donc, ajournement des travaux à demain, 14 heures.

(Fin de la séance à 18 h 14)

## MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PRESIDENT: M. Claude Vaillancourt  
 VICE-PRESIDENTS: Mme Louise Cuerrier  
 M. Jean-Pierre Jolivet

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	District électoral
Alfred, Jean	Ind.	Professeur	Papineau
Baril, Jacques	P.Q.	Agriculteur	Arthabaska
Beauséjour, Jacques	P.Q.	Educateur	Iberville
Bédard, Marc-André	P.Q.	Avocat	Chicoutimi
Bélanger, Fabien	P.L.Q.	Administrateur	Mégantic-Compton
Bertrand, Jean-François	P.Q.	Professeur	Vanier
Bérubé, Yves	P.Q.	Ingénieur	Matane
Biron, Rodrigue	P.Q.	Industriel	Lotbinière
Bisailon, Guy	P.Q.	Conseiller technique	Sainte-Marie
Blank, Harry	P.L.Q.	Avocat	Saint-Louis
Bordeleau, Jean-Paul	P.Q.	Technicien	Abitibi-Est
Boucher, Jules	P.Q.	Directeur	Rivière-du-Loup
Brassard, Jacques	P.Q.	Professeur	Lac-Saint-Jean
Brochu, Yvon	U.N.	Psychologue	Richmond
Garon, Lucien	P.L.Q.	Administrateur	Verdun
Chaput-Rolland, Solange	P.L.Q.	Journaliste	Prévost
Charbonneau, Jean-Pierre	P.Q.	Journaliste	Verchères
Charron, Claude	P.Q.	Professeur	Saint-Jacques
Chevrette, Guy	P.Q.	Secrétaire général	Joliette-Montcalm
Ciaccia, John	P.L.Q.	Avocat	Mont-Royal
Clair, Michel	P.Q.	Avocat	Drummond
Cordeau, Fabien	U.N.	Directeur de services	Saint-Hyacinthe
Couture, Jacques	P.Q.	Organisateur communautaire	Saint-Henri
Cuerrier, Louise	P.Q.	Enseignante	Vaudreuil-Soulanges
de Bellefeuille, Pierre	P.Q.	Journaliste	Deux-Montagnes
de Belleval, Denis	P.Q.	Fonctionnaire	Charlesbourg
Desbiens, Hubert	P.Q.	Enseignant	Dubuc
Dubois, Claude	P.L.Q.	Commerçant	Huntingdon
Duhaime, Yves	P.Q.	Avocat	Saint-Maurice
Dussault, Roland	P.Q.	Enseignant	Châteauguay
Fallu, Elie	P.Q.	Professeur	Terrebonne
Fontaine, Serge	U.N.	Avocat	Nicolet-Yamaska
Forget, Claude	P.L.Q.	Economiste	Saint-Laurent
Fortier, Pierre-C.	P.L.Q.	Ingénieur et administrateur	Outremont
Gagnon, Marcel	P.Q.	Aviculteur	Champlain
Garon, Jean	P.Q.	Economiste et avocat	Lévis
Gendron, François	P.Q.	Educateur	Abitibi-Ouest
Giasson, Julien	P.L.Q.	Courtier d'assurances	Montmagny-L'Islet
Godin, Gérald	P.Q.	Journaliste	Mercier
Gosselin, Gérard	P.Q.	Travailleur communautaire	Sherbrooke
Goulet, Bertrand	U.N.	Professeur	Bellechasse
Gratton, Michel	P.L.Q.	Ingénieur	Gatineau
Gravel, Raymond	P.Q.	Moniteur en réadaptation	Limoilou
Grégoire, Gilles	P.Q.	Homme d'affaires	Frontenac
Guay, Richard	P.Q.	Avocat	Taschereau
Johnson, Pierre-Marc	P.Q.	Médecin	Anjou
Jolivet, Jean-Pierre	P.Q.	Agent syndical	Lavolette
Joron, Guy	P.Q.	Conseiller financier	Mille-Iles
Laberge, Henri	P.Q.	Assureur-vie agréé	Jeanne-Mance
Lacoste, Jean-Marc	P.Q.	Commissaire d'écoles	Sainte-Anne
Lalande, Georges	P.L.Q.	Avocat	Maisonneuve
Lalonde, Fernand	P.L.Q.	Avocat	Marguerite-Bourgeoys
Lamontagne, Robert	P.L.Q.	Notaire	Roberval
Landry, Bernard	P.Q.	Avocat	Fabre
Laplante, Patrice	P.Q.	Commissaire administrateur	Bourassa
Larivière, Jean-Guy	P.L.Q.	Homme d'affaires	Pontiac-Témiscamingue
Laurin, Camille	P.Q.	Médecin	Bourget
Lavigne, Laurent	P.Q.	Enseignant	Beauharnois

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	District électoral
Lavoie, Jean-Noël	P.L.Q.	Notaire	Laval
Lavoie-Roux, Thérèse	P.L.Q.	Administratrice scolaire	L'Acadie
Lazure, Denis	P.Q.	Médecin-administrateur	Chambly
LeBlanc-Bantey, Denise	P.Q.	Journaliste et étudiante	Îles-de-la-Madeleine
Lefebvre, Charles	P.Q.	Ingénieur	Viau
Léger, Marcel	P.Q.	Administrateur	Lafontaine
Le Moignan, Michel	U.N.	Prêtre	Gaspé
Léonard, Jacques	P.Q.	Comptable agréé	Laurentides-Labelle
Lessard, Lucien	P.Q.	Professeur	Saguenay
Levesque Gérard D.	P.L.Q.	Avocat et administrateur	Bonaventure
Lévesque, Léonard	P.Q.	Cultivateur	Kamouraska-Témiscouata
Lévesque, René	P.Q.	Journaliste	Taillon
Mailloux, Raymond	P.L.Q.	Homme d'affaires	Charlevoix
Marchand, André	P.L.Q.	Imprimeur	Laurier
Marcoux, Alain	P.Q.	Administrateur scolaire	Rimouski
Marois, Pierre	P.Q.	Avocat	Laporte
Marquis, Léopold	P.Q.	Administrateur	Matapédia
Martel, Maurice	P.Q.	Pharmacien	Richelieu
Marx, Herbert	P.L.Q.	Avocat	D'Arcy McGee
Mathieu, Hermann	P.L.Q.	Notaire	Beauce-Sud
Mercier, Jean-Guy	P.Q.	Administrateur	Berthier
Michaud, Gilles	P.Q.	Administrateur	Laprairie
Morin, Claude	P.Q.	Economiste	Louis-Hébert
Morin, Jacques-Yvan	P.Q.	Professeur	Sauvé
O'Gallagher, John	P.L.Q.	Ingénieur civil	Robert Baldwin
O'Neill, Louis	P.Q.	Professeur	Chauveau
Ouellette, Adrien	P.Q.	Professeur	Beauce-Nord
Ouellette, Jocelyne	P.Q.	Éducatrice	Hull
Pagé, Michel	P.L.Q.	Avocat	Portneuf
Paquette, Gilbert	P.Q.	Directeur pédagogique	Rosemont
Paradis, Pierre-J.	P.L.Q.	Avocat	Brome-Missisquoi
Parizeau, Jacques	P.Q.	Economiste	L'Assomption
Payette, Lise	P.Q.	Journaliste	Dorion
Perron, Denis	P.Q.	Opérateur	Duplessis
Picard, Camille	P.L.Q.	Technologiste	Johnson
Picotte, Yvon	P.L.Q.	Principal d'école	Maskinongé
Proulx, Jérôme	P.Q.	Professeur	Saint-Jean
Rancourt, Réal	P.Q.	Agriculteur	Saint-François
Richard, Clément	P.Q.	Avocat	Montmorency
Rivest, Jean-Claude	P.L.Q.	Avocat	Jean-Talon
Ryan, Claude	P.L.Q.	Journaliste	Argenteuil
Saint-Germain, Noël	P.L.Q.	Optométriste	Jacques-Cartier
Samson, Camil	P.L.Q.	Vendeur	Rouyn-Noranda
Scowen, Reed	P.L.Q.	Administrateur	Notre-Dame-de-Grâce
Shaw, William Frederic	Ind.	Chirurgien-dentiste	Pointe-Claire
Springate, George	P.L.Q.	Homme d'affaires et sportif	Westmount
Tardif, Guy	P.Q.	Professeur	Crémazie
Tremblay, Rodrigue	Ind.	Économiste	Gouin
Vaillancourt, Claude	P.Q.	Avocat	Jonquière
Vaillancourt, Georges	P.L.Q.	Administrateur	Orford
Vaugeois, Denis	P.Q.	Historien et éditeur	Trois-Rivières
Verreault, Richard	P.L.Q.	Homme d'affaires	Shefford
P.Q.	-	Parti québécois	
P.L.Q.	-	Parti libéral du Québec	
U.N.	-	Union Nationale	
Ind.	-	Indépendant	